

**RAPPORT MAJORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL
RELATIF**

A L'EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE BUDGETS (EMPD N° 2)

- des charges et des revenus de fonctionnement de l'Etat de Vaud pour l'année 2012
- d'investissement pour l'année 2012 et plan 2013-2015

et

AUX RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT

- sur le Programme de législature 2007-2012
- sur l'évolution à moyen terme et l'actualisation de la planification financière, des investissements et de l'endettement

et

AUX EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE LOI

- modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)
- modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS)
- modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
- modifiant la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM)

et

AUX EXPOSES DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET

- modifiant le décret du 21 décembre 2010 fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2011, autorisant la conclusion d'emprunts en 2011 avec décaissement décalé en 2012 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020
- fixant le montant limite de l'avance de trésorerie octroyée par l'Etat de Vaud à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) pour l'exercice 2012
- fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2012, autorisant la conclusion d'emprunts en 2012 avec décaissement décalé en 2013 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020
- fixant, pour l'exercice 2012, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)
- fixant, pour l'exercice 2012, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements
- accordant une subvention à l'Institut des Hautes études en administration publique
- accordant un crédit de CHF 14'530'000 destiné à financer l'acquisition du bâtiment administratif rue du Valentin 10 à Lausanne, déjà entièrement occupé par les services de l'Etat, à titre d'alternative à la location auprès de tiers

et

AUX RAPPORTS DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

- sur le postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts concernant les vestiges de la villa romaine d'Orbe et demandant si son propriétaire s'y intéresse encore
- sur le postulat Philippe Deriaz et consorts invitant le Conseil d'Etat à créer dans son administration de nouvelles places d'apprentissage, destinées en priorité aux écoliers issus de voies défavorisées sur le marché de l'emploi
- sur le postulat Nicole Jufer et consorts demandant de rendre facilement accessibles au public les objets parlementaires ainsi que le registre des intérêts des député(e)s
- sur l'interpellation Michaël Buffat : Les bénéfices de la BNS sont perdus pour les cantons, quelle est maintenant la suite de l'histoire ?
- sur l'interpellation Jean-Christophe Schwaab : Quel est l'impact sur la péréquation intercantonale des exonérations de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ?
- sur l'interpellation Eric Bonjour : Imputations à la RPT : les différences d'interprétation de la prise en compte, ou pas, des exonérations fiscales aux entreprises ne coûteront-elles pas cher au Canton de Vaud ?
- sur l'interpellation de Frédéric Haenni : Une certaine équité sera-t-elle respectée dans le financement des projets du Canton ?
- sur l'interpellation Yves Ferrari et consorts: Quelles garanties d'une caution démocratique à la libération d'un demi-milliard pour financer des projets pour le Canton ?
- sur l'interpellation du comité du Groupe agricole : CHF 500 mio pour soutenir les investissements : l'agriculture oubliée ?
- sur l'interpellation des député-es du district de la Broye-Vully : Quand est-ce que le Canton de Vaud fera de la mobilité dans la Broye-Vully une priorité ?
- sur l'interpellation Philippe Grobéty et consorts – Quelle aide pour l'économie touristique ?

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau (et sous-commission Finances et relations extérieures)

Président et rapporteur général	M. Frédéric Grognuz
Vice-présidents	Mme Monique Weber-Jobé M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Sécurité et environnement

M. Michel Rau, rapporteur
M. Philippe Randin

Formation, jeunesse et culture

M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Eric Walther

Intérieur

Mme Jacqueline Bottlang-Pittet, rapportrice
Mme Fabienne Freymond Cantone

Santé et action sociale

Mme Béatrice Métraux
M. Rémy Jaquier, rapporteur

Economie

M. Jean-Michel Favez, rapporteur
M. Pierre Grandjean

Infrastructures

M. Eric Bonjour, rapporteur
M. Jean-Michel Dolivo

TABLE DES MATIERES

1. Amendements au projet de budget de fonctionnement.....	6
1.1 Amendements du budget de fonctionnement.....	6
1.1.1 DINT.....	6
1.1.2 DSAS.....	6
1.1.3 DFIRE.....	7
1.2 Total des amendements du budget 2012	8
2. Considérations générales liminaires	9
2.1 Travaux de la Commission des finances	9
2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 438 (ou EMPD No 2).....	9
2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2012.....	10
3. Le budget de fonctionnement	13
3.1 Les charges	13
3.2 Les revenus	13
3.2.1 Généralités.....	13
3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI).....	14
3.3 L'excédent.....	16
4. Le budget d'investissement.....	17
5. Sujets particuliers.....	18
5.1 Analyse du budget par département	18
5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2012 de la Direction des systèmes d'information (DSI)	18
5.3 Evolution de la dette 2011	22
5.4 Effectif du personnel.....	23
6. Observations	24
7. Conclusions du rapport général	26
7.1 Remerciements	26
7.2 Projet de budget de fonctionnement.....	26
7.3 Considérations finales.....	27
7.4 Vote	29
8. Rapport partiel du Conseil d'Etat sur le programme de législature 2007-2012 et la planification financière 2012-2015.....	30
9. Projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).....	31
10. Projet de loi modifiant la loi du 24 janvier 2006 d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS).....	32
11. Projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV).....	33
12. Projet de loi modifiant la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM)	34
13. Projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2010 fixant le montant limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2011, autorisant la conclusion d'emprunts en 2011 avec décaissement décalé en 2012 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020	35
14. Projet de décret fixant le montant limite de l'avance de trésorerie octroyée par l'Etat de Vaud à la Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) pour l'exercice 2012.....	36
15. Projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2012, autorisant la conclusion d'emprunts en 2012 avec décaissement décalé en 2013 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020	37
16. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2012, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE)	38

17. Projet de décret fixant, pour l'exercice 2012, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer au nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements	39
18. Projet de décret accordant une subvention à l'Institut des hautes études en administration publique.....	40
19. Projet de décret accordant un crédit de CHF 14'530'000 destiné à financer l'acquisition du bâtiment administratif rue du Valentin 10 à Lausanne, déjà entièrement occupé par les services de l'Etat, à titre d'alternative à la location auprès de tiers.....	41
20. Réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts sur les vestiges de la Villa romaine d'Orbe et demandant si son propriétaire s'y intéresse encore	42
21. Réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Philippe Deriaz et consorts invitant le Conseil d'Etat à créer dans son administration de nouvelles places d'apprentissage, destinées en priorité aux écoliers issus de voies défavorisées sur le marché de l'emploi	43
22. Réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Nicole Jufer et consorts demandant de rendre facilement accessible au public les objets parlementaires ainsi que les registres des intérêts des députés.....	44
23. Réponse du Conseil d'Etat sur l'interpellation Michaël Buffat : Les bénéfices de la BNS sont perdus pour les cantons, quelles est maintenant la suite de l'histoire ?.....	45
24. Réponse du Conseil d'Etat sur l'interpellation Jean-Christophe Schwaab : Quel est l'impact sur la péréquation intercantonale des exonérations de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ?	46
25. Réponse du Conseil d'Etat sur l'interpellation Eric Bonjour : Imputations à la RPT : les différences d'interprétation de la prise en compte, ou pas, des exonérations fiscales aux entreprises ne coûteront-elles pas cher au Canton de Vaud ?	47
26. Réponses du Conseil d'Etat sur les cinq interpellations relatives aux préfinancements de CHF 500 millions annoncés par le Conseil d'Etat en août 2011 :	48
26.1 Interpellation Frédéric Haenni : Une certaine équité sera-t-elle respectée dans le financement des projets du Canton ?.....	48
26.2 Interpellation Yves Ferrari et consorts : quelles garanties d'une caution démocratique à la libération d'un demi-milliard pour financer les projets du Canton ?	48
26.3 Interpellation du Comité du Groupe agricole : CHF 500 millions pour soutenir les investissements : l'agriculture oubliée ?.....	48
26.4 Interpellation des députés du district de la Broye – Vully : Quand est-ce que le Canton de Vaud fera de la mobilité dans la Broye – Vully une priorité ?	48
26.5 Interpellation Philippe Grobéty et consorts : Quelle aide pour l'économie touristique ?	48
27. Rapports des sous-commissions	49
27.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	49
27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	55
27.3 Département de l'intérieur	63
27.4 Département de la santé et de l'action sociale	68
27.5 Département de l'économie.....	76
27.6 Département des infrastructures	82
27.7 Département des finances et des relations extérieures.....	86
27.8 Ordre judiciaire vaudois	89
27.9 Secrétariat général du Grand Conseil.....	90

1. AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le 13 septembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé d'arrêter l'excédent du projet de budget 2012 à CHF 17,9 mios, tel qu'il a été remis à la Commission des finances.

Cependant, le Conseil d'Etat a constaté entre-temps que ce projet de budget comprenait divers éléments pouvant être d'ores et déjà réajustés. Ces réajustements (amendements techniques) sont identifiés, ci-après, par le sigle «AT».

Indépendamment de ceci, la Commission des finances a analysé, dans le cadre de ses travaux, divers amendements (spécifiques) déposés par certains commissaires. Aucun d'entre eux n'a été retenu.

1.1 Amendements du budget de fonctionnement

1.1.1 DINT

Service pénitentiaire

1. Il s'agit du renforcement du personnel du SMPP (Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaire) visant les services de piquet et la prise en charge psychiatrique aux EPO. – (AT)

La Commission des finances propose, à l'unanimité des personnes présentes (14), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
308/31857	10'392'500	404'000	10'796'500
Effet sur l'excédent		-404'000	

2. Le montant prévu au budget 2012 concernant les charges salariales du personnel supplémentaire de la nouvelle prison du Simplon 43, Lausanne (8.4 ETP) contient les charges sociales inscrites à double. – (AT)

La Commission des finances propose, à l'unanimité des personnes présentes (14), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
308/3011	38'421'500	-145'700	38'275'800
308/3031	2'443'500	-9'100	2'434'400
308/3035	845'000	-3'200	841'800
308/3041	4'505'900	-17'500	4'488'400
308/3051	474'800	-1'800	473'000
Effet sur l'excédent		+177'300	

1.1.2 DSAS

Régime cantonal de réduction des primes

3. Le montant définitif de la contribution 2012 pour les subsides assurance-maladie reçu de l'OFSP s'élève à CHF 194'120'155 pour le canton de Vaud. Le montant provisoire indiqué par l'Office en mai 2011 était de CHF 199'475'191 et a été inscrit au budget 2012. La recette 2012 sera inférieure de CHF 5'355'000 au montant inscrit au projet de budget. En tenant compte de la facture sociale, le résultat sera diminué de CHF 2'677'500. – (AT)

La Commission des finances propose, à l'unanimité des personnes présentes (14), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
4221/4505	199'475'200	- 5'355'000	194'120'200
4221/4525	45'737'400	2'677'500	48'414'900
Effet sur l'excédent		- 2'677'500	

Promotion du maintien à domicile

4. Il s'agit de la réallocation des subventions. La diminution de la facture sociale est entièrement compensée par un remboursement de l'AVASAD planifié sur une subvention de maintien à domicile. – (AT)

La Commission des finances propose, à l'unanimité des personnes présentes (14), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
4227/3655	41'273'000	91'400	41'364'400
4227/4364	0	285'000	285'000
4227/4525	2'474'100	-193'600	2'280'500
Effet sur l'excédent		0	

Administration générale du Service de la santé publique

5. Le DSAS a décidé d'attribuer à la fondation PROFA la responsabilité de mettre sur pied et de gérer la future consultation HSH (hommes ayant du sexe avec des hommes) par le biais d'une subvention. Cette structure fait partie des objectifs du Programme national de prévention du VIH et autres IST. Il s'agit d'un transfert de charges entre les UB 481 et 485 – (AT)

La Commission des finances propose, par 13 avis favorables et 1 avis contraire, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
481/3132	1'899'400	-300'000	1'599'400
Effet sur l'excédent		-300'000	

Promotion de la santé et prévention des maladies

6. Contrepartie de l'amendement no 5 précité. Il s'agit d'un transfert de charges entre les UB 481 et 485. – (AT)

La Commission des finances propose, par 13 avis favorables et 1 avis contraires, l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
485/3654	19'636'200	300'000	19'936'200
Effet sur l'excédent		+300'000	

1.1.3 DFIRE

Service de recherche et d'information statistiques

7. Il s'agit de la suppression des charges et du financement d'un poste externe en raison de la fin du mandat confié par le Service de l'emploi au SCRIS. – (AT)

La Commission des finances propose, à l'unanimité des personnes présentes (14), l'amendement suivant :

Rubrique	Projet de budget 2012	Amendement proposé	Budget 2012 proposé
708/3011	3'336'000	-116'300	3'219'700
708/3031	205'000	-7'000	198'000
708/3041	401'500	-17'000	384'500
708/3051	38'700	-200	38'500
708/3035	73'000	-2'400	70'600
708/4361	175'800	-142'900	32'900
Effet sur l'excédent		0	

1.2 Total des amendements du budget 2012

Budget de fonctionnement :

(en francs)

		Budget 2012
Excédent du projet de budget 2012		17'925'600
Amendements techniques	-2'904'200	
Amendement spécifique	0	
Excédent actualisé		15'021'400

2. CONSIDERATIONS GENERALES LIMINAIRES

2.1 Travaux de la Commission des finances

Les sept sous-commissions ont effectué les travaux d'analyse du projet de budget concernant leur département respectif. Leurs remarques font l'objet des rapports regroupés au chapitre 27 du présent document.

Ensuite, la Commission des finances a consacré l'équivalent de trois journées à l'examen du projet de budget 2012. Elle a notamment siégé deux jours au Grand Hôtel des Bains, à Yverdon-les-Bains.

Au cours de ces travaux, la Commission des finances a entendu :

- M. Jacques Ansermet, président de la Commission thématique des systèmes d'information, accompagné de MM. Laurent Ballif, vice-président, Jean-François Cachin, Rémy Pache, membres de la Commission, sur le «Budget informatique 2012 de l'Etat de Vaud» (voir chapitre 5.2) ;
- M. Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts (ACI), accompagné de M. Bernard Pouly pour la présentation des estimations fiscales 2012 (voir chapitre 3.2.2) ;
- Mme Muriel Epard, Présidente du Tribunal cantonal, et M. Pierre Schobinger, Secrétaire général de l'Ordre judiciaire vaudois, pour la présentation du budget de ce service (voir rapport de la sous-commission OJV, chapitre 27.8) ;
- M. le député Denis-Olivier Maillefer qui a assisté à la présentation de la réponse apportée par le Conseil d'Etat à son postulat en lien avec l'avenir de la villa romaine d'Orbe (voir chapitre 20).

2.2 Remarques générales concernant l'EMPB 438 (ou EMPD No 2)

L'EMPB 438, remis en primeur aux membres de la Commission des finances le 27 octobre 2011, a été examiné lors du séminaire des 3 et 4 novembre 2011 à Yverdon-les-Bains, ainsi que lors des séances des 7 et 10 novembre 2011. Au cours de cette dernière séance, la Commission des finances a procédé à un dernier examen général du projet de budget 2012. Les propositions d'amendements et d'observations ont également été discutées et votées. Enfin, le vote final est intervenu sur les conclusions proposées par le Conseil d'Etat. Il faut rappeler que cet EMPD a été validé par le Conseil d'Etat en octobre 2011 et ne peut dès lors pas tenir compte des derniers événements économiques qui ont touché le Canton, notamment en matière de perte d'emplois.

Cela étant, la Commission des finances a apprécié le remaniement apporté par le Conseil d'Etat au contenu du document qui comprend notamment divers indicateurs pertinents et une analyse détaillée de chaque département. Elle a pris connaissance des considérations du Conseil d'Etat quant au contexte du projet de budget 2012 (EMPD no 2, ch. 4, pages 25 à 31) ainsi que de l'analyse pointue de l'environnement socio-économique (EMPD no 2 ch.3.2, pages 11 à 18). Compte tenu des bouleversements économiques précités, ces données sont toutefois à considérer avec une grande précaution, à l'image de la note financière de AA+ (tendance positive) qui a été attribuée au Canton de Vaud par Standard & Poors lors de sa dernière évaluation.

En outre, la Commission des finances a porté son attention sur les points suivants :

A. L'évolution des effectifs du personnel

Voir EMPD no 2, ch. 4.3, page 30, et tableaux insérés au ch. 5.4 du présent rapport.

B. Le budget par nature

Voir EMPD no 2, ch. 4.1.5, pages 26 et 27.

C. L'analyse des risques

Voir EMPD no 2, ch. 4.4, page 31. La liste des éventualités dont l'effet net estimé sur l'excédent est supérieur à CHF 2 mios a été remise à la Commission des finances dans un document séparé. Elle totalise quelque CHF 233,8 mios. S'agissant là de risques évalués avec toute la prudence requise, la Commission des finances a pu mesurer les effets éventuels liés à des décisions d'ordre juridique, des changements de l'environnement économique, des choix politiques à l'échelon supérieur et à caractère d'urgence, voire de négociations en cours, qui déploieraient leurs effets après l'acceptation du budget 2012 par le Grand Conseil.

2.3 Thème d'étude sur le projet de budget 2012

Pour l'examen du projet de budget 2012, la Commission des finances a retenu comme thème d'étude « Démarche SimpA : effets financiers concrets découlant de la mise en place des simplifications administratives au sein des services de l'administration ».

Après une première récolte d'informations auprès des services, les diverses sous-commissions ont constaté que les modifications mises en place avaient un impact essentiellement et logiquement visible sur l'organisation des services en général et les processus de travail en particulier. L'impact financier de ces réformes n'est pas systématiquement calculable. Sur la base de ce constat, la Commission a décidé d'élargir son champ d'investigation et de prendre note également des aspects dépassant le cadre strictement financier. Cette analyse vient en complément aux travaux de la commission extraordinaire en charge de l'objet 409 qui traite notamment d'une réponse du Conseil d'Etat sur cette même démarche SimpA.

Vous trouvez ci-dessous, une synthèse des éléments relevés par département avec, chaque fois que cela a été possible, des données et / ou autres considérations financières.

DSE

Polcant (105)

- Création du « portail cantonal des manifestations (POCAMA) », piloté par la police cantonale, avec un poste supplémentaire, financé par les recettes. Possibilité pour les organisateurs de manifestations de ne s'adresser qu'à une instance, avec un questionnaire téléchargeable. Diffusion de l'information aux services concernés avec au final une seule facture avec les divers émoluments.

SAN (107)

- Possibilité d'annoncer un changement d'adresse par mail et de se présenter sans rendez-vous le mercredi après-midi à l'examen de théorie.
- Suppression de certaines formalités de demande d'immatriculation.
- Introduction prochaine du @facturing (diminution des frais postaux attendue).

SESA (111)

- Introduction maximum de données sur internet pour faciliter le travail de ses interlocuteurs.
- Proposition de cours de formation et élaboration de règlements types pour la gestion des déchets.

SFFN (112)

- Délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse.
- Réduction du nombre de dossiers transmis par la CAMAC.
- Mise en ligne de formulaires de demande d'indemnisations liées aux dégâts du gibier.
- Frais de mise en œuvre nécessaires pour certaines démarches.

SEVEN (113)

- Accélération du traitement des demandes de subventions pour les énergies renouvelables, avec une saisie en ligne et possibilité future pour le requérant de suivre l'état de son dossier.

SCAV (114)

- Simplification de la procédure de légalisation des signatures pour les demandes de passeport pour chien.
- Intensification de la collaboration avec les services partenaires romands (pôles de compétences techniques).
- Création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands (EMPD à venir).

DFJC

SG (21)

- Office du personnel enseignant : bourse des remplacements potentiels.
- Recours en matière d'orientation et d'échecs scolaires : établissement d'une jurisprudence.

DGEO (22)

- Economat : saisie des commandes par Educanet, avec validation par directeur, statistiques utiles.
- Contrôle financier des établissements : protocole de contrôle informatique, avec PV rapide.

DGEP (23)

- Formation professionnelle : mise à disposition d'un guide de l'apprentissage et création de pôles.
- Contrats d'apprentissage : saisie sur Internet avec transfert des informations au service.
- Subventions de la FonPro : saisie sur Internet avec transfert des informations à DGEP et FonPro.

DGES (25)

- Réglementation générale des études UNIL : uniformisation entre facultés, calendrier, examens.
- Relations Ecoles-DGES : uniformisation des pratiques, cadre financier, clarification des missions.
- Décisions sur recours HEP : mise en ligne de manière anonyme pour limiter les recours.

SERAC (27)

- Gestion des collections patrimoniales : catalogue informatisé pour les musées cantonaux.
- Subventions culturelles : saisie sur Internet, facilitant la gestion et les décisions par commissions.

SPJ (28)

- Meilleur accès aux informations utiles : mise sur Internet de formulaires, référentiels, etc.
- Dépenses des résidents en institutions ou familles d'accueil : introduction de forfaits.

SESAF (29)

- Bourse : modélisation sur Internet des montants et saisie en ligne des demandes, objectif pour la prochaine législation sur les bourses.

DINT

OTG (305)

- Renonciation à l'obligation de remplir une déclaration d'impôts dès 2012 pour les pupilles indigents (en accord avec l'Office des impôts).
- Simplification similaire à l'étude avec les CSR (demandes RI par exemple) ou avec le SPAS.

SPOP (306)

- Introduction d'une dizaine de mesures synonymes d'un apport de qualité pour les usagers mais sans incidences financières à ce jour, avec diminution de la charge de travail grâce à l'informatisation des données.

DSAS

SG-DSAS (41)

- FORJAD / Revenu déterminant unique (RDU) : mesure intéressante avec investissements informatiques mais sans effets salariaux. Passerelle pour accès au RDU souhaitée par l'association des greffes municipaux.
- Annuaire social (postulat Wehrli) : utilisation simplifiée de données socio-administratives (sans impact financier).

SASH (42)

- Octroi des allocations familiales des personnes au RI : actuellement, pour chaque ménage au RI qui a droit aux allocations familiales, une procédure administrative a été élaborée afin d'aboutir à une décision d'octroi alors que cette allocation compte comme revenu et n'améliore pas la prestation financière servie. Aucun impact financier prévu. Mise en œuvre après l'introduction des PC familles.
- Processus d'indexation et de scannage du courrier sortant pour les dossiers traités par le logiciel métier PROGRES (impact financier estimé à CHF : 10'000).

SPAS (43)

- Mise en place un formulaire électronique d'échange d'informations entre la Caisse cantonale AVS et ses différents partenaires.

DEC

- Effets chiffrés à CHF 90'000 au budget de fonctionnement pour l'année 2012 (CHF 20'000 en 2011).
- Frais de mise en oeuvre estimés à CHF 800'000 pour l'année 2012 (CHF 355'000 en 2010, CHF 1,1 mio en 2011 et encore CHF 500'000 prévus pour 2013), soit au total CHF 2'755'000.

Si les effets financiers de cette démarche sur le budget de fonctionnement du département peuvent paraître dérisoires en regard des frais de mise en oeuvre, il faut bien sûr signaler qu'ils sont parfois importants, dans les procédures de travail notamment. Il y a en effet souvent un gain de temps ou/et une amélioration de la qualité du traitement des dossiers. Il est difficile, voire impossible, de quantifier et traduire en francs ces gains de temps, mais il a été dit à la sous-commission que cela a certainement contribué, dans certains services, à éviter des demandes pour des ETP supplémentaires.

DINF

SIPAL (64)

- Transmission systématique aux Archives cantonales d'un exemplaire de tous les imprimés édités par la CADEV.
- Centralisation de la gestion financière du CLE (en cours de validation).
- InSCRIPTION systématique par la CADEV des références internes du dossier client.

SM (66)

- Intensification de l'usage d'internet dans ses échanges avec les communes (en collaboration avec le SECRI).

DFIRE

Chancellerie (701)

- Diffusion de la Gazette par voie électronique (en cours d'étude).
- Réduction du nombre d'impressions des réponses de Conseil d'Etat, des EMPD/EMPL, en collaboration avec la CADEV (opération en cours - diminution de 50% des documents imprimés, soit environ 7'000 par an, depuis avril 2011).

SG (702)

- Développement d'un outil intranet pour l'inventaire des subventions transversales de tous les départements.

SPEV (706)

- Suppression de l'envoi des décomptes de salaires papier remplacé par l'accès à un compte salarial.
- Diminution des échanges entre le SPEV et les services lors d'engagement d'un collaborateur.
- Mise en place d'interface automatique entre SI RH et SI Finances.
- Développement d'une politique de télétravail.
- Economie d'envoi papier chiffrée à CHF117'000.

RF (707)

- Modernisation continue depuis 1995 de son informatisation. Ces améliorations techniques lui ont permis de faire face à l'augmentation continue des réquisitions (45'000 en 1995 à 53'500 en 2010 soit +20%), avec même une légère baisse des effectifs
- Traitement des transferts immobiliers par réquisitions électroniques par les notaires en cours.

OJV (81)

- Demande et paiement en ligne des extraits des poursuites et attestations de solvabilité en cours de validation.

3. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'022'762'800	8'085'975'600	+ 63'212'800	+ 0,79
Revenus	8'025'170'400	8'103'901'200	+ 78'730'800	+ 0,98
Bénéfice	2'407'600	17'925'600	+ 15'518'000	+644,54

	Budget 2011	Budget 2012 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'022'762'800	8'086'150'800	+ 63'388'000	+ 0,79
Revenus	8'025'170'400	8'101'172'200	+ 76'001'800	+ 0,95
Excédent	2'407'600	15'021'400	+ 12'613'800	+523,92

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012 avant amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'113'423'986	8'085'975'600	- 27'448'386	- 0,34
Revenus	8'415'062'084	8'103'901'200	- 311'160'884	- 3,70
Excédent	301'638'098	17'925'600	- 283'712'498	- 94,06

	Comptes 2010	Budget 2012 après amendements	Variation	
			en francs	en %
Charges	8'113'423'986	8'086'150'800	- 27'273'186	-0,34
Revenus	8'415'062'084	8'101'172'200	- 313'889'884	- 3,73
Excédent	301'638'098	15'021'400	-286'616'698	- 95,02

3.1 Les charges

Les charges du budget de fonctionnement arrêté par le Conseil d'Etat (CHF 8,086 mrds) présentent une croissance de 0,8 % par rapport au budget 2011.

Cette évolution n'est cependant pas tout à fait représentative, car le projet de budget 2011 intègre les effets de la péréquation fédérale des ressources RPT d'une valeur finale de CHF 82,4 mios au lieu des CHF 298,4 mios initialement prévus. En tenant compte de ce paramètre, les charges augmentent de CHF 361,6 mios, soit une progression de 4,7% par rapport au budget 2011. Parallèlement, divers éléments composent également le budget 2012, dont les plus importants sont :

- la mise en œuvre de la loi sur l'assurance perte de gain pour les chômeurs (CHF 36,6 mios)
- les mesures de soutien à l'industrie et à l'innovation (CHF 25 mios)
- la mise en œuvre de la 4^e révision de la LACI (CHF 20,4 mios).

3.2 Les revenus

3.2.1 Généralités

Les revenus estimés pris en compte par le Gouvernement se situent à CHF 8,104 mrds, c'est à dire 1% au-dessus du total des revenus budgétisés pour 2011. Cette croissance en chiffres absolus couvre ainsi celle des charges.

Comme à son habitude, l'attention de la Commission des finances s'est portée plus particulièrement sur la méthode d'évaluation retenue à l'ACI. Elle a suivi avec intérêt, le 3 novembre 2011, la présentation de MM. Ph. Maillard et B. Pouly, dont le rapport est résumé ci-après. Ce document complète les éléments développés par le Conseil d'Etat au chapitre 5.7.3, pages 53 et 54 de l'EMPD no 2. A noter que les montants ci-dessous sont influencés par les différents coefficients d'imposition cantonale (2010 : 151.5% / 2011 : 157.5% / 2012 : 154.5%) décidés ces dernières années.

3.2.2 Rapport de l'Administration cantonale des impôts (ACI)

4001 Impôt sur le revenu

Projet de budget 2012	CHF	3'117'075'000
Estimations 2011	CHF	3'119'900'000
Budget 2011	CHF	3'116'000'000
Comptes 2010	CHF	3'055'922'950

Le projet de budget 2012 tient compte des paramètres suivants :

- évaluation de 70% des acomptes de l'année 2010 au 31 décembre 2010 (CHF 1,902 mrd),
- 20% des taxations 2009 au 31 juillet 2011 (CHF 514,3 mios),
- 10% des acomptes 2011 et les acomptes complémentaires (CHF 268,6 mios),
- majoration des acomptes 2012 de 2% combinés avec les effets démographiques et les sourciers mixtes (CHF 185 mios),
- acomptes complémentaires 2011 (CHF 90 mios),
- progression des taxations / acomptes 2011 et antérieurs (CHF 166 mios),
- prestations en capital et autres amendes pour soustraction d'impôts (CHF 51 mios),
- bascule du coefficient d'impôt de 2012 de 3 points (- CHF 60,5 mios).

En comparant les estimations 2011 et le budget 2011, on observe que la stabilisation du système postnumerando est maintenant effective ; les écarts ne pourront pas être réduits davantage.

4002 Impôt sur la fortune

Projet de budget 2012	CHF	419'848'000
Estimations 2011	CHF	448'500'000
Budget 2011	CHF	431'200'000
Comptes 2010	CHF	427'944'857

Cette appréciation est basée sur les mêmes paramètres que pour l'impôt sur le revenu, sans notamment la majoration d'acomptes.

4003 Impôt à la source

Projet de budget 2012	CHF	98'095'000
Estimations 2011	CHF	141'800'000
Budget 2011	CHF	95'200'000
Comptes 2010	CHF	162'713'279

Le projet de budget 2012 découle de l'estimation de la facturation des 3 trimestres 2012 et 4^e trimestre 2011 cumulés à la facturation 2010 et antérieure (CHF 96 mios) ainsi que de la taxation des artistes et administrateurs étrangers (CHF 4 mios). La bascule des 3 points du coefficient cantonal d'impôts (CHF 1,9 mio) est finalement déduite du résultat.

4004 Impôt spécial étrangers (Impôt sur la dépense)

Projet de budget 2012	CHF	81'419'000
Estimations 2011	CHF	93'900'000
Budget 2011	CHF	81'400'000
Comptes 2010	CHF	101'909'848

Le projet de budget 2012 est basé sur la facturation des acomptes 2011 (CHF 76,4 mios) cumulée à la différence entre taxation et acomptes des années antérieures (CHF 6,6 mios), moins la bascule du coefficient d'impôts de 3 points (CHF 1,58 mio).

4011 Impôt sur le bénéfice

Projet de budget 2012	CHF	549'333'000
Estimations 2011	CHF	657'100'000
Budget 2011	CHF	579'600'000
Comptes 2010	CHF	587'314'732

Le projet de budget 2012 est basé sur la facturation des acomptes 2011 (CHF 495 mios), l'estimation des acomptes finaux 2010 (CHF 40 mios), la progression entre la taxation et les acomptes 2011 et antérieurs (CHF 25 mios), moins la bascule du coefficient d'impôts de 3 points (CHF 10,67 mios).

4012 Impôt sur le capital

Projet de budget 2012	CHF	48'971'000
Estimations 2011	CHF	59'000'000
Budget 2011	CHF	53'000'000
Comptes 2010	CHF	56'908'774

Le projet de budget 2012 est basé sur la facturation des acomptes 2011 ainsi que la progression entre taxation et acomptes 2011 et antérieurs (CHF 54 mios), moins la bascule du coefficient d'impôts de 3 points (CHF 1 mio) et la réduction du taux de l'impôt sur le capital pour personnes morales, à 0,03‰ (CHF 4 mios).

4013 Impôt complémentaire sur les immeubles

Projet de budget 2012	CHF	20'000'000
Estimations 2011	CHF	18'000'000
Budget 2011	CHF	18'000'000
Comptes 2010	CHF	22'941'998

Le projet de budget 2012 est basé sur les comptes 2010.

4031 Impôt sur les gains immobiliers

Projet de budget 2012	CHF	120'000'000
Estimations 2011	CHF	153'500'000
Budget 2011	CHF	101'000'000
Comptes 2010	CHF	170'692'250

Le projet de budget 2012 est basé sur les estimations des personnes physiques (CHF 115 mios) et morales (CHF 5 mios). Rappelons que la rubrique 4031 comprend les parts cantonales et communales ; la part de ces dernières (5/12^{ème}) est inscrite à la rubrique 3401, en compensation.

4041 Droits de mutation

Projet de budget 2012	CHF	150'000'000
Estimations 2011	CHF	153'000'000
Budget 2011	CHF	134'000'000
Comptes 2010	CHF	175'163'536

Le projet de budget 2012 est basé sur les estimations des comptes 2010 sur les personnes physiques (CHF 124 mios) et morales (CHF 26 mios).

4051 Impôt sur les successions et donations

Projet de budget 2012	CHF	72'000'000
Estimations 2011	CHF	69'000'000
Budget 2011	CHF	71'000'000
Comptes 2010	CHF	97'154'358

Le projet de budget 2012 est basé sur les estimations des successions ordinaires (CHF 57 mios), auxquelles a été ajoutée une moyenne pondérée des successions exceptionnelles (CHF 5 mios). Les donations ont été évaluées sur la base d'une moyenne à CHF 10 mios.

4401 Part à l'impôt fédéral direct

Projet de budget 2012	CHF	310'000'000
Estimations 2011	CHF	310'000'000
Budget 2011	CHF	303'000'000
Comptes 2010	CHF	317'088'729

Le projet de budget 2012 est basé sur les estimations 2011.

3.3 L'excédent

Pour la sixième année consécutive, le projet de budget de fonctionnement est excédentaire. En effet, y compris les décisions prises par le Conseil d'Etat jusqu'au 13 septembre 2011, il débouche sur un excédent de CHF 17,9 mios, respectivement CHF 15,2 mios après amendements techniques. Pour mémoire, l'excédent budgétisé pour 2011 était de CHF 2.4 mios, alors que les comptes 2010 présentaient un bénéfice de CHF 301.6 mios.

Malgré ce résultat réjouissant en soit, l'incertitude demeure quant aux effets financiers de certains thèmes dont l'impact se dévoilera durant la période 2013 à 2016 (RPT, SimpA, Nouvelle politique salariale) ; se référer à ce sujet à la rubrique 3.4 de l'EMPD no 2. Sans parler des tensions actuelles dans la zone Euro – avec les répercussions possibles pour la Suisse et le Canton de Vaud – qui étaient logiquement inconnues lors de la rédaction de l'EMPD no 2.

Compte tenu des crédits supplémentaires, l'historique des bénéfices des budgets depuis 2003 se présente par conséquent de la manière suivante (en mios de francs) :

Budget	Excédent (+) ou déficit (-) budgétaire	En % des charges	Crédits supplémentaires	Total avant boucllement	En % des charges	Résultat comptes de fonctionnement
2003	-157.0	-2.5%	59.9	-217.0	-3.5%	-385.3
2004	-168.4	-2.6%	44.1	-212.6	-3.3%	-143.8
2005	-84.7	-1.3%	64.0	-148.7	-2.4%	+46.3
2006	-63.4	-1.0%	13.3	-76.8	-1.2%	+267.2
2007	+10.8	0.2%	34.3	-23.5	-0.4%	+273.6
2008	+7.8	0.1%	16.0	-8.2	-0.1%	+370.3
2009	+9.0	0.1%	24.4	-15.5	-0.2%	+347.3
2010	+5.5	0.1%	12.6	-7.1	-0.1%	+ 301.6
2011*	+2.4	0.0%	22.9	-20.5	-0.3%	
2012 (projet)	+17,9	0,2%	0.0	+17.9	0.2%	

* Situation des crédits supplémentaires au 31 octobre 2011.

4. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Selon l'article 9 alinéa 2 lettre c de la loi sur les finances, il incombe au Grand Conseil d'adopter le budget global d'investissement.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat a arrêté le projet de budget d'investissement 2012 à CHF 300 mios (identique à 2011), comme le montre le tableau ci-dessous, tiré de l'EMPD no 2, page 28.

Evolution par nature du budget d'investissement net 2011 - 2012 (en millions de CHF)

	2011	2012	Evolution	
			en mios de CHF	en %
Informatique	28.1	28.1	0,0	0
Territoire et mobilité	105.8	116.8	11.0	10
Investissements universitaires	35.8	25	-10.8	-30
Santé et social	61.8	49.8	-12.0	-19
Parc immobilier	68.5	80.3	11.8	17
Total	300,0	300,0	0,0	

Investissements de l'Etat dans l'économie

(en mios de CHF)	2012	2013	2014	2015	Total 2012-2015
(Part nette de l'Etat)	(300)	(300)	(300)	(300)	(1'200)
Dépenses brutes	331.5	322.1	320.5	328.3	1'302.5
Nouveaux prêts octroyés	62.2	83	122.1	149.5	416.8
Nouvelles garanties accordées	306.2	130.4	229.4	196.9	862.9
Total	699.9	535.5	672.0	674.7	2'582.1

Les dépenses d'investissement brutes de l'Etat s'élèvent à CHF 332 mios dans le projet de budget 2012, soit une diminution de CHF 14 mios par rapport au budget 2011. En ajoutant les prêts (CHF 62 mios) et les garanties (CHF 306 mios), on obtient un effort global d'investissement pour le canton de CHF 700 mios. Ainsi, pour la période 2012-2015, l'Etat devrait investir près de CHF 2,58 mrds directement ou indirectement dans l'économie vaudoise.

Comme pour l'exercice 2010, le Conseil d'Etat a annoncé en commission des finances, que les CHF 300 mios prévus au budget 2011 seront vraisemblablement dépensés. Ce constat dénote que l'Etat est apparemment en mesure, à l'avenir, d'utiliser pleinement son budget d'investissement. L'utilisation globale sur une durée supérieure à l'année budgétaire permet une utilisation plus souple et, par là, une meilleure répartition temporelle de la gestion des investissements, en phase avec la nature même des projets concernés.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de budget d'investissement 2012 proposé par le Conseil d'Etat, avec des dépenses nettes globales arrêtées à CHF 300 mios, par 13 oui et 1 abstention.

5. SUJETS PARTICULIERS

5.1 Analyse du budget par département

Répondant à la motion Béatrice Métraux (transformée par la suite en postulat) qui demandait l'inscription dans la LFin d'indicateurs, le Conseil d'Etat a remanié l'EMPD no 2 en y intégrant notamment une analyse du budget par département. Ce complément et particulièrement les informations statistiques sous forme de tableaux ont été salués de manière unanime par la Commission qui y voit un réel progrès permettant une meilleure compréhension de la démarche budgétaire et une vision plus claire des éléments saillants. Dans ce contexte, la Commission des finances a passé en revue avec attention les différents départements (voir ch. 5 de l'EMPD no 2, pages 32 à 59) et relève certains éléments :

DSE

- Polcant – Loi sur l'organisation policière vaudoise : le coût complet des missions générales de police est estimé à CHF 61,2 mios. Les effectifs ont été le thème d'un débat nourri qui fait l'objet d'une observation (voir p. 24 de ce rapport).

DFJC

- UNIL : la subvention cantonale se monte pour 2012 à CHF 269 mios et croît de CHF 7,3 mios ou 2,8% par rapport à 2011.

- HEP : la subvention cantonale se monte pour 2012 à CHF 37,05 mios. Son externalisation concerne 167,9 postes (voir tableau détaillé des effectifs du personnel en page 30 de l'EMPD no 2 et sa synthèse en p. 23 de ce rapport).

DINT

- ASF : l'autorité de surveillance des fondations sort du périmètre de l'ACV, conformément à un concordat intercantonal (VD – VS – JU).

DSAS

- Des commentaires, informations synthétiques et autres tableaux fournissent une vue d'ensemble sur les principaux sujets (PC familles et rentes-pont AVS et impact sur le RI / Subsidés aux primes de l'assurance-maladie obligatoire / Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI / RI / Financement LAMal – réforme 2012).

- CHUV : La participation de l'Etat budgétée pour le Group CHUV est de CHF 562,9 mios, en progression de CHF 47 mios ou 9,11% par rapport au budget 2011. La variation totale de charges entre les budgets 2011 et 2012 est de + CHF 31,2 mios qui s'explique notamment par les effets salariaux (+ CHF 9,1 mios), les fonds de recherches (+ CHF 9,1 mios), les réallocations structurelles (+ CHF 6,9 mios / p.ex. introduction des SwissDRG) ainsi que les projets (CHF 6,9 mios / participation du CHUV à des actions du DSAS). D'un point de vue structurel, le CHUV identifie toujours un risque lié à l'aggravation de la situation d'engorgement et de l'occupation inadéquate des lits due au manque de place dans les EMS et les CTR.

DFIRE

- RPT : Explication synthétique sur le fonctionnement complexe du système péréquatif fédéral et synthèse des réponses du Conseil d'Etat à deux interpellations sur le sujet.

5.2 Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) à la Commission des finances sur le budget informatique 2012 de la Direction des systèmes d'information (DSI)

En application des art. 50 LGC et 40 RLGC, la Commission des finances a confié à la CTSI, en date du 15 septembre 2011, l'examen du projet de budget informatique 2012.

Ce rapport a été présenté à la Commission des finances, le jeudi 10 novembre 2011, par M. Jacques Ansermet, président ainsi que MM. les députés : Jean-François Cachin, Laurent Ballif, Rémy Pache. La CTSI est répartie en 4 sous-commissions et composée de Mme et MM. les députés :

Sous-commission Administration et territoire

Olivier Kernén, président de la sous-commission, Alexis Bally, Jean-Jacques Truffer

Sous-commission Fiscalité et cyberadministration

Laurent Ballif, vice-président de la CTSI et président de la sous-commission, François Brélat et Filip Uffer

Sous-commission Services directs à la population

Rémy Pache, président de la sous-commission, Julien Glardon, Michel Miéville, François Debluë

Sous-commission DFJC - CEI

Fabienne Despot, présidente de la sous-commission, Jean-François Cachin, Lucas Girardet, Philippe Randin

1. INTRODUCTION

La tâche principale de la CTSI évolue vers une analyse de la pertinence des choix stratégiques de la DSI et plus seulement vers la validation des dépenses du service. Pour ce mandat, les travaux de la commission ont consisté en l'analyse des fiches - projets présentées par la DSI qui concernent dans leur grande majorité les lignes budgétaires 31512 (entretien du matériel et logiciels informatique de gestion) et 31852 (consultations, mandats, expertises). Cette situation offre une certaine souplesse à la DSI qui peut privilégier l'avancement de certains projets par rapport à d'autres.

Le budget 2012 de la DSI se monte à CHF 116,9 millions enregistrant une légère baisse de CHF 600'000. Ce montant correspond au solde du budget de projets compensés en 2011, identifiés comme non pérenne. Une fois cet élément neutralisé, le budget peut être considéré comme stable.

Toutefois, la construction budgétaire du service paraît comporter quelques incohérences découlant du blocage des chiffres absolus de son budget ainsi que du mécanisme de compensation sans imputation interne. Ces paramètres ont comme conséquence la suppression de toute marge financière qui permettrait à la DSI de jouer un rôle proactif dans la conduite de l'informatique vaudoise en bénéficiant d'une autonomie de recherches et de propositions. A noter également que les frais de maintenance des projets à charge de la DSI deviennent de plus en plus importants et influencent le budget du service.

S'agissant des investissements, la commission prend note avec satisfaction de leur pleine réalisation.

Par ailleurs, la CTSI relève la bonne collaboration avec les services demandeurs de prestations qui participent également au financement de leur projet par le biais de compensations. L'un des critères principaux de sélection des projets est la capacité financière des services. En soumettant une demande à la DSI, le service demandeur doit également poser une réflexion sur son propre fonctionnement ce qui est un gage d'efficacité.

2. SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

2.1 Administration et territoire

De manière générale, la période « post-BEDAG » est maîtrisée à satisfaction et permet de constater une certaine stabilité. Les 139 fiches – projets analysées se répartissent entre 55% de projets et 45% de maintenance. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il n'est pas impossible qu'à terme la tendance soit inversée. Au-delà, la sous-commission n'a pas de remarque particulière à formuler.

2.2 Services directs à la population

Les montants prévus pour les divers projets retenus correspondent aux tâches à assumer. Aucun cas de sous- ou sur-dotation n'a été mis en évidence. Comme à l'accoutumée, un certain nombre de projets ne font pas partie de la liste retenue par le budget, mais pourront être réalisés dans l'année par compensation interne, en fonction des priorités et avancement des travaux.

Les événements du dimanche 23 octobre 2011 en lien avec VOTELEC étant postérieurs à l'analyse de la sous-commission, cette dernière ne peut que constater certains défauts qui pourront éventuellement être réglés par le biais d'une demande de crédit supplémentaire.

2.3 Fiscalité et cyberadministration

Avec le temps, la Cyberadministration est devenue une composante intrinsèque de nombreux projets rattachés à d'autres sous-commissions. Dans les faits, la sous-commission a analysé 24 projets alors que plus du double pourraient être rattachés à ce domaine. Ce constat fera l'objet d'une réflexion au sein de la CTSI.

Une grande majorité des projets analysés sont de la pure et simple maintenance (évolutive ou corrective), réalisée à l'interne ou par recours à des tiers, parfois intégrée à une licence annuelle. Ces objets contiennent pratiquement tous des éléments liés à fiscalité et la cyberadministration. La plupart des dossiers reprennent en 2012 les mêmes chiffres qu'en 2011, la seule augmentation découlant de la hausse de la TVA.

A noter que seul le projet visant à améliorer et sécuriser le fonctionnement interne de l'ensemble de l'administration est considéré comme nouveau. Les plus gros montants de maintenance concernent le suivi d'EMPD d'importance tels que le socle de la cyberadministration, la mise à jour de l'ensemble logiciel TAO (taxation assistée par ordinateur), l'exploitation du Datawarehouse et le logiciel SIFP (système information perception finances). Certaines applications fiscales, comme la calculette permettant au contribuable de calculer son impôt prévisible ou encore le logiciel VaudTax, sont adaptées aux données fiscales 2012. Le logiciel de l'ACI procédant à la saisie et à l'évaluation des déclarations d'impôts fera également l'objet d'une mise à jour.

2.4 CEI – DJFC

CEI (Centre d'Exploitation Informatique)

Le CEI ayant été créé il y a deux années, résultat de l'internalisation des prestations précédemment assurées par BEDAG, le budget 2011 est le premier qui permette une comparaison évolutive par projet. Il est également l'image d'une situation qui tend à se stabiliser avec un périmètre mieux défini. Le CEI évolue cependant, avec la création d'une unité dédiée aux postes de travail, une optimisation de la répartition des tâches, des équipes orientées par prestation plutôt que par outil. Il occupe 154.3 ETP sur un total de 325.5 ETP pour l'ensemble de la DSI.

Le budget informatique 2012 du CEI se monte à CHF 43.6 millions, répartis pour moitié entre l'exploitation et les salaires, sur un budget total de la DSI de CHF 116,9 millions. Le budget du CEI est stable par rapport à celui de l'an passé, bien que les charges soient significativement croissantes. Soit une augmentation de 25% des demandes de service, de 20% de demandes d'assistance dont la moitié lié au changement de messagerie, de 30% des charges ressources humaines et fiscalité, concomitantes à une augmentation des données de 85%. La stabilisation du budget a été rendue possible grâce à la renégociation de contrats, des lancements d'appel d'offre et une optimisation de l'organisation entre les équipes.

Les observations de la sous-commission lors du budget 2011 sont confirmées pour le budget 2012, soit une grande maîtrise des projets CEI (qui n'est pas cause dans la problématique de VOTELEC), un souci évident d'optimiser, de trouver des gains d'échelle ou de méthodes, de sécuriser les données et de structurer et tracer les démarches. Le souci d'économie porte également sur la consommation énergétique.

DFJC

L'informatique du DFJC est toujours scindée entre l'administratif et le pédagogique. La partie pédagogique est distribuée entre la DGEO, la DGEP et le SESAF alors que la partie administrative est intégrée à la DSI.

L'informatique administrative regroupe les besoins et services nécessaires à la gestion administrative des établissements de formation. Son intégration à la DSI permet de régulariser et normaliser les processus entre la DSI et l'informatique administrative du DFJC. Le budget spécifique à l'informatique administrative s'intègre donc dans le budget global de la DSI. Il est stable, et se monte à un total de CHF 4'670'000 réparti en 23 projets contre CHF 4'639'300 pour 25 projets en 2011.

Le projet SIEF reconfiguré tourne au ralenti, assurant 20 à 25% des besoins réels, et cela sur le seul périmètre des écoles professionnelles. Un accord entre le fournisseur et le Conseil d'Etat est en cours d'adoption, qui permettra une diminution des frais de maintenance. Confrontée à divers problèmes (stabilité, contact avec les développeurs en Autriche), la DSI a réalisé un travail d'élaboration de propositions de systèmes d'administration qui est désormais entre les mains du DFJC.

L'informatique administrative regroupe les besoins et services nécessaires à la gestion administrative des établissements de formation. Son intégration à la DSI permet de régulariser et normaliser les processus entre la DSI et l'informatique administrative du DFJC. Le budget spécifique à l'informatique administrative s'intègre donc dans le budget global de la DSI. Il est stable, et se monte à un total de CHF 4'670'000 réparti en 23 projets contre CHF 4'639'300 pour 25 projets en 2011.

3. CONCLUSIONS

La CTSI souhaite qu'une réelle réflexion soit posée sur le problème des coûts de maintenance à charge de la DSI qui empêchent cette dernière de développer de nouveaux projets. Dans ce même contexte, elle espère à l'avenir que le choix de réalisation d'un projet provenant d'un service demandeur ne se limitera pas à sa capacité financière. En effet, il est regrettable que certains services, ne pouvant remplir cette première condition financière, se voient recaler malgré un projet pertinent. Finalement, dans le domaine de la sécurité en général et dans le cas précité des ordinateurs mac non protégés dans les établissements scolaires en particulier, la DSI doit pouvoir imposer de manière claire certaines règles minimales de sécurité.

Malgré les événements du 23 octobre 2011 concernant le logiciel de vote lors des élections fédérales, la CTSI se plaît à relever le bon travail effectué par la DSI et le sentiment de confiance qui continue de régner dans ce service. Elle remercie ce dernier de sa parfaite collaboration lors des divers entretiens avec les sous-commissions et propose à la Commission des finances d'accepter le budget informatique 2012 tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Prise de position de la Commission des finances

La Commission des finances a pris acte, avec remerciements, des considérations de la CTSI et se rallie à ses conclusions. Comme l'année passée, la sous-commission DINF de la Commission des finances a renoncé à l'analyse du budget 2012 DSI, étant entendu que le rapport de la CTSI couvre parfaitement les aspects tant technique que financier.

5.3 Evolution de la dette 2011

Au 31 décembre 2010, la dette brute de l'Etat de Vaud se chiffrait à CHF 2'560 mios auxquels CHF 650 mios de placements devaient être encore retranchés pour obtenir une dette nette de CHF 1'910 mios.

Pour l'année 2011, CHF 500 mios d'emprunts à long terme arrivent à échéance. Ces montants peuvent être remboursés sans procéder à leur renouvellement, grâce aux montants placés à terme fixe.

Concernant l'évolution des placements, ceux-ci s'élevaient à CHF 650 mios en début d'année 2011 et sont estimés à CHF 270 mios pour cette fin d'année.

Au final, il est prévu une dette brute de CHF 2'060 mios au 31 décembre 2011, des placements pour CHF 270 mios et une dette nette de CHF 1'790 mios.

<i>(en mios de CHF)</i>	Réalisé 2010	Estimation 2011	Budget 2012
Dette brute au 1 ^{er} janvier	3'290	2'560	2'060
Placement	840	650	270
Dette nette au 1 ^{er} janvier	2'450	1'910	1'790
Emprunt court terme	0	0	0
Emprunt long terme	-730	-500	-50
Dette brute au 31 décembre	2'560	2'060	2'010
Placement	650	270	229
Dette nette au 31 décembre	1'910	1'790	1'781

6. OBSERVATIONS

A la suite de ses discussions, la Commission des finances propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

ACV – Administration cantonale vaudoise (observation transversale)

Lors de ses travaux sur le projet de budget 2012, la Commission des finances a adopté la réponse du Conseil d'Etat sur le postulat Deriaz relatif à la création de nouvelles places d'apprentissage au sein de l'ACV (voir ch. 21, p. 43 de ce rapport). Il a été convenu qu'une observation complémentaire serait déposée.

Observation : Le Conseil d'Etat s'engage déjà efficacement pour la formation des apprentis. Dans ce contexte, il est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour soutenir également les formateurs dans leur mission.

2^{ème} observation

DSE – Police cantonale (Polcant – 105)

La réforme policière entre en vigueur en 2012 : les contrats de prestations conclus avec des Communes sont caducs et pourront être remplacés par des prestations complémentaires facturées, dont l'ampleur n'est pas encore définie. De nouvelles tâches sécuritaires apparaissent, par exemple dans l'application du nouveau code pénal ou concernant les manifestations sportives. Le Conseil d'Etat est aussi en discussion avec les syndicats du personnel pour analyser notamment les demandes de renforcement d'effectifs et de renouvellement d'équipements d'aide à l'engagement.

Observation : Le Conseil d'Etat est invité à renseigner régulièrement le Grand Conseil sur les prestations confiées par les Communes, leurs implications, les analyses et projets en cours, avec les conséquences éventuelles sur les effectifs de collaborateurs de la Police cantonale ainsi qu'en matière de formation.

3^{ème} observation

DSE – Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV – 114)

La Commission des finances a observé que ce service n'a pas renouvelé les postes manquants aux poids et mesures.

Observation : Le Conseil d'Etat peut-il garantir au Grand Conseil que cette mission, déléguée par la Confédération, est assurée malgré la non reconduction de ces postes ?

4^{ème} observation

DSAS – Service de la santé publique (SSP – 481)

La Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) accuse un retard dans sa facturation : le plafond de la ligne de crédit est passé de CHF 80 millions à CHF 150 millions.

Observation : Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur le fonctionnement de la CEESV ainsi que sur les mesures qu'il entend prendre pour repositionner cette ligne de crédit à son niveau antérieur, soit CHF 80 millions.

5^{ème} observation

DEC – Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT – 59 / 3655 – 3665)

Une grave pénurie de logements sévit depuis de nombreuses années dans notre canton. Parallèlement, les loyers ont augmenté parfois de façon très importante dans certaines régions, malgré la dotation budgétaire importante, mais non consommée, pour l'aide à la pierre.

Observation : Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur les mesures prises (et à prendre) pour que sa politique budgétaire et les objectifs de son programme de législature en matière de logement soient atteints.

6^{ème} observation

DINF – Direction des systèmes d’information (DSI – 63)

En date du 10 novembre 2011, la Commission des systèmes d’information a présenté son rapport à la Commission des finances sur le budget de ce service (voir pt 5.2, page 18 de ce rapport). Dans le cadre de la discussion, la question de la maintenance et de son externalisation a été soulevée. Actuellement, les contrats LSE (Loi fédérale sur le service de l’emploi et la location de services) représentent 132 ETP qui induisent des frais de maintenance.

Observation : Le Conseil d’Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur sa pratique en matière de développement et de maintenance informatiques confiés à des entreprises externes, ainsi que sur l’opportunité d’internaliser certaines activités.

7. CONCLUSIONS DU RAPPORT GENERAL

7.1 Remerciements

Avant toute chose, la Commission des finances souligne la grande disponibilité du SAGEFI. Elle tient à remercier M. le Chef du Département des finances, M. le Chef du SAGEFI et ses collaborateurs, M. le Chef de l'Administration cantonale des impôts et ses collaborateurs ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions. Elle remercie également la Commission thématique des systèmes d'information. Enfin, ses remerciements vont aussi au secrétaire de la Commission des finances pour sa disponibilité et son efficacité.

7.2 Projet de budget de fonctionnement

Les principales charges

Le total des charges prévues au projet de budget 2012 s'élève à CHF 8'086 mio, soit CHF 63,2 mio de plus qu'au budget 2011. Ce montant représente une croissance de 0,8 %. Ces effets sont dus, d'abord, à la forte progression des besoins dans le domaine du social, soit CHF 122 mio de plus qu'en 2011, et à CHF 49 mio supplémentaires dans le domaine de la santé.

Concrètement, cela signifie, pour le domaine social, le financement des principaux besoins supplémentaires identifiés : CHF 37 mio pour le RI, CHF 29 mio pour les PC familles et les rentes pont, CHF 19 mio pour les subsides LAMAL et CHF 18 mio pour les PC AVS/AI, ces derniers découlant des effets démographiques et du vieillissement de la population. S'agissant du secteur de la santé, les demandes supplémentaires sont, d'une part, de CHF 29 mio pour l'augmentation d'activité et des nouveaux projets, et, d'autre part, de CHF 10 mio pour le subventionnement des cliniques privées prévu pour 2012 du fait de la révision de la LAMAL. De plus, on constate une augmentation de CHF 4 mio pour les soins à domicile et quelques CHF 3 mio pour l'achat d'équipements.

Sans les effets RPT, la croissance des charges atteint 4,7 % en 2012.

Ce budget prévoit également quelques CHF 25 mio qui viennent s'ajouter aux CHF 50 mio déjà prévus et annoncés en août 2011, pour des mesures particulières de soutien à l'industrie et à l'innovation liées au contexte économique contrasté. Il est également tenu compte des besoins en ETP principalement pour des ressources ayant trait à l'enseignement et pour quelques postes administratifs.

Le total des effectifs se monte à 15'990 (sans CHUV, UNIL, ORP, HEP et Eglises), après engagement des nouveaux postes dans l'administratif et l'enseignement et en tenant compte des adaptations techniques, dont l'externalisation de la Haute école pédagogique et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Les principaux revenus

S'agissant des revenus, la prévision budgétaire se monte à CHF 8'104 mio, soit une croissance de 1 % par rapport au budget 2011. La faible croissance des revenus s'explique par la non budgétisation de la part vaudoise aux bénéfices de la Banque Nationale qui représente un manque de CHF 150 mio. Cette perte de la répartition du bénéfice de la BNS est partiellement compensée par l'augmentation de la part aux recettes fédérales pour CHF 25 mio, de la participation des communes à la facture sociale pour CHF 44 mio et de leur part au financement de la réforme policière prévue par la nouvelle Loi sur l'organisation policière pour CHF 61 mio.

Les recettes fiscales progressent de 0,1 %, y compris la bascule de 2 points d'impôts dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale et de la diminution du coefficient d'imposition cantonal de 1 point.

Concernant l'impôt des personnes physiques, la prévision, sans tenir compte de la bascule canton-commune ni de la baisse du coefficient, se situe à 2 %. Cette prévision est justifiée, malgré le contexte conjoncturel difficile. Les effets des nombreux licenciements annoncés n'auront que peu d'incidence sur l'exercice 2012 mais se feront ressentir dès 2013. Quant à l'impôt sur la fortune, la prévision est revue à la baisse, conséquence de la crise financière et ses répercussions sur les marchés boursiers.

L'estimation de l'impôt sur les personnes morales, plus précisément l'impôt sur le bénéfice, prévoit une légère correction, soit une baisse de CHF 19,6 mios hors bascule, représentant une diminution de 3,4 %. La situation économique très incertaine et les prévisions de baisse sur le PIB pour l'année 2012 justifient pleinement cette diminution de recette. Heureusement, l'économie vaudoise se porte plutôt bien dans l'environnement économique qui sévit actuellement dans l'Union Européenne. Quant à l'impôt sur le capital des sociétés, celui-ci continue à baisser de manière significative suite à la nouvelle réduction de 50 % du taux d'imposition de 0,6 ‰ à 0,3 ‰. Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de soutenir les entreprises et les PME de ce canton, de les renforcer pour faire face aux difficultés à venir et de maintenir autant que possible les postes de travail. A noter que l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital participe également à cette tendance.

A fin 2012, la dette de l'Etat devrait se monter à CHF 1'781 mios, puis augmenter à nouveau dès 2013 (voir EMPD No 2 p. 23 et 24). Les charges d'intérêts nets (revenus des placements déduits) se montent à CHF 66 mios pour la période 2012.

7.3 Considérations finales

On peut qualifier le budget 2012 de budget de cohésion sociale. D'une part, il remplit les missions premières de l'Etat, notamment en assurant les augmentations des charges dans le domaine du social et de la santé. D'autre part, il soutient le tissu économique vaudois par une aide ciblée à la formation et à l'innovation, tout en allégeant la fiscalité des entreprises. En outre, il renforce le pouvoir d'achat des contribuables par une diminution du taux d'imposition. De plus, il maintient une dynamique d'investissement solide sur le long terme. Enfin, il s'agit du sixième budget consécutif présentant un bénéfice.

La Commission a examiné minutieusement l'entier de ce budget et s'est particulièrement penchée sur les points suivants :

- Effectifs et masse salariale
- Nouvelle organisation policière et conséquences sur les effectifs
- Prévisions économiques et recettes fiscales
- RPT planification et risques

Ressources humaines et masse salariale

La Commission des finances constate que les postes attribués dans le domaine de l'enseignement sont directement liés à l'évolution de la démographie. Ainsi, dans cette logique, ce sont quelques 82 postes qui ont été accordés spécifiquement à l'enseignement. De plus, 20 postes nouveaux sont prévus pour l'administration, alors que 14 ETP provisoires n'ont pas été reconduits. De fait, ce sont 88,4 ETP supplémentaires qui sont inscrits dans le budget 2012. A relever que si l'on ajoute aux 82 postes susmentionnés les 364 ETP accordés ces trois dernières années, ce sont 446 ETP qui sont venus renforcer l'enseignement au DFJC depuis 2009. Globalement et essentiellement en raison de l'externalisation de la HEP, les effectifs de l'Etat diminuent au final de 15,56 ETP (voir tableau détaillé en page 30 de l'EMPD no 2 ou sa synthèse en page 23 de ce rapport).

S'agissant de la masse salariale, les augmentations du taux de cotisations APG et assurance-chômage (SPEV – 3031.6 et 7) étaient centralisées au SPEV en 2011 mais seront réparties au sein des services dès 2012.

Nouvelle organisation policière et conséquences sur les effectifs

Dans le cadre de la réflexion globale sur la politique des ressources humaines, certains commissaires pensent que les effectifs de la police cantonale sont insuffisants et que la dotation devrait être revue à la hausse. Sachant que la nouvelle organisation policière est en pleine phase de mise en place, qu'un groupe de travail se préoccupe avec les différents syndicats de la réorganisation de la police sur l'ensemble du territoire vaudois, la Commission des finances, après un long débat nourri et constructif, propose une observation. A noter qu'un amendement proposant 20 postes supplémentaires a été déposé, mais refusé par une courte majorité. La Commission des finances estime plus opportun de laisser le groupe de travail en charge, analyser les conséquences de la nouvelle organisation policière, le cas échéant identifier les besoins en ressources humaines de manière précise, tant au niveau de la mission que du nombre, avant que le Conseil d'Etat accorde de nouveaux effectifs.

Prévisions économiques et recettes fiscales

L'environnement socio-économique, précisément en matière de démographie, a vu la population du Canton de Vaud croître de 10'375 habitants en 2010. L'évolution de ces dernières années est donc confirmée.

Quant aux prévisions économiques pour l'année 2012, elles sont pour le moins contrastées. Les écarts entre les divers instituts de recherche sur les prévisions conjoncturelles font état d'une grande incertitude et ne permettent pas de s'appuyer sur des bases solides. La récente détérioration du marché de l'emploi dans l'économie vaudoise laisse entrevoir une situation préoccupante et s'annonce plutôt difficile pour les années à venir. A ceci s'ajoute la problématique de la zone euro, précisément de la dette souveraine, en particulier celle de certains pays de la périphérie. Ces grosses difficultés financières liées à des mesures d'austérité entravent la croissance économique dans l'Union européenne. Elles touchent également les pays qui étaient jusqu'alors les moteurs de la croissance, tels que l'Allemagne, gros partenaire économique de la Suisse. Par conséquent, en y ajoutant la problématique du franc fort, l'économie d'exportation se trouve dans une situation extrêmement difficile, ceci malgré les mesures prises par la Banque Nationale pour affaiblir le franc suisse. C'est précisément pour ces raisons que la majorité de la Commission des finances abonde dans le sens du Conseil d'Etat au sujet des mesures budgétaires qui soutiennent les entreprises subissant de plein fouet le fléchissement de l'économie européenne et du franc fort. Concrètement, pour soutenir la formation et l'innovation, CHF 25 millions budgétés s'ajoutent aux CHF 50 millions prévus au bouclage des comptes 2011.

Lors de la présentation des prévisions des recettes fiscales par le Chef de l'Administration cantonale des impôts, la Commission relève avec satisfaction que les écarts entre les prévisions budgétaires des recettes fiscales 2011 et les estimations en cours d'exercice ont tendance à se resserrer. En effet, la Commission des finances a pu constater, s'agissant notamment des recettes d'impôts sur les personnes physiques, que l'écart budget - encaissé était très proche. Le passage au post-numérando arrive dans sa phase finale et le nombre de taxations prévues en 2011 avoisinera comme pour l'exercice 2010 les 75 %. Exception faite des recettes conjoncturelles, qui sont encore en augmentation, conséquence de la bonne santé des marchés immobiliers, les autres recettes sont relativement proches des prévisions du budget 2011. Aussi, la Commission remarque que la méthode utilisée par l'ACI pour les estimations fiscales semble tout à fait fiable et ne pourra pas encore être améliorée.

Dans le budget 2012, les prévisions des recettes fiscales sur personnes physiques sont en augmentation de 2 %, sans tenir compte de la bascule et de la baisse du taux (3 points). Les impôts sur les personnes morales sont en légère baisse de 3,4 % pour l'impôt sur le bénéfice, en relation avec les effets de la prévision conjoncturelle, et de 5,7 % pour l'impôt sur le capital, du fait de la baisse du taux d'imposition qui diminue de moitié par rapport à 2011. Globalement, la Commission estime que les montants proposés par le Conseil d'Etat sont conformes aux principes de prudence, de sincérité et de fiabilité.

RPT planification et risques

La participation à la RPT se situe à CHF 82,4 mios. Par rapport à 2011, elle diminue de CHF 122,4 mios. La levée des divergences sur la participation vaudoise à la péréquation fédérale (RPT) et la stabilisation de cette participation à un niveau plus modeste que le prévoyait la planification financière 2007-2012 permettent de compenser partiellement la perte de CHF 150 mios représentant la part du Canton au bénéfice de la Banque Nationale. Néanmoins, une certaine incertitude subsiste quant à la pérennité de cette stabilisation, le risque sur la participation à la RPT se situant aux environs de CHF 112 mios. La capacité d'autres cantons contributeurs peut également avoir des incidences non négligeables, notamment par la perte de substance fiscale de certains d'entre eux qui, jusqu'alors, étaient fortement contributeurs à la péréquation. Ceux-ci, touchés par la crise bancaire, ont vu leur participation à la RPT diminuée. Par conséquent, ces charges se reportent sur d'autres cantons.

A l'issue de l'étude du budget, la Commission des finances a accepté à l'unanimité les 7 amendements techniques proposés par le Conseil d'Etat (voir le détail au pt 1, en pages 6 et 7 de ce rapport). Une majorité confortable de la Commission des finances a refusé les 14 autres amendements spécifiques ayant tous une incidence sur le bénéfice. Dans sa majorité, la Commission estime que l'augmentation des charges dans les domaines du social, de la santé et de l'enseignement est suffisante, ceci d'autant plus que viendront s'y ajouter les mesures annoncées par le Conseil d'Etat au mois d'août 2011, soit un montant de CHF 500 mios pour des projets d'agglomérations, d'aide aux énergies renouvelables ainsi qu'à la formation et à l'innovation. La politique de gestion des finances, dans le cadre budgétaire, correspond en tous points aux objectifs et aux missions du Conseil d'Etat. Avec une croissance des charges de 0,8 %, le budget 2012 répond aux besoins démographiques et sociaux.

Enfin, la majorité de la Commission, consciente de la bonne santé financière de notre canton, mais aussi attentive à l'évolution de l'économie en général et surtout soucieuse de maintenir dans le long terme la continuité de l'équilibre des finances de notre canton, recommande dès lors, au Grand Conseil, de suivre les propositions du Conseil d'Etat et les amendements retenus par la Commission.

7.4 Vote

En conclusion, le projet de budget de fonctionnement 2012 amendé présente un excédent de recettes de CHF 15'021'400 et est adopté par 10 oui, 1 non et 3 absentions.

Un rapport de minorité est annoncé séance tenante.

8. RAPPORT PARTIEL DU CONSEIL D'ETAT SUR LE PROGRAMME DE LEGISLATURE 2007-2012 ET LA PLANIFICATION FINANCIERE 2012-2015

La Commission des finances a examiné ce rapport et a pu constater que la mise en place du programme de législature dans le budget 2012 prévoyait un montant brut de CHF 81.3 mios. Par ailleurs, il convient de préciser que la planification financière 2013-2016 ne prend pas en compte les effets financiers du prochain programme de législature 2012-2017 que devra établir le gouvernement à venir. La planification doit donc être considérée comme un exercice de transition qui met en évidence l'évolution prévue plutôt technique que politique. On constate également que le résultat primaire évolue défavorablement sur la période 2013-2016. A noter qu'en y ajoutant les effets de certains thèmes de dimensions politique et stratégique, les résultats projetés n'atteindraient pas le petit équilibre tel que prévu à l'art. 165, al. 1 CST-VD. Il est finalement encore précisé que le budget 2012 ne comprend pas le résultat des débats sur les indemnités des parlementaires pour la législature 2012 – 2017.

Dans le contexte économique actuel, les perspectives conjoncturelles pour les prochains trimestres sont très mitigées, surtout dans la zone euro. Avec les diverses annonces de licenciements dans des entreprises installées dans notre canton, pourtant considérées comme solides, il faut se rendre à l'évidence que l'avenir pourrait être plus difficile que décrit dans l'EMPD 2 p. 12 et 13, qui se base sur les chiffres de septembre 2011. Les grandes tensions permanentes liées à la crise de la dette souveraine en Europe et la nervosité des marchés financiers qui en découle, l'incapacité de la classe politique européenne à trouver des solutions communes et pérennes sont autant d'incertitudes qui pèsent sur la croissance économique. L'inquiétude de voir les pays de la zone euro entrer en récession n'est plus utopique. D'ailleurs, récemment, toutes les prévisions de croissance économique ont été revues à la baisse. Dans ce contexte, la rigueur budgétaire et la prudence dans les estimations des recettes sont garantes d'une évolution favorable et pérenne des finances cantonales. Il est à rappeler également que la planification financière reste un exercice délicat, du fait qu'elle émane de la perception d'une situation donnée à un moment précis. De surcroît, il est parfois très difficile d'estimer avec précision l'impact de certaines décisions de la Confédération ou d'une votation.

Dans ce contexte, le budget 2012 est considéré par le Conseil d'Etat comme un budget de cohésion sociale. Dans le respect des équilibres cantonaux, le Conseil d'Etat répartit les fruits de la croissance et entend consolider les conditions de cette croissance dans une situation internationale devenue très imprévisible.

Le président de la Commission des finances a constaté que la Commission avait pris acte de ce rapport. Celle-ci a apprécié le soin consacré par le Gouvernement à cet important outil de conduite et, quand bien même certaines prévisions contiennent un caractère aléatoire et une part d'incertitudes, voire d'inconnues, elle recommande au Grand Conseil de prendre la peine de consacrer le temps nécessaire à l'examen de ce chapitre et d'en prendre acte.

9. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 4 JUILLET 2000 SUR LES IMPOTS DIRECTS CANTONAUX (LI)

Traditionnellement, l'EMPD N° 2 sur le budget donne lieu à des projets de modification de la fiscalité vaudoise. Cette année ne déroge pas à cette coutume, mais les changements proposés sont modestes. La raison en est que les adaptations nécessitées par les modifications du droit fédéral sont réduites et que les nouveautés fiscales du Canton ont fait l'objet de deux projets distincts. Il s'agit tout d'abord de l'envoi de la déclaration d'impôt par voie électronique et ensuite, dans le cadre de l'EMPD N° 1 sur le budget, de la baisse du taux de l'impôt sur le capital des personnes morales soumises au régime ordinaire ainsi que la baisse du coefficient de l'impôt cantonal prévu dans la loi annuelle d'impôt. Ce dernier point rend nécessaire la modification d'une disposition transitoire relative à l'impôt à la source. Enfin, le droit fédéral amène à adapter, sur le plan formel, les dispositions relatives à l'exonération des représentations et organisations étrangères (Loi sur l'Etat hôte).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI).

Votes	Art. 16 LI	adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 90 LI	adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 277a LI	adopté à l'unanimité (12 oui).
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (12 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (12 oui).

10. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 24 JANVIER 2006 D'AIDE AUX PERSONNES RECOURANT A L'ACTION MEDICO-SOCIALE (LAPRAMS)

La loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale, la LAPRAMS, a pour but de garantir un accès à des prestations de qualité aux personnes à ressources modestes, âgées ou handicapées, en hébergement ou à domicile.

En application de l'article 25 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie, l'assurance obligatoire des soins (AOS) couvre les coûts des prestations qui servent à diagnostiquer ou à traiter une maladie et ses séquelles, tels que notamment les examens et traitements dispensés sous forme ambulatoire dans un EMS. L'article 50 LAMal précise qu'en cas de séjour dans un EMS, l'assureur prend en charge les mêmes prestations que pour un traitement ambulatoire. Néanmoins, les prestations de l'AOS ne couvrent pas la totalité des coûts des soins. Par ailleurs, en vertu du principe de la protection tarifaire, la différence ne peut être mise à la charge des assurés. Ainsi, si le tarif cantonal ne suffit pas à couvrir les frais entraînés par les prestations de soins mises à la charge de l'AOS, le solde – appelé financement résiduel – doit être comblé par d'autres ressources, le cas échéant, par les collectivités publiques.

C'est le cas dans le Canton de Vaud qui verse une subvention appelée jusqu'ici « reports soins ». Le financement résiduel des soins est réglé par la loi vaudoise du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), dont l'article 29b, alinéa 1^{er}, lettre a, prévoit que l'Etat peut allouer aux EMS reconnus d'intérêt public une subvention à l'exploitation destinée à couvrir la part du coût des soins non pris en charge par l'assurance-maladie (subvention « reports soins »). Le montant de cette subvention est fixé par arrêté du Conseil d'Etat.

A ce jour, il n'existe pas de convention intercantonale réglant la question du financement résiduel intercantonal des soins en EMS. Certains cantons ont cependant légiféré sur ce point à l'instar de Fribourg. Le Conseil d'Etat propose dès lors de modifier la LAPRAMS pour clarifier la situation vaudoise notamment dans un souci de cohérence avec les cantons voisins.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 24 janvier 2006 sur l'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS).

Votes	Art. 3 LAPRAMS	adopté par 12 oui et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3 du projet de loi	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	adoptée par 12 oui et 1 abstention.

11. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 2 DECEMBRE 2003 SUR L'ACTION SOCIALE VAUDOISE (LASV)

La loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle est le résultat de la fusion du régime de l'aide sociale tel qu'il résultait de la loi sur la prévoyance et l'aide sociales (LPAS) et du revenu minimum de réinsertion (RMR) qui avait été instauré en 1997 par la modification à l'époque de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC). En effet, l'objectif général visé était de doter le Canton d'un dispositif légal efficace qui permette de répondre aux besoins sociaux des personnes en difficultés, lequel a été concrétisé par la création du Revenu d'insertion (RI).

Après plus de quatre ans d'application, diverses mesures d'amélioration de ce dispositif ont été prises, en particulier pour sécuriser le régime, mieux cibler les bénéficiaires (modification du 23.11.2010).

Il convient encore d'apporter quelques modifications afin d'alléger les tâches administratives exécutées par les autorités compétentes et amener des économies de fonctionnement. Ces modifications concernent le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), la forfaitisation de frais particuliers, la prestation financière et notamment celle pour jeunes adultes, le loyer des jeunes adultes, les revenus des mesures d'insertion sociales et professionnelles et franchises, la prescription ainsi que la subrogation.

D'un point de vue financier, la modification concernant le CSIR n'aura aucun impact sur le budget du SPAS alors que la forfaitisation des frais particuliers est une opération neutre. Cela mis à part, les autres points devraient en principe dégager des économies (difficilement évaluables) qui devraient permettre de compenser les coûts supplémentaires de fonctionnement provenant de la réorganisation en cours du travail au sein des Centres sociaux régionaux. A terme, le dispositif entièrement mis en place devrait pouvoir dégager des économies sur le plan des prestations du RI.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV).

Votes	Art. 16 LASV	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 31 LASV	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 33 LASV	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 44 LASV	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 46 LASV	adopté par 12 oui et 1 abstention.
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (13 oui).

12. PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI DU 17 MAI 2005 SUR LES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COMMUNES A DES PERSONNES MORALES (LPECPM)

Les modifications proposées touchent spécifiquement deux articles de cette loi.

L'art. 12 al. 2 traite de la rémunération des représentants de l'Etat à la haute direction d'une personne morale et réservait l'application de l'art. 54 du règlement d'application de la loi sur le personnel (RLPers). Une modification récente de cet article du RLPers rend un tel renvoi caduc et requiert l'abrogation de la 3^e phrase de l'art. 12 al. 2 de la LPECPM.

L'article 13 attribue actuellement à la Chancellerie les tâches de tenir à jour, d'une part, la liste des représentants de l'Etat au sein de la haute direction de personnes morales et, d'autre part, le registre des lettres de missions et des avenants aux cahiers des charges. Or, c'est le département en charge des finances, plus particulièrement son secrétariat général (SG DFIRE), qui dispose de la vue d'ensemble et des connaissances les plus complètes par rapport aux dossiers liés aux participations de l'Etat. Par souci de cohérence et de rationalité, il est donc proposé de regrouper toutes les activités dans ce domaine et donc de transférer, de la Chancellerie au département en charge des finances, l'exécution des tâches prévues par l'article 13 LPECPM.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de loi modifiant la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LPECPM).

Votes	Art. 12 LPECPM	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 13 LPECPM	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2 du projet de loi	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (13 oui).

13. PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET DU 21 DECEMBRE 2010 FIXANT LE MONTANT LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD POUR L'EXERCICE 2011, AUTORISANT LA CONCLUSION D'EMPRUNTS EN 2011 AVEC DECAISSEMENT DECALE EN 2012 ET VISANT A DECALER LES EMPRUNTS ARRIVANT A ECHEANCE EN 2013 SUR LES ANNEES 2014 A 2020

La Centrale d'encaissement des établissements sanitaires vaudois (CEESV) est l'organe d'exécution des conventions d'hospitalisation et d'hébergement. Les flux financiers (facturations, allocations, encaissements) découlant des conventions transitent par la CEESV. Elle joue le rôle d'intermédiaire entre 150 établissements sanitaires vaudois et les assureurs tant maladie que fédéraux. Elle traite plus de 180'000 factures des hôpitaux et EMS du Canton pour un volume de rentrées d'environ CHF 585 mios par année. La CEESV verse plus de CHF 400 mios d'allocations aux établissements hospitaliers et plus de CHF 156 mios de re-paiement aux établissements médico-sociaux (EMS) par année. L'intégralité de la trésorerie de la CEESV provient ainsi de l'encaissement des factures émises par les hôpitaux (CHUV et FHV) et par les EMS.

En cas de déséquilibre de trésorerie, une avance est faite par l'Etat de Vaud jusqu'à un plafond fixé par le Grand Conseil. Actuellement ce plafond est fixé à CHF 80 mios mais il n'est plus suffisant pour compenser les retards de facturation et d'encaissement liés au changement de nomenclature tarifaire consécutif à l'introduction de la LAMal 2012. Les effets engendrés sont d'une part une augmentation des délais de facturation des hôpitaux ainsi que d'autre part une augmentation du retard d'encaissement des factures de la part des assureurs.

Pour pallier aux effets susmentionnés, le Conseil d'Etat propose donc au Grand Conseil de modifier le décret du 21 décembre 2010 en portant la limite de crédit pour 2011 de CHF 80 mios à CHF 120 mios et, d'autre part, de fixer une nouvelle limite à CHF 150 mios pour l'année 2012. Cette limite prend en compte les retards 2011 qui porteront leurs effets sur 2012.

Compte tenu de cette situation, différentes démarches seront conduites auprès des assureurs et hôpitaux. La Commission des finances a également déposé une observation sur ce point (voir pt 6, page 24 de ce rapport).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 2010 fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2011, autorisant la conclusion d'emprunts en 2011 avec décaissement décalé en 2012 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020.

Votes Art. 4. du décret du 21 décembre 2010 adopté par 11 oui et 1 abstention.
Entrée en matière adoptée par 11 oui et 1 abstention.

En lien direct avec ce point, voir également les votes du deuxième projet de décret au point 14.

14. PROJET DE DECRET FIXANT LE MONTANT LIMITE DE L'AVANCE DE TRESORERIE OCTROYEE PAR L'ETAT DE VAUD A LA CENTRALE D'ENCAISSEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES VAUDOIS (CEESV) POUR L'EXERCICE 2012

Voir la synthèse au point 13 précité ainsi que l'observation déposée par le Commission des finances sur ce point (pt 6, page 24 de ce rapport).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant le montant limite de l'avance de trésorerie octroyée par l'Etat de Vaud à la Centrale d'encaissements des établissements sanitaires vaudois (CEESV) pour l'exercice 2012.

Votes	Article premier	adopté par 11 oui et 1 abstention.
	Art. 2	adopté par 11 oui et 1 abstention.
	Entrée en matière	adoptée par 11 oui et 1 abstention.

15. PROJET DE DECRET FIXANT LA LIMITE DES NOUVEAUX EMPRUNTS CONTRACTES PAR L'ETAT DE VAUD POUR L'EXERCICE 2012, AUTORISANT LA CONCLUSION D'EMPRUNTS EN 2012 AVEC DECAISSEMENT DECALE EN 2013 ET VISANT A DECALER LES EMPRUNTS ARRIVANT A ECHEANCE EN 2013 SUR LES ANNEES 2014 A 2020

Comme il ressort du ch. 5.3 du présent rapport, la dette de l'Etat de Vaud poursuit sa contraction pour atteindre (dette nette) CHF 1'790 mios à fin 2011 et CHF 1'781 mios à fin 2012. Sur la base de cette projection, le Conseil d'Etat demande que le plafond d'endettement maximum pour 2012 soit fixé à CHF 2'060 mios.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat souhaite optimiser au mieux le service de la dette et, à cette fin, se prémunir des risques éventuels de financement sur les marchés en 2013 lorsqu'il s'agira de renouveler la totalité des emprunts échus à cette période. C'est la raison pour laquelle, il cherche à anticiper ces échéances importantes en renouvelant certains de ces emprunts avant cette échéance pour profiter au mieux des conditions offertes sur les marchés.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant la limite des nouveaux emprunts contractés par l'Etat de Vaud pour l'exercice 2012, autorisant la conclusion d'emprunts en 2012 avec décaissement décalé en 2013 et visant à décaler les emprunts arrivant à échéance en 2013 sur les années 2014 à 2020.

Votes :

Article premier	adopté à l'unanimité (12 oui).
Art. 2	adopté à l'unanimité (12 oui).
Art. 3	adopté à l'unanimité (12 oui).
Art. 4	adopté à l'unanimité (12 oui).
Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (12 oui).

16. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2012, LES MONTANTS MAXIMAUX AUTORISES DES ENGAGEMENTS DE L'ETAT PAR VOIE DE PRETS, DE CAUTIONNEMENTS ET D'ARRIERE-CAUTIONNEMENTS CONFORMEMENT A LA LOI DU 12 JUIN 2007 SUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (LADE)

Selon la LADE, le soutien par le Canton de la promotion et du développement économique peut se faire par des aides à fonds perdu, des prêts, des cautionnements ou des arrière-cautionnements. Par le biais du présent décret, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil des montants maxima pour 2012.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2012, les montants maximaux autorisés des engagements de l'Etat par voie de prêts, de cautionnements et d'arrière-cautionnements conformément à la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE).

Votes : Article premier adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 2 adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière adoptée à l'unanimité (13 oui).

17. PROJET DE DECRET FIXANT, POUR L'EXERCICE 2012, LE MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES QUE LE CONSEIL D'ETAT PEUT OCTROYER AU NOM DE L'ETAT POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES RECONNUS D'INTERET PUBLIC AFIN DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS

La révision du 17 mai 2011 de la LPFES simplifie la procédure d'octroi de la garantie de l'Etat pour les emprunts des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public. Ainsi, le Grand Conseil ne sera-t-il plus appelé à se prononcer objet par objet. Il doit désormais accorder chaque année, par voie de décret, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer, le total maximum des engagements de l'Etat sous cette forme étant fixé dans la loi à hauteur de CHF 650 mios sur la base d'une estimation des besoins d'investissements des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public à l'horizon 2020. Il appartient ensuite au Conseil d'Etat, dans la limite annuelle ainsi fixée, d'accorder concrètement la garantie de l'Etat, sur préavis de la Commission des finances et de la Commission thématique du Grand Conseil en charge de la santé publique.

Avec un montant total prévisible au 31 décembre 2011 de CHF 345,9 mios, plus des nouveaux projets 2012 à hauteur de CHF 92,8 mios, le montant maximum des garanties fixé pour 2012 se monte à CHF 438,7 mios.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret fixant, pour l'exercice 2012, le montant maximum des garanties que le Conseil d'Etat peut octroyer a nom de l'Etat pour les emprunts contractés par des établissements sanitaires privés reconnus d'intérêt public afin de financer leurs investissements.

Votes : Article premier adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 2 adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière adoptée à l'unanimité (13 oui).

18. PROJET DE DECRET ACCORDANT UNE SUBVENTION A L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

En 2008, le Conseil d'Etat a adopté une convention d'objectifs pour la période 2008 – 2011 avec divers partenaires dont la Confédération et l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Par ailleurs en 2009, le Grand Conseil a adopté un décret, accordant une subvention à cet Institut, qui échoit au 31 décembre 2011.

En octobre 2009, la Confédération a décidé, de manière unilatérale, d'introduire une année intercalaire en 2012 afin de faire coïncider les périodes législatives et celles sur lesquelles portent les Messages du Conseil fédéral pour la formation, la recherche et l'innovation. Cette décision a pour conséquence que la convention précitée doit être prorogée pour 2012. Son contenu reste inchangé. L'évaluation de la période 2008–2011 posera les bases de la future Convention d'objectifs 2013–2016. Le présent exposé des motifs propose au Grand Conseil un projet de décret, pour couvrir l'année 2012.

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant une subvention à l'Institut des hautes études en administration publique.

Votes :	Art. 1	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 2	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 3	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 4	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 5	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 6	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 7	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 8	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 9	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 10	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 11	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 12	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 13	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 14	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Art. 15	adopté à l'unanimité (13 oui).
	Entrée en matière	adoptée à l'unanimité (13 oui).

19. PROJET DE DECRET ACCORDANT UN CREDIT DE CHF 14'530'000 DESTINE A FINANCER L'ACQUISITION DU BATIMENT ADMINISTRATIF RUE DU VALENTIN 10 A LAUSANNE, DEJA ENTIEREMENT OCCUPE PAR LES SERVICES DE L'ETAT, A TITRE D'ALTERNATIVE A LA LOCATION AUPRES DE TIERS

Dans la perspective globale que l'Etat soit propriétaire plutôt que locataire des bâtiments dans lesquels sont déployées ses activités pérennes, le Conseil d'Etat continue de saisir les opportunités intéressantes. Après avoir fait l'acquisition de trois bâtiments en 2010 (Lausanne-Recordon, BAC Morges et Payerne-Gare), le Gouvernement a l'intention de devenir propriétaire du bâtiment administratif sis à la rue du Valentin 10 à Lausanne. Ce bien-fonds est propriété de la CPEV et est géré par les Retraites Populaires depuis 1993, date de son acquisition. Depuis 1997, divers services de l'Etat en occupent les murs.

La logique de l'achat de ce bâtiment par l'Etat étant aisément compréhensible et s'inscrivant parfaitement dans la stratégie immobilière « propriétaire » du Conseil d'Etat, cette décision n'est pas remise en cause par la Commission. Par contre, cette dernière s'est interrogée sur la pertinence d'une telle vente pour la CPEV. En effet, dans un moment où le taux de rendement des caisses de pension en général n'est pas réjouissant et où le taux de couverture de la CPEV en particulier est inférieur au degré de couverture minimum légal, la Commission a souhaité obtenir quelques informations complémentaires sur cet aspect. Globalement, elle émet le vœu que la CPEV investisse dans la pierre.

En substance, le Conseil d'Etat peut répondre favorablement à cette demande et a confirmé, en l'espèce, que les Retraites Populaires envisageaient de réaffecter le gain réalisé par cette vente dans de l'immobilier. Pour appuyer cette démarche, la Commission des finances a déposé une observation allant dans ce sens (voir pt 6, page 24 de ce rapport).

La Commission des finances recommande au Grand Conseil d'entrer en matière et propose d'adopter le projet de décret accordant un crédit de CHF 14,53 mios destiné à financer l'acquisition du bâtiment administratif du Valentin 10 à Lausanne, déjà entièrement occupé par les services de l'Etat, à titre d'alternative à la location auprès de tiers.

Votes : Article premier adopté à l'unanimité (13 oui).
Art. 2 adopté à l'unanimité (13 oui).
Entrée en matière adoptée à l'unanimité (13 oui).

20. REPONSE DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT DENIS-OLIVIER MAILLEFER ET CONSORTS SUR LES VESTIGES DE LA VILLA ROMAINE D'ORBE ET DEMANDANT SI SON PROPRIETAIRE S'Y INTERESSE ENCORE

La Commission des finances a reçu en date du 7 novembre 2011 M. le député D.-O. Maillefer pour développer son postulat. Ce dernier demande, en substance, une implication financière de l'Etat afin de permettre au site urbigène de devenir une attraction touristique reconnue. Le postulant, membre actif de la Fondation Pro Urba (ci-après « Pro Urba ») rappelle d'une part que le projet a déjà été revu à la baisse et que, d'autre part, ces mosaïques sont considérées par les spécialistes comme une des collections les plus intéressantes d'Europe (nord des Alpes). Consciente de ce potentiel, la Commune d'Orbe œuvre avec Pro Urba et d'autres partenaires dans ce dossier. L'autorité locale est également disposée à prendre en charge les frais de fonctionnement du site. La recherche d'un mécène est une des pistes analysées par Pro Urba dont les membres travaillent sur ce dossier depuis plusieurs dizaines d'années.

Le Conseil d'Etat est conscient de la valeur archéologique du site et a considéré avec intérêt la demande du postulant même s'il estime le financement demandé encore trop élevé. De plus, le contexte économique tendu dans lequel va évoluer le canton ces prochains temps ainsi que les divers projets culturels déjà en chantier contribuent également au fait de ne pas pouvoir considérer ce dossier comme prioritaire. En outre, le fait que les mosaïques soient sécurisées (encore sous terre) conforte le Conseil d'Etat dans la décision que ce projet peut être postposé. Le Gouvernement ne ferme pas pour autant la porte et est prêt à recevoir une délégation de Pro Urba et des autorités communales pour faire le point de la situation. Le Chef du DFIRE fera une intervention lors du débat au Grand Conseil pour confirmer ce signe d'ouverture.

M. le député D.-O. Maillefer prend acte avec déception de la réponse du Conseil d'Etat à son postulat. Il se réserve le droit de déposer une nouvelle intervention parlementaire.

Par 6 oui (voix prépondérante du Président), 6 non et 1 abstention, la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Maillefer sur les vestiges de la Villa romaine d'Orbe.

21. REPONSE DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT PHILIPPE DERIAZ ET CONSORTS INVITANT LE CONSEIL D'ETAT A CREER DANS SON ADMINISTRATION DE NOUVELLES PLACES D'APPRENTISSAGE, DESTINEES EN PRIORITE AUX ECOLIERS ISSUS DE VOIES DEFAVORISEES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI

Le postulant estime que le nombre de places d'apprentissage destinés aux classes de terminales d'enseignement (VS, RAC ou OPTI) est d'une part en significative régression et d'autre part semble être réservé aux élèves provenant des voies VSB / VSG, ne laissant ainsi aucune réelle alternative à la génération scolaire issue de la VSO. L'administration cantonale vaudoise (ci-après « ACV ») peut et doit jouer un rôle exemplaire dans cette problématique. Dans ce contexte, le postulat demande notamment au Conseil d'Etat de créer de nouvelles places d'apprentissage dans l'ACV, en doublant idéalement, sur une période de 3 ans, le nombre d'apprenti-e-s qui y sont formés.

La Commission des finances a essentiellement débattu de la pertinence d'augmenter massivement le nombre de postes d'apprentissages au sein de l'ACV (voir également les annexes 1 et 2 de l'EMPD no 2 en pages 124 et 125). Il est relevé à ce sujet que la formation basique de CFC devient de plus en plus complexe et met de côté les élèves précisément visés par la présente demande. De plus, un commissaire observe que le taux de réussite actuel pour les CFC (toutes professions) dépasse les 77% au sein de l'ACV : il serait regrettable, en doublant les effectifs de manière aveugle, de faire vraisemblablement chuter ce paramètre. Le Conseil d'Etat confirme qu'il ne peut pas répondre favorablement à ce postulat mais entend favoriser le développement réfléchi de nouvelles places d'apprentissage, tout en veillant à ce que les apprentis bénéficient d'une formation et d'un encadrement de qualité. A propos d'encadrement, plusieurs commissaires relèvent l'importance des formateurs dans le processus de formation. En conséquence, il est décidé de déposer une observation sur ce thème (voir pt 6, page 24 de ce rapport) visant à les aider dans leurs tâches.

Par 11 oui et 2 abstentions la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Deriaz invitant le Conseil d'Etat à créer dans son administration de nouvelles places d'apprentissage, destinées en priorité aux écoliers issus de voies défavorisées sur le marché de l'emploi.

**22. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR LE POSTULAT NICOLE JUFER ET CONSORTS
DEMANDANT DE RENDRE FACILEMENT ACCESSIBLE AU PUBLIC LES OBJETS
PARLEMENTAIRES AINSI QUE LES REGISTRES DES INTERETS DES DEPUTES**

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier les possibilités de publication des objets parlementaires ainsi que le registre des intérêts sur le site web de l'Etat de Vaud. Cette demande concerne autant le Conseil d'Etat que la Chancellerie et le Secrétariat du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat partage les éléments mis en évidence au travers de ce postulat, à savoir que l'accès aux objets parlementaires comme au registre des intérêts des députés doit être facilité.

Pour les objets parlementaires, le Conseil d'Etat observe qu'au fil des années, l'information sur les activités du Parlement s'est considérablement enrichie sur le site www.vd.ch, dans les pages dédiées au Grand Conseil. Néanmoins, le moteur de recherche actuellement opérationnel, rudimentaire, ne permet pas à l'internaute d'obtenir des informations selon les standards usuels de la navigation sur le Web. La mise à niveau du site internet, avec le concours des services concernés et l'appui technique de la DSI, constitue la prochaine étape de ce dossier.

S'agissant du registre des intérêts des députés, il est relevé que la mesure a été concrètement réalisée.

Par 12 oui (unanimité) la Commission des finances propose au Grand Conseil d'accepter la réponse du Conseil d'Etat au postulat Jufer demandant de rendre facilement accessible au public les objets parlementaires ainsi que les registres des intérêts des députés.

23. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR L'INTERPELLATION MICHAËL BUFFAT : LES BENEFICES DE LA BNS SONT PERDUS POUR LES CANTONS, QUELLES EST MAINTENANT LA SUITE DE L'HISTOIRE ?

La Commission des finances a pris connaissance de la réponse du Gouvernement à l'interpellation précitée.

24. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR L'INTERPELLATION JEAN-CHRISTOPHE SCHWAAB: QUEL EST L'IMPACT SUR LA PEREQUATION INTERCANTONALE DES EXONERATIONS DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE DES PERSONNES MORALES ?

La Commission des finances a pris connaissance de la réponse du Gouvernement à l'interpellation précitée.

**25. REPOSE DU CONSEIL D'ETAT SUR L'INTERPELLATION ERIC BONJOUR :
IMPUTATIONS A LA RPT : LES DIFFERENCES D'INTERPRETATION DE LA PRISE EN
COMPTE, OU PAS, DES EXONERATIONS FISCALES AUX ENTREPRISES NE COUTERONT-
ELLES PAS CHER AU CANTON DE VAUD ?**

La Commission des finances a pris connaissance de la réponse du Gouvernement à l'interpellation précitée.

26. REPOSES DU CONSEIL D'ETAT SUR LES CINQ INTERPELLATIONS RELATIVES AUX PREFINANCEMENTS DE CHF 500 MILLIONS ANNONCES PAR LE CONSEIL D'ETAT EN AOUT 2011 :

26.1 Interpellation Frédéric Haenni : Une certaine équité sera-t-elle respectée dans le financement des projets du Canton ?

26.2 Interpellation Yves Ferrari et consorts : quelles garanties d'une caution démocratique à la libération d'un demi-milliard pour financer les projets du Canton ?

26.3 Interpellation du Comité du Groupe agricole : CHF 500 millions pour soutenir les investissements : l'agriculture oubliée ?

26.4 Interpellation des députés du district de la Broye – Vully : Quand est-ce que le Canton de Vaud fera de la mobilité dans la Broye – Vully une priorité ?

26.5 Interpellation Philippe Grobéty et consorts : Quelle aide pour l'économie touristique ?

La Commission des finances a pris connaissance des réponses du Gouvernement aux interpellations précitées.

27. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

27.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Michel Rau, rapporteur
M. Philippe Randin

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré un entretien à chacun des neuf services ou unité budgétaire du DSE pour l'examen du projet de budget 2012. Elle a recueilli les explications des chefs de service, accompagnés des responsables financiers, et a été accompagnée dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances au Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous pour leur collaboration et leur disponibilité. Au terme de ses visites, la sous-commission s'est entretenue avec Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	368'954'500	374'769'300	5'814'800	1,58
Revenus	424'104'700	496'403'400	72'298'700	17,05
Revenu net	55'150'200	121'634'100	66'483'900	+ 120,55

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	361'115'492	374'769'300	13'653'808	3,78
Revenus	438'504'482	496'403'400	57'898'918	13,20
Revenu net	77'388'990	121'634'100	44'245'110	+ 57,17

Par rapport au budget 2011, les charges augmentent de 1,6 % et les revenus de 17,0 %. Le budget 2012 prévoit des revenus nets de CHF 121,6 mios, en hausse de CHF 66,5 mios (+ 120,6 %) par rapport au budget 2011. Les principales variations s'expliquent comme suit :

- 1) POLCANT : Politique salariale (CHF 3,9 mios)
- 2) POLCANT : Académie de police (CHF 1,2 mio compensé par les bénéficiaires)
- 3) POLCANT : Garde diplomatique (CHF 0,5 mio pris en charge par la Confédération)
- 4) POLCANT : Financement de l'organisation policière, effet de la bascule (CHF 61,2 mios)
- 5) SAN : Revenu taxes et émoluments (CHF 3,9 mios)
- 6) SAN : Revenu part cantonale redevance poids lourds, RPLP (CHF 3,7 mios)
- 7) SSCM : Nouveaux équipements et tenues de la Pci (CHF 1,0 mio compensé par fonds Pci)
- 8) SSCM : Equipement de la télématique et de l'informatique dans les régions Pci (CHF 1,2 mio compensé par fonds Pci)
- 9) SFFN : Subventions fédérales redistribuées, conventions-programmes (CHF 1,9 mio)
- 10) BEFH : Transfert des garderies au service de protection de la jeunesse (CHF 4,7 mios de charges et 2,7 mios de revenus).

c) Effectifs

Globalement, les effectifs du Département représentent 1'728,28 ETP en diminution de 45,90 ETP par rapport à 2011. Les principales modifications concernent le transfert des garderies du BEFH au SPJ, soit 39,25 ETP, et une diminution de 4,65 ETP au SFFN en raison de l'engagement de gardes forestiers et de bûcherons par des groupements forestiers.

Analyse par service

103 Secrétariat général

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	3'688'600	3'983'700	+ 295'100	+ 8,00
Revenus	43'300	90'500	+ 47'200	+109,01
Charge nette	3'645'300	3'893'200	+ 247'900	+ 6,80

Le système de contrôle interne de ce service a été certifié. Les ETP sont de 18.4, en augmentation d'une unité avec le transfert d'un géologue en provenance du SG DINF, pour l'établissement des cartes de dangers naturels. Le délai pour l'élaboration de celles-ci est fixé à fin 2012, ce qui justifie la part principale des charges inscrites à la rubrique 31852 « consultations, mandats, expertises ». A la rubrique 3193, la progression provient d'une augmentation de la cotisation à la CCDJP pour financer le projet « E-gouvernement ».

105 Police cantonale

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	172'806'300	178'412'000	5'605'700	3,24
Revenus	40'437'800	103'434'500	62'996'700	155,79
Charge nette	132'368'500	74'977'500	- 57'391'000	- 43,36

Le budget 2012 de la Police cantonale comporte une croissance des charges de CHF 5,6 mios et une progression des revenus de CHF 63 mios, résultant principalement de la participation demandée aux Communes pour la réforme policière.

Le nombre d'ETP est identique à celui de 2011, soit 1'086.10. Une grande incertitude demeure à propos des prestations complémentaires que pourraient demander les Communes, en remplacement des anciens contrats de prestations, qui mobilisaient 61.8 ETP. Des discussions sont en cours entre Conseil d'Etat et syndicats du personnel, en relation avec les tâches nouvelles liées par exemple au nouveau code pénal ou à la sécurité des manifestations sportives. 2012 sera donc une année expérimentale.

Un risque estimé à CHF 9,3 mios est annoncé, pour une perte de revenus consécutive à l'abandon des contrats de prestations.

Compléments d'information aux rubriques du budget

31111 Après la suppression en 2011 de la dotation pour les achats de mobilier, machines et équipement de bureau, un montant de CHF 358'000 est inscrit au budget 2012, pratiquement identique aux dépenses effectives de 2010.

31852 Budget en diminution de CHF 137'000.

4521 Les participations communales se répartissent comme suit :

- Polycom et divers CHF 475'000
- Académie Savatan CHF 3'135'000
- Réforme policière CHF 70'200'300

107 Service des automobiles et de la navigation

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	34'055'800	34'135'500	79'700	0,23
Revenus	293'688'700	301'446'500	7'757'800	2,64
Charge nette	-259'632'900	-267'311'000	-7'678'100	+ 2,96

L'augmentation des recettes et la stabilité des charges conduisent à une amélioration du résultat de l'ordre de CHF 7,7 mios. L'effectif total du personnel est de 210,7 ETP, en diminution de 1,0 ETP.

a) Evolution des revenus

La croissance des recettes provient principalement d'une augmentation de la participation fédérale RPLP, rubrique 4409 (+ CHF 3,7 mios) et d'une augmentation du parc des véhicules qui influence le niveau des taxes, poste 4067 (+ CHF 4,5 mios), dont il faut retrancher une diminution des émoluments administratifs, poste 4313 (./. CHF 0,6 mio) en raison d'une réduction du personnel disponible.

b) Gestion des débiteurs et du contentieux

Un suivi très attentif des débiteurs permet une stabilisation des frais de contentieux, de poursuites et des amortissements malgré l'augmentation du parc des véhicules et du volume des recettes. (4313 et 4067).

Compléments d'information aux rubriques du budget

3101 Augmentation des volumes facturés par la CADEV

3161 Augmentation du loyer du centre de Nyon après rénovation et extension

3181 Augmentation du volume des affaires et du nombre d'envois postaux.

La certification de qualité pour l'ensemble du service devrait être opérationnelle en 2012. Une étude de faisabilité est prévue concernant le projet d'avenir du service et son éventuel déplacement sur un nouveau site.

109 Service de la sécurité civile et militaire

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	19'963'200	22'228'900	2'265'700	11,35
Revenus	13'248'500	15'514'200	2'265'700	17,10
Charge nette	6'714'700	6'714'700	0	0,00

La charge nette est identique à celle de 2011 malgré de fortes progressions des charges et des revenus. L'effectif total du personnel est de 83,50 ETP, sans modification.

Les principales charges supplémentaires concernent les fournitures de nouveaux équipements pour les astreints à la PCi (+ CHF 1,0 mio) à la rubrique 3135, l'aménagement télématique dans les postes de commandement régionaux (+ CHF 1,0 mio) à la rubrique 3154, le plan directeur informatique (+ CHF 150'000) et des frais de télécommunication (+ CHF 234'000). Ces coûts seront principalement financés par des prélèvements sur le fonds au bilan (+ CHF 2,3 mios) à la rubrique 4801.

111 Service des eaux, sols et assainissement

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	37'052'300	37'254'500	202'200	0,55
Revenus	21'418'300	21'469'000	50'700	0,24
Charge nette	15'634'000	15'785'500	151'500	+0,97

L'effectif total du personnel est de 111.0 ETP, sans changement. Le budget est très proche de celui de 2011, et comporte notamment les moyens supplémentaires voulus par le Grand Conseil à partir du budget 2010 pour l'entretien et la renaturation des cours d'eau, et les ouvrages de protection (rubriques 3147 et 3526). Une augmentation des coûts liés aux locaux du laboratoire sur le site d'Epalinges est également prévue.

112 Service des forêts, de la faune et de la nature

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	49'761'700	51'762'600	2'000'900	4,02
Revenus	20'806'900	22'547'700	1'740'800	8,37
Charge nette	28'954'800	29'214'900	260'100	+ 0,90

Le nombre d'ETP est de 113.28, en diminution de 4.65 en raison du transfert de gardes forestiers et de bûcherons à des groupements forestiers.

La fin des premières conventions-programmes de la Confédération est fixée au 31 décembre 2011, mais les montants accordés peuvent encore être dépensés jusqu'à fin 2012. De nouvelles conventions sont en préparation avec les services fédéraux pour 2012 à 2015.

Dans les chapitres des charges, les montants inscrits dans les rubriques 35.. et 36.. sont financés par le canton et ceux figurant dans les rubriques 37.. sont à charge de la Confédération. Les principaux écarts entre les budgets 2011 et 2012 se trouvent dans ces postes du budget. Au niveau des revenus, les augmentations sont essentiellement des subventions à redistribuer (4726 et 4728).

Toutes les recettes et dépenses liées aux fonds figurent dans le budget, conformément à la directive sur les fonds.

Un risque estimé à CHF 2,5 mios est identifié concernant des dégâts dus aux intempéries et à la prévention des dangers naturels.

113 Service de l'environnement et de l'énergie

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	30'683'100	31'028'100	345'000	1,12
Revenus	27'356'400	27'783'300	426'900	1,56
Charge nette	3'326'700	3'244'800	-81'900	- 2,46

Le nombre d'ETP est de 31.90, sans changement.

La progression des recettes provient essentiellement de la taxe sur l'électricité, rubrique 4341 en augmentation de CHF 550'000, et d'une légère diminution des subventions fédérales pour le trafic et l'énergie, poste 4607.

Au niveau des charges, on enregistre une augmentation des frais d'exploitation du Centre des laboratoires d'Epalinges (+ CHF 30'000) en additionnant les rubriques 3081, 3121, 3123 et 3154, ainsi qu'une croissance des attributions à des fonds du bilan (+ CHF 353'900), retrouvant le niveau atteint dans les comptes 2010.

Les soutiens à des projets relatifs à l'utilisation d'énergies renouvelables sont maintenus au niveau accordé pour 2011.

La volonté annoncée par le Gouvernement d'allouer un montant de CHF 100 mios au fonds de l'énergie aura de sérieuses répercussions sur l'activité du service, qui se trouve en phase de prochaine restructuration.

Le fonds cantonal pour l'énergie comportait au 31 décembre 2010 un solde de CHF 12,5 mios. Plusieurs gros projets étant bloqués en raison d'oppositions ou de non respect de normes, le disponible pourrait avoisiner CHF 16 mios à fin 2011. Les charges en 2012 sont estimées à CHF 11,9 mios et les revenus à CHF 12,6 mios.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	15'184'700	14'867'500	-317'200	-2,09
Revenus	4'399'900	4'110'100	289'800	-6,59
Charge nette	10'784'800	10'757'400	-27'400	- 0,25

L'effectif du service est de 69.3 ETP, en diminution de 2 unités. La diminution des revenus est notamment consécutive à la réduction de l'effectif des contrôleurs des poids et mesures.

L'indispensable rénovation des chapelles de laboratoire et la nouvelle répartition des coûts du centre des laboratoires d'Épalinges expliquent une part importante de l'augmentation des charges du groupe 31.

131 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour permettre une comparaison objective, les montants inscrits au budget 2011 au titre des garderies, transférées au SPJ, sont soustraits dans le tableau figurant ci-dessous. Ils correspondent à des charges de CHF 4'702'200 et des revenus de CHF 2'672'800.

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	1'056'600	1'096'500	39'900	3,78
Revenus	32'100	7'600	-24'500	-76,32
Charge nette	1'024'500	1'088'900	64'400	6,29

Cette entité comporte 4.1 ETP. L'augmentation de charges concerne particulièrement le loyer des locaux, précédemment pris en charge par le DEC. Les revenus sont en diminution en raison du transfert, à une nouvelle association indépendante, de la coordinatrice de la conférence latine contre la violence domestique.

Budget d'investissement

La sous-commission a passé en revue, avec les services concernés, les différents objets inscrits au budget d'investissement du DSE pour une dépense brute de CHF 33'126'000 et une charge nette de CHF 28'462'000, légèrement en baisse par rapport au budget 2011. Ci-dessous, quelques remarques concernant ce sujet :

105 - POLCANT

- la poursuite de l'aménagement de locaux décentralisés, crédit géré par le Sipal pour des dépenses 2012 estimées à CHF 797'000,
- le schéma directeur de la modernisation du système informatique, nouvelle demande de crédit de l'ordre de CHF 9,1 mios dont CHF 250'000 de dépenses en 2012,
- le renouvellement du système d'aide à l'engagement, nouvelle demande de crédit de l'ordre de CHF 5,6 mios, dont CHF 1,3 mio de dépenses en 2012,
- le renouvellement du matériel de transmission, nouvelle demande de crédit de l'ordre de CHF 4,4 mios, dont CHF 1,2 mio de dépenses en 2012.

109 – SSCM

- CHF 1'970'000 pour le système de pilotage et de conduite en cas d'événement particulier.

111 - SESA

- 21 objets pour des dépenses nettes de CHF 14'833'000.

Budget d'investissement (suite)

112 – SFFN

- 7 objets sont prévus, dont 3 nouveaux qui doivent encore faire l'objet d'une demande, pour une dépense nette de CHF 6'290'000. Le rythme des dépenses est fortement influencé par certaines procédures d'oppositions.

113 - SEVEN

- aucun investissement prévu à son budget.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DSE.

27.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Guy-Philippe Bolay, rapporteur
M. Eric Walther

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 entretiens à l'examen du projet de budget de chaque service. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés généralement des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Laurent Schweingruber, responsable des finances au Secrétariat général. Les visites se sont achevées par une rencontre avec la Cheffe du département et son Secrétaire général. La sous-commission remercie très sincèrement toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

L'attention de la sous-commission s'est notamment portée sur les hausses d'effectifs proposées, la progression démographique dans les différentes filières, la mise en vigueur de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, l'autonomisation de la HEP et la reprise des garderies cantonales.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'534'444'600	2'601'517'100	67'072'500	2.65%
Revenus	441'623'700	439'453'600	-2'170'100	-0.49%
Charge nette	2'092'820'900	2'162'063'500	69'242'600	3.31%

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'483'216'020	2'601'517'100	118'301'080	4.76%
Revenus	507'119'045	439'453'600	-67'665'445	-13.34%
Charge nette	1'976'096'975	2'162'063'500	185'966'525	9.41%

c) Commentaires

Les charges totales du département progressent de 2,7 %, un taux de progression inférieure à l'évolution générale du budget cantonal, hors effets de la péréquation fédérale RPT et hors mesures du programme de législation (2,9 %). Avec plus de CHF 2,6 mrd, le DFJC représente 32,2 % des charges brutes du budget cantonal, une proportion en baisse par rapport au budget 2011 (31,6 %).

Les revenus du département sont en très légère baisse (- 0,5 % contre - 11,4 % au budget 2011). Le budget de l'année dernière avait en effet été marqué par le retrait de l'enseignement spécialisé de la facture sociale induisant à lui seul une diminution de CHF 81,1 mios.

Evolution des effectifs de personnel

UB	Effectifs 2011	Effectifs 2012	Variation
21 - SG	50,99	50,99	0,00
221 - DGEO	76,14	73,14	- 3,00
222 - DGEO	6'013,09	6'055,50	+ 42,41
231 - DGEP	83,44	68,70	- 14,74
232 - DGEP	2'046,41	2'156,31	+ 109,90
251 - DGES	18,60	18,60	0,00
252 - DGES	578,80	416,90	- 161,90
27 - SERAC	173,50	179,90	+ 6,40
28 - SPJ	154,25	193,50	+ 39,25
29 - SESAF	747,24	757,24	+ 10,00
Total DFJC	9'942,46	9'970,78	+ 28,32

Dans le cadre du projet de budget 2011, l'augmentation générale des effectifs du DFJC est de 28,32 ETP (+ 0,3 % sur 9'942,46 ETP en 2011). Conformément au tableau global figurant à la page 30 de l'EMPD no 2 (pt. 4.3) ainsi qu'à celui synthétique de la Commission des finances (voir pt 5.4 de ce document), cette augmentation tient compte notamment d'une augmentation de 151,87 ETP pour le personnel enseignant, de la reprise des garderies cantonales (39,25 ETP) et de l'externalisation de la HEP (167,90 ETP). Les postes nouveaux sont décrits dans les commentaires relatifs à chaque service.

Analyse par service

21 Secrétariat général

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	15'390'000	15'159'500	-230'500	-1.50%
Revenus	3'666'900	3'651'000	-15'900	-0.43%
Charge nette	11'723'100	11'508'500	-214'600	-1.83%

Fortement impacté en 2011 par le transfert de l'ensemble de l'informatique administrative et pédagogique, le budget 2012 et les effectifs du Secrétariat général montrent désormais une très grande stabilité, voire même une diminution de la charge nette de 1,83 %. L'effectif global reste stable à 50,99 ETP.

- 3101 Ce poste comprend une somme de CHF 50'000 pour de l'information ponctuelle (plaquette, exposition) ; elle n'est utilisée qu'en cas de besoins identifiés.
- 31852 Montant basé sur une moyenne forfaitaire pour des frais d'avocats, de procédures et des mandats (organisation, communication, informatique) non complètement identifiés.
- 3801 Fonds pour les congés sabbatiques : un montant de CHF 3,17 mios y sera versé en 2012.
- 4801 Et un montant total de CHF 3,5 mios (CHF 1.5 mio sur l'attribution au fonds et CHF 2 mios sur la fortune) y sera prélevé, ceci en application de l'art. 10 de la Convention DECFO, qui fixe le financement des mesures particulières.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	861'064'100	878'182'700	17'118'600	1.99%
Revenus	17'004'000	17'004'000	0	0.00%
Charge nette	844'060'100	861'178'700	17'118'600	2.03%

221 Administration de la DGEO

L'effectif de l'administration DGEO est réduit de 3 ETP ; il s'agit des trois postes provisoires pour la conduite du projet HarmoS (préparation de la prochaine loi scolaire, changement du statut des professeurs, primarisation du Cycle de transition 5-6).

L'entrée en vigueur de la Loi sur l'enseignement obligatoire est prévue pour la rentrée 2013, la reprise complète d'HarmoS en 2014 et l'école à journée continue en 2015. Le règlement d'application de la LEO devrait être idéalement finalisé d'ici l'été 2012.

Le nombre d'établissements va être réduit de 90 à 89 (fusion à Montreux). Une réflexion est en cours pour réduire le nombre, avec une taille moyenne de 800 à 1'200 élèves par établissement.

- 3091 Pour des questions de discrétion au sein des administrations des établissements, les frais de formation des directeurs sont centralisés ; les frais annexes sont toutefois pris en charge dans les établissements.
- 31821 En prévision de l'arrivée du nouveau plan comptable MCH2, les frais de télécommunications ont été
- 31822 séparés en deux : les communications au 821 et les abonnements au 822. Les factures seront demandées avec ces deux éléments séparés.
- 31851 Les commissions ont été mises en veilleuse durant les réflexions LEO ; une réorganisation est en cours.

222 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement.

L'effectif total du personnel administratif est inchangé à 312,25 ETP.

En revanche, le personnel enseignant est à nouveau en augmentation, passant de 5'700,84 à 5'743,25 ETP (+ 42,41 ETP, + 0,74 %) pour une hausse du nombre d'élèves de 672 enfants (+ 0,83 %). L'augmentation est justifiée uniquement par l'effet démographique ; les taux d'encadrement restent inchangés pour 2012.

Le recrutement d'enseignants devient un peu plus délicat, en raison des nombreux départs à la retraite et malgré les hausses d'effectifs au sein de la HEP. Des frontaliers français sont engagés dans certains établissements et une réflexion est en cours pour mieux assurer les pratiques nécessaires dans certaines branches, notamment par une meilleure incitation des praticiens formateurs (Prafo).

Pour le budget 2012, le nombre d'élèves du périmètre devrait s'élever à 81'163, en hausse de 662 sur les chiffres du budget précédent et de 672 sur les effectifs réels au 1^{er} octobre. L'évolution est très variable suivant les voies : cycle initial (+ 342 élèves), cycle primaire (+ 220 élèves), cycle de transition (- 39 élèves), VSO (+ 89 élèves), VSG (- 14 élèves), VSB (+ 54 élèves) et classes de raccordement (+ 20 élèves).

Concernant DECFO-SYSREM, plusieurs causes sont devant le Tripac avec le risque de faire jurisprudence pour tous les enseignants ayant bénéficié de la même transition directe ; un risque financier global de CHF 2,4 mios a été identifié suivant le résultat des procédures en 2012 pour les trois services DGEO-DGEP-SESAF.

3092 Les frais de recherche de personnel sont pris en charge par le SPEV.

31562 Les moyens financiers pour la maintenance de l'informatique pédagogique sont augmentés par transfert

31852 de montants au compte 31852 pour des consultants. L'opération est sans effet sur le budget 2012.

23 Direction générale de l'enseignement post obligatoire

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	424'068'800	445'184'500	21'115'700	4.98%
Revenus	102'008'100	102'149'800	141'700	0.14%
Charge nette	322'060'700	343'034'700	20'974'000	6.51%

231 Administration de la DGEP

L'effectif diminue de 83,44 à 68,70 ETP, soit 14,74 ETP, essentiellement en raison du transfert des postes administratifs de l'OPTI à l'UB 232, par analogie avec les autres établissements secondaires (-14,32 ETP). Les deux autres transferts concernent 0,8 ETP d'architecte transféré au SIPAL (service transversal) et 0,38 ETP reçu de l'UB 232 (addition de quatre ajustements avec les gymnases de Provence et du Bugnon, de l'EPSIC et de l'EPCL).

La mise en vigueur progressive de la nouvelle loi sur la formation professionnelle suscite de nombreux changements. Les commissaires professionnels étaient payés à la visite avec l'ancienne formule (CHF 900'000 au 31851.302) ; selon la nouvelle formule, ils seront désormais engagés par les associations professionnelles et financés par une subvention (CHF 1'430'000 au 3652.348) en relation avec le nombre d'apprentis par métiers (en général 1 ETP pour 800 apprentis) ; pour trouver le coût global, il faut tenir compte des deux montants. Pour pouvoir engager ces commissaires, il faut d'abord créer une commission de formation professionnelle ; sur les 65 prévues, 10 sont déjà en fonction et 23 sont en voie de finalisation. Ces commissions sont nommées et financées par l'Etat (31851.305) ; le budget 2012 est calculé pour toutes les commissions (indemnités de séances).

3161 Le poste augmente fortement en raison de hausses de loyers, de nouveaux baux et de transfert de charges de location du Secrétariat général sur la DGEP.

31852 Une étude sur la planification stratégique a été confiée à des mandataires externes pour définir l'évolution du post-obligatoire jusqu'en 2025. Un rapport devrait être transmis au Grand Conseil durant l'hiver 2011-2012.

3512.101 La participation des autres cantons augmente en raison notamment des formations liées au sport et aux échanges linguistiques. Le budget 2011 était sous-évalué. On peut relever en outre que les forfaits fédéraux et les forfaits métiers sont en augmentation pour 2012.

3512.303 L'évaluation budgétaire est faite par métier et par nombre d'apprentis.

- 3512.308 Le budget est construit en relation avec les comptes 2010.
- 3652 La liste des aides et subventions mériterait un nettoyage et une clarification entre les montants pour la formation professionnelle, le perfectionnement et les pures subventions.
- 3652.341 La subvention est limitée à CHF 700'000 pour les conseils aux apprentis, alors que la mesure conjoncturelle du Conseil d'Etat de CHF 1 mio en faveur des places d'apprentissage lissée sur 2 ans va arriver à échéance fin 2011, ce qui induira une réduction des prestations dès 2012. Par ailleurs, le financement des maîtres socio-professionnels (MSP) sera désormais pris en charge par la FonPro (Fondation cantonale pour la formation professionnelle), dont c'est une partie du mandat.
- 3652.348 En plus du montant pour les nouveaux commissaires professionnels, ce poste Délégation de tâches comprend un montant de CHF 378'800 pour la part cantonale dans le projet JobApp (recherche de places d'apprentissage) et CHF 100'000 pour une subvention au Salon des métiers.
- 4512 Le budget est adapté à la réalité des comptes 2010, avec une légère adaptation.

232 Enseignement secondaire II

Sur le plan administratif, l'effectif passe de 170,42 à 205,86 ETP, soit une augmentation de 35,44 ETP. Après les différentes sous-estimations chroniques découvertes en 2010, plusieurs modifications sont proposées pour finaliser la mise en adéquation des ETP avec le plan des postes (SPEV) et la bonne attribution entre administratifs et enseignants : 2,5 ETP font l'objet d'une correction technique et les 19 ETP directeurs d'écoles sont transférés sous administration. Les 0,38 ETP transférés dans l'UB 231 sont expliqués plus haut. Toutes ces modifications n'ont aucune conséquence financière.

Malgré le transfert des 19 directeurs, le nombre d'ETP d'enseignants (3021) augmente globalement de 1'875,99 à 1'950,45 ETP (+ 74,46 ETP, + 3,97 %) pour différentes raisons. Les fluctuations prévues dans les différentes filières en fonction des apprentis changeant d'année scolaire induisent une hausse de périodes d'enseignants justifiant 44,17 ETP. La création du Gymnase de Provence nécessite 23,74 ETP et les effets démographiques expliquent l'augmentation de 17,87 ETP. La mise en vigueur de 15 nouvelles ordonnances de formation professionnelle nécessite 5,4 ETP et, enfin, l'ouverture de la filière de céramiste à Vevey requiert 2,28 ETP.

La pression démographique est forte dans l'enseignement post-obligatoire (hausse globale de 10,71 %), tout particulièrement chez les apprentis (21'305 élèves, + 3'019 ou + 16,51 % par rapport au budget 2011), mais aussi chez les gymnasiens (10'839, + 152 ou + 1,42 %) et à l'OPTI (1'038, + 38 ou + 3,80 %). Les effectifs sont ceux de la rentrée scolaire 2011. Un risque de CHF 4,8 mios a été identifié par le SAGEFI en lien avec l'évolution démographique du nombre d'apprentis.

Sur le plan informatique, le transfert de l'informatique pédagogique est finalisé ; l'inventaire est fait partout et les adaptations se font par école et par projet. Les écoles ne se plaignent plus du SIEF, tout en étant conscient qu'il ne s'agit pas du bon produit. Un appel d'offres pour une nouvelle application devrait être lancé au printemps 2012. Tous les apprentis sont saisis dans SIEF, de même que le taux d'occupation de tous les enseignants, ce qui devrait réduire fortement les heures supplémentaires.

- 3065 Ce poste concerne également les jeunes au COFOP.
- 3161 L'évolution est due principalement à l'augmentation des volumes loués à Bussigny pour l'OPTI.
- 3652 Ce poste concerne pour l'essentiel le Gymnase de la Broye (CHF 7'025'100). Le solde concerne les maturités spéciales avec option musique avec des cours donnés au Conservatoire et à l'EJMA.
- 3802 Contrairement aux commentaires, il n'y a pas vraiment de corrélation entre les comptes mentionnés.
- 4333 Certaines filières ne connaissent plus d'écologie (Ecole de commerce par exemple), ce qui va réduire les revenus et donc leur affectation.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	726'696'100	741'832'400	15'136'300	2.08%
Revenus	263'681'100	258'588'900	-5'092'200	-1.93%
Charge nette	463'015'000	483'243'500	20'228'500	4.37%

251 Administration de la DGES

L'effectif du personnel administratif ne prévoit aucune modification pour 2012.

Cette UB regroupe les subventions versées à l'UNIL, à la HEP (autonome depuis 2012) et aux Hautes Ecoles privées, ainsi que les flux financiers vers le système HES intercantonal. C'est la raison pour laquelle l'essentiel de l'évolution budgétaire se retrouve dans cette UB (charges + CHF 50,8 mios, dont CHF 37 mios pour la HEP).

La participation cantonale au budget de l'UNIL (y compris la Faculté de biologie et de médecine FBM) augmente de CHF 7'301'000 (+ 2,79 %) et atteint désormais le montant de CHF 268'975'000. Cette augmentation tient compte de la progression démographique, de la mise en œuvre du plan stratégique de l'UNIL et de l'ouverture du nouveau bâtiment Géopolis (demi année).

Le financement de l'UNIL est complété notamment par des subventions fédérales de CHF 65,3 mios (en application de la LAU) et par les participations des autres cantons pour CHF 54 mios, en application de l'AIU. Le détail du budget de l'UNIL est indiqué aux pages 235 à 238 de la brochure du projet de budget. Le budget global 2011 de l'UNIL est de CHF 425'816'705, en progression de 4,80 % par rapport à 2011. L'UNIL devra puiser dans ses réserves un montant de CHF 4'806'705 pour assumer son budget 2012. L'UNIL devrait accueillir 12'645 étudiants à la rentrée 2012 contre 12'217 l'année précédente (progression de 3,50 %).

La contribution vaudoise pour les HES-SO et HES-S2 passe à CHF 103'496'600, en baisse de CHF 398'400 ; cette diminution s'explique par la sortie du mécanisme financier HES-SO de l'année propédeutique santé dorénavant strictement cantonale. Le flux financier des HES atteint quelque CHF 117 mios vers les établissements vaudois (publics et privés conventionnés), sous la forme de forfaits par étudiant. Le canton reste globalement gagnant grâce à l'attractivité de ses écoles pour les étudiants d'autres cantons.

Pour les vaudois étudiant à l'extérieur (universités et HES), le canton de Vaud prévoit un montant global de CHF 32'832'000 (en augmentation de CHF 2'632'000 ou + 8,71 %). Un risque de CHF 4 mios a d'ailleurs été identifié sur ces financements externes 2011 (AIU et AHES).

31852 Ce poste assure notamment le financement de l'audit annuel de l'UNIL et celui du BUD (Bureau des constructions de l'Université de Dorigny). Des réflexions sur l'avenir du BUD auront lieu après la mise en service de Géopolis en été 2012. L'UNIL gère l'entretien de ses bâtiments, mais pas les interventions lourdes ni les constructions nouvelles. Le canton doit aussi gérer les subventions fédérales.

3652.6 Dès 2012, la HEP bénéficiera d'un statut autonome, à travers une subvention de CHF 37'050'000. Comme pour l'UNIL, le détail du budget de la HEP est indiqué aux pages 243 à 246 de la brochure du projet de budget. Les participations des autres cantons sera aussi versée directement à la HEP (4512.1).

252 Haute Ecole Vaudoise

L'effectif du personnel diminue globalement de 167,90 ETP, en raison de l'autonomisation de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) ; dès 2012, cette dernière est financée par une subvention (UB 251).

En ce qui concerne les enseignants (excepté la HEP), l'effectif global augmente de 6 ETP. Les 6 ETP sont accordés pour un nouveau master, l'enseignement par simulation et la recherche appliquée.

Les effectifs d'étudiants HES (années propédeutiques comprises) devraient passer de 4'679 à 4'784 étudiants soit une augmentation de 2.2%

Les programmes d'échanges internationaux existent désormais depuis 5 ans, avec beaucoup de succès. Des premiers projets de recherche en commun existent désormais avec des universités américaines ; les partenariats sont solides. Des développements sont aussi prévus en administration publique, avec une session en Suisse en 2011, en Chine en 2012 et à Singapour en 2013.

4652 Les filières de formation de la santé avaient une durée de 4 ans. Dorénavant, 3 années de formation bachelor spécifique sont précédées d'une 1ère année propédeutique commune aux différentes filières. Cette 1ère année ne fera plus partie du mécanisme financier HES dès 2012 ; elle sera financée entièrement par le canton, ce qui réduit les forfaits reçus de la HES-SO, tout comme les contributions à celle-ci d'ailleurs.

27 Service des affaires culturelles

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	50'501'700	52'180'300	1'678'600	3.32%
Revenus	714'900	649'300	-65'600	-9.18%
Charge nette	49'786'800	51'531'000	1'744'200	3.50%

L'effectif du service augmente globalement de 173,5 à 179,9 ETP, soit 6,4 ETP supplémentaires pour la régularisation de collaborateurs assumant des tâches pérennes, notamment des activités de surveillance dans les musées cantonaux. Ces 6,4 ETP se répartissent sur 28 collaborateurs, la plupart entre 20 et 30% ; le poste le plus important représente un 60%. Cette régularisation est une opération blanche sur le plan financier, car ces postes auxiliaires étaient financés précédemment au compte 3016.

- 3113 La densification au DABC signifie la mise en place de compactus dans le dépôt de Lucens.
- 3114 Une exposition temporaire au MCBA nécessite de grosses modifications ; le montant est compensé sur d'autres postes du musée.
- 3189 Compte tenu de l'environnement délicat des bâtiments de Rumine et d'Arlaud, ainsi que du laboratoire sous Riponne 10, le SERAC a dû se résoudre à mandater une société externe dès le 1^{er} mai 2011 pour assurer la sécurité (délinquance, effraction, accès, incendie, etc.). Un rapport a été établi et adressé à la Municipalité de Lausanne ainsi qu'au SIPAL. Des statistiques précises sur les incidents, les passages et les interpellations sont désormais disponibles.
- 3652.1 Un montant de CHF 50'000 est prévu pour la constitution du capital de la nouvelle fondation. La mise en oeuvre de la nouvelle loi prévoit le maintien des subventions actuelles jusqu'au milieu de l'année 2012, puis des subventions accordées pour deux ans par le canton et les communes, conformément au protocole d'accord. Un EMPD sera présenté début 2012 pour financer la part cantonale.
- 3652.5 Un subside complémentaire est prévu pour l'animation de concerts avec les chorales vaudoises.
- 3652.13 Un montant de CHF 10'000 sans base légale à la DGEO est transféré sur ce poste.
- 3653.4.2 L'acte constitutif de la Fondation romande pour le cinéma a été signé cet été 2011. Avec une participation cantonale de CHF 2 mios, un soutien de la Ville de Lausanne de CHF 250'000 et une participation de la Loterie vaudoise (organe vaudois) de CHF 1,25 mio, la participation globale vaudoise atteindra ainsi CHF 3,5 mios pour correspondre au niveau de la production cinématographique vaudoise (35 %). La Fondation vaudoise pour le cinéma va désormais disparaître.
- 3653.6.12 Cette manifestation morgienne « Le livre sur le quai » connaît un succès populaire croissant ; le canton propose de lui accorder un soutien pérenne.
- 4352 Des revenus disparaissent avec la suppression de l'abonnement annuel pour le prêt de CD à Rumine.

28 Service de protection de la jeunesse.

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	132'930'900	141'109'500	8'178'600	6.15%
Revenus	18'698'000	21'721'400	3'023'400	16.17%
Charge nette	114'232'900	119'388'100	5'155'200	4.51%

L'effectif du service augmente globalement de 154,25 à 193,5 ETP, soit 39,25 ETP supplémentaires correspondant aux garderies cantonales transférées du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) ; 5,9 ETP bénéficient d'un financement externe (CHUV et FAJE). En raison d'horaires étendus et de besoins spécifiques, le CHUV réserve la garderie à son personnel et finance une part complémentaire.

Par ailleurs, 4,4 ETP provisoires sont pérennisés pour correspondre à l'augmentation régulière des situations suivies. Accordés à titre provisoire au budget 2010 pour deux ans, ces 4,4 ETP correspondent à 2,5 ETP d'assistants social pour la protection des mineurs, 0,6 ETP pour le secrétariat des unités décentralisées, 0,8 ETP

de gestionnaire de dossiers pour le suivi des contributions parentales. Pour finir, 0,8 ETP pour les autorisations et la surveillance des structures d'accueil de jour, qui se développent régulièrement.

La grande modification au budget 2012 concerne ainsi l'intégration des garderies cantonales au sein du SPJ, ce qui implique des modifications plus ou moins importantes sur tous les postes budgétaires. Selon la sous-UB 2814, l'impact global représente un montant de CHF 4'740'500 aux dépenses et CHF 2'672'800 aux recettes.

3655.1 L'augmentation est due principalement aux adaptations salariales contractuelles (+ 0,65 %) et au plein effet dès l'été 2011 de l'ouverture de deux nouvelles institutions (Abri2 et Szilassy), dont l'une bénéficie d'une subvention de l'Office fédéral de la justice.

3655.2 Avec l'ouverture de nouvelles places dans le canton, une baisse des placements hors canton peut être observée. Cette mesure entraîne en outre une baisse des charges en temps et transports pour les visites.

3655.3 Conformément au cadre financier défini entre l'Etat et la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE) la participation cantonale augmente de CHF 500'000, pour atteindre CHF 11'733'200. A la contribution cantonale ordinaire, il convient encore d'ajouter l'aide au démarrage de CHF 2,3 mio du Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse et abandonnée (alimenté par un cinquième des taxes sur les loteries), ainsi que sa contribution en tant qu'employeur de CHF 1,8 mio. En revanche, le principe de la rétrocession devrait s'arrêter en 2012.

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	323'793'000	327'868'200	4'075'200	1.26%
Revenus	35'850'700	35'689'200	-161'500	-0.45%
Charge nette	287'942'300	292'179'000	4'236'700	1.47%

L'effectif du service augmente globalement de 747,24 à 757,24 ETP, soit 10 ETP d'enseignants spécialisés supplémentaires pour favoriser le maintien dans l'école régulière des enfants en situation de handicap. 55 postes seront désormais actifs au SESAF pour les 90 établissements du canton (poste 29.3021).

Avec l'augmentation des moyens cantonaux, on peut observer que 2012 sera la 8^{ème} année sans ouverture de place supplémentaire dans les institutions. L'évolution du budget de ces dernières est en outre limitée à une indexation moyenne de 0,65 %.

En ce qui concerne la logopédie, la situation n'est toujours pas stabilisée ; un million de plus est prévu au poste 29.3024 et un crédit supplémentaire devra être demandé pour 2011. Les mesures urgentes prises en janvier pour contenir cette progression ont été gelées, mais des négociations ont eu lieu cet été avec l'association des logopédistes. Le nombre de minutes octroyables par logopédiste sera désormais limité ; une différence plus importante sera faite entre les prestations indispensables et celles de confort et les nouveaux logopédistes devront s'installer dans des endroits moins bien fournis.

Au niveau des transports qui représentent un montant de quelque CHF 12,8 mio entre l'Etat (29.3188) et les institutions (29.3652.1/2), les frais sont désormais stabilisés. Des appels d'offres ont été effectués, conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics, et des nouveaux contrats ont été négociés, qui remplacent les 58 systèmes de tarification originaux.

La loi sur la pédagogie spécialisée a été mise en consultation au printemps 2011 ; l'EMPL devrait être transmis au Grand Conseil au printemps 2012 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2013, en même temps que la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

3061 Ces frais concernent notamment la visite d'enfants en situation de handicap intégrés dans les classes. Un dépassement est d'ailleurs prévisible pour 2011.

31111 Le moratoire décrété par le Conseil d'Etat pour 2011 pose des problèmes au SESAF en raison des déménagements d'unités prévus en hiver 2011-2012. Un crédit supplémentaire est prévisible pour 2011.

3652.1 Le budget augmente à nouveau d'environ CHF 1 mio (indexation moyenne de 0.65 %).

3662 Le budget 2012 des bourses est stable à CHF 58'148'500. Le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à ratifier l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études ; la ratification formelle interviendra au moment de l'adoption de la nouvelle loi vaudoise.

- 4502 Ce montant est versé à l'Office de l'enseignement spécialisé. Il s'agit d'une subvention selon art. 16 LAI pour des enfants de plus de 16 ans nécessitant un encadrement pédagogique.
- 4512 Le montant diminue en raison du fait que l'Ecole cantonale pour enfants sourds n'accueille plus d'élèves hors canton.
- 4908 L'informatique n'étant plus centralisée, il n'y a plus d'imputations internes.

Budget d'investissement

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Dépenses	67'773'000	53'437'000	-14'336'000	-21.15%
Recettes	14'276'000	6'892'000	-7'384'000	-51.72%
Dép. nettes	53'497'000	46'545'000	-6'952'000	-13.00%

Le budget d'investissement 2012 est en fort recul par rapport au budget 2011 (- 21,15 %), essentiellement en lien avec la fin du chantier Géopolis (ancienne usine Leu, CHF 20 mios). Les autres projets importants sont les suivants : EPC et Gymnase de Nyon (CHF 12,8 mios), agrandissement de la HEIG-VD (CHF 6,5 mios), Sciences de la vie –Amphipôle (CHF 2,575 mios), nouveau MCBA (CHF 2 mios) et l'entretien lourd de l'UNIL (CHF 2 mios).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DFJC.

27.3 Département de l'intérieur

Commissaires : Mme Jaqueline Bottlang-Pittet, rapportrice
Mme Fabienne Freymond Cantone

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré quatre demi-journées à l'examen du projet de budget 2012 en présence des chefs des services du DINT, accompagnés de leurs responsables financiers. La sous-commission a reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse du projet de budget. M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, était également présent lors des entretiens.

Les membres de la sous-commission remercient toutes ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

Les visites des membres de la sous-commission se sont terminées par une rencontre avec le chef du Département, M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, qu'elles remercient. Les informations recueillies auprès de ce dernier font partie intégrante de ce rapport.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	387'897'100	403'466'500	15'569'400	+4,01
Revenus	127'854'700	144'061'200	16'206'500	+ 12,67
Charge nette	260'042'400	259'405'300	-637'100	-0,24

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	323'218'571	403'466'500	80'247'929	+24,82
Revenus	131'865'229	144'061'200	12'195'971	9,24
Charge nette	191'353'342	259'405'300	68'051'958	35,56

Remarques générales

Pour la première fois, le budget du DINT dépasse les CHF 400 mios de charges.

UB 303 : Le SJL poursuit son effort sur les recouvrements de créances et prévoit les mesures liées à la réforme de la loi sur la protection de l'adulte.

UB 305 : L'OTG poursuit la prise en charge des cas lourds ainsi que son soutien aux tuteurs privés. Après des années de turbulences et surcharges des collaborateurs, cet office retrouve la sérénité.

UB 306 : Le SPOP travaille avec des postes souples pour assurer la permanence nécessaire au bureau des passeports biométriques. A cet égard, 5 ETP temporaires provenant du budget du Service du personnel seront transférés au SPOP et incorporés dans le personnel fixe de ce service. A signaler que le système et ses heures d'ouverture très larges n'ont fait l'objet d'aucune plainte ou remarque négative de la part des usagers. De même, le SPOP n'a plus de retard en matière de délivrance de permis. En matière d'asile, vingt-cinq nouveaux cas par mois sont attribués au canton qui se doit d'offrir les structures nécessaires pour les accueillir ; les contrôles anti-drogue se poursuivront.

UB 308 : Le SPEN voit la fermeture des prisons des Escaliers du Marché à Lausanne et du Tulipier à Morges et l'ouverture de la prison de semi-détention au Simplon 43 à Lausanne. Malgré une augmentation de quelque vingt-trois postes en deux ans, les collaborateurs de ce service restent très sollicités.

UB 309 : Le SeCRI prévoit la fusion des Communes autour de Thierrens.

UB 310 : Le MP a trouvé ses quartiers à Longemalle, bâtiment à suivre quant à ses problèmes thermiques.

Analyse par services

302 Secrétariat général

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	5'483'300	5'774'000	290'700	5,30
Revenus	94'700	90'800	-3'900	-4,11
Charge nette	5'388'600	5'683'200	294'600	5,46

3016 Salaires du personnel rattaché aux Archives cantonales, personnel composé principalement d'étudiants en stage sous contrat à durée déterminée.

31852 La différence avec les comptes 2010 provient des frais liés au rapport Rouiller dans l'affaire Vogt.

303 Service juridique et législatif

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	36'090'700	35'978'200	-112'500	-0,31
Revenus	34'781'600	34'781'600	0	0
Charge nette	1'309'100	1'196'600	-112'500	- 8,59

Stabilité des effectifs dans ce service avec la régularisation des statuts d'auxiliaires dans le secteur des recouvrements (notes de frais pénaux et assistance judiciaire).

En ce qui concerne CODEX, le Canton poursuivra son adaptation en 2012 par le code de procédure de protection de l'adulte.

La rubrique 31859 tient compte des frais liés au procès BCV.

3301 Montant recouvrant les risques à l'encaissement et correspondant à une exigence du CCF.

31851 Emolument de la Chambre des notaires pour les commissions d'examens et auditions des candidats.

3651 La permanence nécessitée par l'avocat de la première heure selon l'application du nouveau CPP sera assurée 24h/24h et 365 jours par année.

3661 Indemnités versées en application de la LAVI qui sont maintenant plafonnées par cas.

4313 Taxe de monopole sur les notaires.

43621 Remboursement des frais de poursuites notés en charges à la rubrique budgétaire 3184.

43622 Cette rubrique budgétaire comprend également le montant facturé pour le remboursement de l'Assistance judiciaire.

4371 Créances compensatrices.

304 Office de l'Autorité de surveillance des fondations

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'424'100	0		
Revenus	2'272'900	0		
Charge nette	151'200	0		

Création d'une autorité de surveillance autonome dès le 1^{er} janvier 2012 en tant qu'établissement de droit public. Les cantons de Neuchâtel, Jura, Valais et Vaud ont signé un Concordat de collaboration en créant un établissement inter-cantonal sous contrat annuel ayant son siège à Lausanne.

305 Office du tuteur général

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	10'641'000	10'983'400	342'400	3,21
Revenus	284'100	352'200	68'100	23,97
Charge nette	10'356'900	10'631'200	274'300	2,64

Stabilisation des effectifs dans cet office pour confirmer la phase de stabilisation amorcée en 2011 avec l'application de la nouvelle loi qui voit le traitement systématique des cas lourds confié au tuteur général ne laissant que les cas légers aux tuteurs privés.

Le CCF a pointé la nécessité de résoudre la situation de la gestion du fonds de fortune des pupilles d'un montant de CHF 32 mios.

3173 Comprend également la formation des tuteurs privés.

3189 Concerne la présence d'agents de sécurité pendant les séances.

306 Service de la population

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en%
Charges	116'447'900	117'136'300	688'400	0,59
Revenus	58'886'100	59'095'200	209'100	0,35
Charge nette	57'561'800	58'041'100	479'300	0,83

Ce Service présente une bonne stabilité de ses charges. L'instabilité internationale, notamment la situation dans les pays ayant connus un changement de régime politique en 2011, laisse planer une grande incertitude quant aux flux migratoires qui pourraient suivre.

Dans le projet de budget du SPOP, quelque CHF 89 mios en 2012, comme au budget 2011, sont liés à la subvention accordée à l'EVAM pour les tâches qui lui sont déléguées par la Loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) à distinguer de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Les montants sont les mêmes qu'en 2011 avec quelques variations s'agissant de l'application de la LARA ou de la Letr en lien avec la sincérité du budget.

3101 La différence représente le montant alloué à l'achat de passeports provisoires.

31858 Les montants identiques sont ventilés selon un nouveau plan comptable plus proche de la réalité.

3655 La stabilité de cette rubrique ne tient pas compte des événements politiques 2011, notamment le "Printemps arabe".

3665 L'aide au retour fonctionne bien et est attribuée sur une base de retour volontaire.

4399 Remboursement de l'assurance maladie.

4605 Point 6. Ce remboursement n'emarge plus dans cette rubrique budgétaire. Cependant, l'Etat poursuit bien sa lutte contre les tricheurs.

308 Service pénitentiaire

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en%
Charges	91'431'700	94'383'600	2'951'900	3,22
Revenus	15'089'900	16'201'000	1'111'100	7,36
Charge nette	76'341'800	78'182'600	+ 1'840'800	+ 2,41

Le SPEN poursuit sa réorganisation et voit une augmentation de ses effectifs liée principalement à l'ouverture de la prison de semi-détention du Simplan 43 à Lausanne.

Le montant de la rubrique budgétaire 3016 en augmentation fait ressortir une tension toujours élevée dans ce service avec un recours nécessaire au personnel auxiliaire pour compenser l'absence de collaborateurs en congé-maladie pour surcharge de travail.

La prison de La Croisée se trouve dans une situation difficile due à l'application de la LPers sans pouvoir remplacer un collaborateur en attente d'une décision AI.

L'ouverture des structures futures nécessitera quelque 100 agents de détention (AD) supplémentaires : 30 AD pour répondre à l'agrandissement de la Colonie et 70 AD sur le site de Palézieux. Sachant qu'un AD doit suivre une formation de trois ans, le service recrutera dès janvier 2012 pour garantir un nombre suffisant de futurs collaborateurs.

Les secteurs médical et psychiatrique sont renforcés afin d'assurer un suivi des détenus et alléger la tâche des AD non formés pour ce type d'interventions. (voir amendement technique no 1, en page 6 de ce rapport)

3014 Indemnités des AD pour horaires irréguliers.

3016 Y compris les indemnités versées aux futurs AD engagés CDD avant les CDI et une formation à Fribourg au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) sur trois ans.

3093 Vaccination et soins pour le personnel.

4354 Légère progression en regard des comptes 2010 due à l'augmentation de l'activité en atelier suite à l'obligation de travailler faite aux détenus. Il n'y a pas de possibilité de libération anticipée s'il y a refus de travailler.

4524 Montant qui n'est plus inclus dans la facture sociale dès 2011.

309 *Service des communes et des relations institutionnelles*

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en%
Charges	89'326'100	103'754'800	14'428'700	16,15
Revenus	16'215'600	33'314'000	17'098'400	105,44
Charge nette	73'110'500	70'440'800	-2'669'700	-3,65

Le projet de budget de ce service augmente des quelque CHF 16 mios versés aux communes qui fusionnent via la rubrique budgétaire 3529. Ce versement est entièrement compensé par une recette à la rubrique budgétaire 4801 correspondant à une utilisation du fonds pour les fusions de communes de quelque CHF 16 mios.

Si l'on fait abstraction du montant lié aux fusions de communes, le budget du SECRI est toujours en diminution à la suite de l'adaptation des effectifs des préfetures.

Ce service a prévu dans son budget les frais liés aux élections cantonales de 2012, après avoir organisé, en 2011, les élections communales au printemps et fédérales en automne.

3016 Diminution liée à la fin du mandat pour le jubilé de Pierre Viret en 2011.

3153 Y compris le budget d'étude pour le remplacement des chaises de la Cathédrale.

3161 Diminution liée à la diminution du nombre de préfetures. Situation normalisée.

310 *Ministère Public*

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en%
Charges	36'052'300	35'456'200	-596'100	-1,65
Revenus	229'800	226'400	-3'400	-1,48
Charge nette	35'822'500	35'229'800	-592'700	-1,65

Le budget 2011 représentait le premier exercice de l'addition des budgets de l'ancien Ministère public plus des montants de l'Ordre judiciaire pour le transfert des juges d'instruction, ainsi que des postes de renfort octroyés, entre autres, pour l'application de CODEX. La comparaison entre les budgets 2012 et 2011 retrouve un sens, même si ce sont bien les comptes 2011 consolidés qui feront référence quant aux montants alloués à chacune des rubriques pour le fonctionnement du Ministère public.

Pour ce deuxième exercice, on constate une stabilité, voire une légère diminution des charges en regard du budget 2011. A relever que l'année 2011, concentrée sur la réorganisation, a été particulièrement lourde pour les collaborateurs du Ministère public.

3014 Indemnités versées aux juges d'instruction de garde dans le canton sous la forme d'un décompte réel des heures supplémentaires effectuées et non plus d'un forfait mensuel.

3091 Montant transféré au SPEV.

3161 Montant transmis par le SIPAL qui gère le parc locatif.

3181 Montant identique au budget 2011, mais en comparaison des comptes 2010, l'augmentation est due à une modification du système d'adressage des courriers en lettres recommandées à CHF 6.

31853 Mesures nouvelles, pas d'indemnités aux témoins avant 2011.

Budget d'investissement

Pour 2012, le projet de budget d'investissement du DINT prévoit des constructions ou des agrandissements/rénovations de divers centres de détention pour le SPEN, la poursuite de la mise en œuvre d'un schéma directeur informatique pour le SPOP et la numérisation des anciens plans cadastraux au SG.

Le projet de budget d'investissement du DINT se présente comme suit (en milliers de francs) :

		Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
302 - SG	Numérisation des anciens plans cadastraux	485	0	485
306 - SPOP	Mise en œuvre du schéma directeur	350	0	350
308 - SPEN	EPO – Constructions agricoles 2 ^{ème} étape – Porcherie et GF	900	280	620
308 - SPEN	EPO – Agrandissement de la Colonie	9'650	2'500	7'150
308 – SPEN	Semi-détention / travail externe, Simplon 43	1'730	400	1'330
308 – SPEN	Etablissement concordataire pour la détention des mineurs	7'000	800	6'200
TOTAL DINT		20'115	3'980	16'135

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DINT.

27.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : M. Rémy Jaquier, rapporteur
Mme B. Métraux

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré des représentants de tous les services du DSAS y compris le CHUV. Elle s'est notamment intéressée aux conséquences, sur le budget 2012 du DSAS, de la croissance démographique et du vieillissement de la population, des effets de la modification de la LAMal dès 2012 sur le financement hospitalier et de l'introduction du nouveau régime des PC familles et des rentes ponts AVS sur celui du RI. La sous-commission tient à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes rencontrées pour leur disponibilité et la qualité des informations fournies.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'581'167'500	2'792'821'200	+211'653'700	+ 8,20
Recettes	904'778'100	983'881'800	+79'103'700	+8,74
Charge nette	1'676'389'400	1'808'939'400	+ 132'550'000	+ 7,91

La comparaison des budgets 2011 et 2012 reflète une progression de la charge nette de CHF 132,5 mios (+7,91 %) pour le DSAS dans son ensemble. Les principaux écarts et justifications sont les suivants :

UB 41 : Secrétariat général DSAS (+ CHF 0,2 mio) : La variation 2011/2012 du budget de l'UB 41 est principalement caractérisée par des mutations dans l'effectif du personnel suite à des transferts avec le SPAS, le SASH et le SSP, ainsi que par une imputation interne de prestations informatiques avec la DSI.

UB 42 : Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) (+ CHF 30,4 mios nets) : la progression résulte à la fois de choix politiques et d'effets mécaniques. La loi sur les PC familles et les rentes-pont AVS déploie ses effets dès le 1.10.2011. Les subsides à l'assurance maladie et les prestations complémentaires représentent chacun environ 53% de l'augmentation des charges nettes du budget 2012. Un nouveau rentier AI sur quatre et deux nouveaux rentiers AVS sur dix touchent des prestations complémentaires, leur nombre est d'environ 26'600 bénéficiaires en 2011. Lors de l'ouverture d'un EMS de 50 lits, 35 résidents ont besoin d'une prestation complémentaire. A ce jour, 6'300 lits sont occupés à 98% dans le canton.

UB 43 : Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) (+CHF 26,2 mios) : 90% de cette hausse est due à un manco de fonds résultant de trois phénomènes :

- La mise en œuvre de la 4^{ème} révision de la LACI au 1.04.2011, dont les risques de transfert sur le RI avaient été annoncés en décembre 2010, sans adaptation du budget 2011, vu l'incertitude à l'époque sur la date de mise en œuvre effective du nouveau dispositif.
- La baisse des remboursements de l'AI suite à la 5^{ème} révision et le nouveau délai de carence pour le début des rentes.
- Le retard de trois mois dans la mise en œuvre du nouveau régime des PC familles et de la rente pont AVS, suite au référendum déposé.

Le solde de 10% de hausse résulte des effets de la politique salariale, de la croissance du budget MIS/FORJAD et de la croissance des subventions aux institutions pour personnes atteintes de handicap et dont la population vieillit, ce qui nécessite une prise en charge plus lourde.

UB 48 : Service de la santé publique (SSP) (+CHF 75,9 mios) : Cette hausse importante s'explique par deux facteurs :

- Le nouveau financement hospitalier en 2012 avec un changement de la cote part de 52% à 55% à charge de l'Etat (caisses maladies assumant dorénavant 45%).
- La croissance de la population et son vieillissement nécessitant l'ouverture de lits A et B.

Le DSAS présente la part principale des risques budgétaires identifiés, soit CHF 146,9 mios (62,8%) sur un total de CHF 233,8 mios pour l'ensemble du projet de budget cantonal 2012. Les risques principaux concernent :

- SASH : (CHF 3,8 mios) l'issue d'un conflit entre EMS et assureurs au sujet de la facturation.
- SPAS : (CHF 20,5 mios) les risques sur l'effet net du budget RAS liés à la révision de la LACI et la baisse de remboursements de l'AI et le risque de transferts moins élevés que prévus aux régime des PC familles.
- SSP : (CHF 120,5 mios) la mise en œuvre de la LAMal 2012, soit notamment le calcul des effets du nouveau financement hospitalier 2012, le changement de structure de financement des investissements qui sera dorénavant inclus dans le tarif payé par les assureurs et l'Etat, l'intégration des cliniques privées, la modification du codage des prestations de soins et des règles de facturation. A ces risques LAMal s'ajoutent notamment les effets salariaux dans l'hospitalisation, un conflit sur les forfaits immobiliers des EMS, le résultat négatif du bouclage de la centrale CEESV et un montant complémentaire pour la mise en conformité aux normes ECA.

Le nombre de postes nouveaux obtenus par le DSAS (sans le CHUV) est de 1 ETP provisoire jusqu'au 31.12.2012.

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	2'485'850'298	2'792'821'200	306'970'902	+12,35
Revenus	922'486'173	983'881'800	61'395'627	+6,66
Charge nette	1'563'364'125	1'808'939'400	245'575'275	+15,71

Modification du contenu de la facture sociale.

Dès 2011, 3 régimes sont à la charge exclusive de l'Etat en contrepartie d'une bascule de 6 points d'impôts des communes au canton. Pour le DSAS, il s'agit du régime des subsides à l'assurance-maladie versés aux bénéficiaires des PC AVS-AI.

Le budget 2012 pour la facture sociale globale présente une croissance des charges nettes pour l'Etat de 44,2 mios comparé à 2011, soit +8,12%. Il s'agit de: 9,4 mios pour le régime no 1 des PC à domicile et en hébergement, 2,5 mios pour le régime no 2 des subsides à l'assurance maladie, 23,1 mios pour le régime no 3 du RI et de la participation à l'assurance chômage, 2,4 mios pour le régime no 4 des subventions aux personnes atteintes de handicap et 6,7 mios pour le régime des Prestations pour la famille et autres prestations sociales. La variation de ce dernier régime découle essentiellement de l'entrée en vigueur des PC familles (en 2011 le budget ne couvrait que 6 mois, alors qu'en 2012 il s'agit d'un budget pour toute l'année).

Voir tableau de la facture sociale – prévisions 2012 et comparatif budget 2011 en annexe, page75 de ce rapport

Analyse par service

Les remarques ci-après sont rédigées comme des commentaires complémentaires à ceux donnés dans la brochure du projet de budget 2012.

41 *Secrétariat général*

- 3091 Les frais pour la formation professionnelle de tous les services du département (sauf le CHUV) sont intégrés dans le budget du SG-DSAS et non du SPEV. L'augmentation généralisée de demandes de formation de longue durée dans tous les services fera l'objet d'un prochain crédit supplémentaire.
- 31852 Rattrapage du budget des mandats externes de + CHF 50'000 par rapport à 2011. Un tiers du budget 2012 de ce compte correspond à des dépenses liées relatives à la contribution cantonale à l'établissement par l'OFS des statistiques suisses de l'aide sociale.

42 *Service des assurances sociales et de l'hébergement*

Le SASH, qui a fêté ses 25 ans en 2010, est actif dans cinq domaines qui sont :

Les assurances et certains régimes sociaux, les subsides à l'assurance-maladie, l'hébergement en établissement médico-social ou en home non médicalisé, le maintien à domicile des personnes handicapées et âgées et la politique familiale.

421 **Administration générale du SASH**

- 3016 Le renouvellement des demandes de subsides présente un pic d'activités de septembre à février et occupe 75% du personnel auxiliaire engagé par le service.

422 **Politique sociale**

4221 **Régime cantonal de réduction des primes** (assurance maladie et accidents)

- 3665 Le montant destiné aux subsides pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (retiré de la facture sociale en lien avec la bascule liée à la nouvelle péréquation intercommunale) est transféré à la nouvelle UB 4225. Le montant restant traduit une augmentation (par rapport à 2011) des subsides liée à l'augmentation moyenne de 1,5 à 2,0 % des primes assurances maladie d'une part et à l'augmentation du nombre des bénéficiaires d'autre part.

La LAMal introduit une nouvelle procédure pour le traitement du contentieux lié aux primes impayées, qui conduira à l'annulation de la cellule 64a et de la ressource (1 ETP) qui lui était allouée. Dès 2012, les assureurs ne pourront plus suspendre leurs prestations en cas de défaut de paiement des primes par l'assuré. Chaque trimestre, les assureurs enverront leur contentieux au SASH qui paiera 85% de celui-ci. En cas de recouvrement ultérieur par les assureurs d'une part des primes impayées, le 50% de cette part sera rétrocédée à l'Etat.

- 4505 La participation de la Confédération dépend de l'augmentation moyenne des primes au niveau suisse et sa diminution constitue un risque budgétaire.

4222 **Prestations complémentaires AVS / AI**

- 3655 Les prestations de la Caisse cantonale AVS font l'objet d'une clause d'indexation. Une convention de tarification des prestations standards est en préparation.

- 3665 L'écart 2011-2012 basé sur le suivi budgétaire 2011 reflète l'évolution démographique, ainsi que l'ouverture régulière de lits EMS supplémentaires d'une part, et d'autre part les conséquences des mécanismes salariaux du personnel socio-hôtelier dont les coûts sont répercutés sur les frais à charge des résidents. Pour information, le personnel en activité (soins et socio-hôtelier) dans le canton compte env. 6000 ETP, soit env. 8000 personnes. Les prestations complémentaires de guérison correspondent au remboursement des frais de maladie des bénéficiaires de PC AVS/AI, soit notamment la franchise de l'assurance maladie, l'aide au ménage, les primes AVS, etc.

4223 **Hébergement**

- 3665 Les courts séjours en EMS (max. 30 jours) ont pour objectif de favoriser le maintien à domicile en soulageant les familles. Le report de soins correspond au financement résiduel des soins non pris en charge par les assureurs puisque la part de ceux-ci est indexée par le Conseil fédéral, dès lors que le canton et les communes doivent assumer l'entier des indexations. A noter qu'un montant de CHF 10 mios est actuellement contesté par les assureurs et devrait faire l'objet d'un crédit supplémentaire à fin 2011.

4224 Hospitalisation

Peu de changements par rapport à 2011, mais il est toutefois difficile de prévoir un budget précis.

3665 Cette aide soutient notamment les patients indigents ou des Confédérés rentrant en Suisse, sans couverture d'assurance-maladie et ne pouvant faire face au paiement de leurs soins d'urgence en milieu hospitalier.

4225 Primes d'assurance maladie pour les prestations complémentaires (nouvelle UB)

3665 Ces subsides étaient compris dans le 4221.3665 jusqu'en 2010 avant la bascule liée à la nouvelle péréquation. L'augmentation de ce poste est liée à l'augmentation des primes et du nombre de bénéficiaires.

4226 Politique familiale et autres régimes sociaux

Cette unité budgétaire prévoit la mise en œuvre de l'EMPL 288 sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté avec une mise en œuvre en octobre 2011.

3505 Contribution des cantons au déficit du régime fédéral des allocations familiales des employés agricoles. Budget estimé par le Département fédéral des finances.

3655 Les frais de gérance pour les différentes allocations et pour les PC familles correspondent à des prestations fournies par la Caisse cantonale AVS de Clarens.

3665 La charte sociale agricole définit le régime des allocations familiales des exploitants agricoles n'ayant pas d'activités accessoires.

4364 Les cotisations patronales et salariales sont encaissées par les caisses d'allocations familiales qui les reversent à la Caisse cantonale AVS de Clarens, chargée de la gestion financière des PC familles. Par contre, ce sont les Agences régionales d'assurances sociales (ARAS) qui traiteront les dossiers de demandes de PC familles, et non les Centres sociaux régionaux (CSR).

4227 Promotion du maintien à domicile

3655 Le plan Alzheimer comprend la mise en place progressive de quatre centres de traitement de la mémoire, sous le pilotage du CHUV. Le SASH finance les actions de soutien en faveur des proches aidants et des malades.

43 Service de prévoyance et d'aide sociales

Le SPAS est actif dans deux domaines principaux.

D'une part l'aide sociale, grâce au régime du revenu d'insertion (RI) ainsi qu'au subventionnement des frais de fonctionnement des centres sociaux régionaux (CSR) et de divers organismes au service des familles de la politique du logement, de l'aide aux victimes ainsi qu'à la prévention et l'aide et l'insertion sociale, grâce notamment à la formation des jeunes adultes FORJAD.

D'autre part la prise en charge, des personnes atteintes de handicap et le subventionnement des établissements socio-éducatifs qui les prennent en charge, actifs notamment dans la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie. Le SPAS gère également le contentieux du bureau d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires (BRAPA).

3016 Personnel d'appoint nécessaire aux besoins supplémentaires du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) qui doit faire face à un afflux croissant de réfugiés (+30% en deux ans). Pour information, le CSIR compte 23 EPT au 30.09.2011 (personnel fixe et personne d'appoint) et traite 399 dossiers de réfugiés statutaires à cette date.

3184 Par contentieux des CSR, il faut entendre notamment la restitution des indus sur le RI, grâce au travail d'enquêteurs dont le SPAS assure le financement de 11.35 EPT en 2011. Les restitutions obtenues s'élèvent à CHF : 2'229'685 en 2010 et CHF : 1'413'465 pour les 7 premiers mois de 2011.

31821 Besoin supplémentaires de Blackberry pour les collaborateurs travaillant à l'extérieur.

3655 Point 3 : La baisse des subventions aux ateliers d'occupation est compensée au point 5.5.

3665 Point 2 : Au 1.10.2011, 1'432 jeunes ont bénéficié ou sont en formation par le biais du programme FORJAD depuis 2006. 635 jeunes sont actuellement dans le programme, dont 278 pour la volée 2011. Depuis le début du programme, ce dernier a enregistré 287 diplômés avec un taux de réussite de 83%

aux examens. Environ 70% des jeunes suivent une formation en entreprise et le solde en écoles professionnelles et institutions.

4364 Ces remboursements correspondent aux excédents des subventions versées aux associations RAS.

48 Service de la santé publique

Pour rappel préalable, le budget du SSP est conforme à la politique sanitaire définie pour la législature en cours.

Le service de la santé publique présente une augmentation des charges brutes de CHF 87,2 mios (+8,8%) par rapport à 2011. Cette forte croissance est liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAMal en 2012, définissant un nouveau financement hospitalier dans lequel la cote part du canton augmente. En conséquence, le budget 2012 du SSP prévoit d'allouer CHF 867 mios de subventions à l'hospitalisation d'intérêt public et CHF 144 mios au secteur médico-social et aux réseaux de soins, soit au total le 94% de ses charges brutes.

La progression des recettes brutes de CHF 11,3 mios s'explique notamment par le remboursement par le CHUV de la part assureurs LAMal sur investissements (CHF 20,2 mios). Pour rappel, la Commission des finances n'intervient pas dans l'examen des budgets des établissements affiliés à la Fédération des Hôpitaux Vaudois (FHV), auxquels le SSP prévoit d'allouer des subventions d'un total de CHF 282 mios en 2012.

481 Administration générale du SSP

Sous réserve de 0,5 ETP (médecin) transféré au Secrétariat général du DSAS pour assurer la responsabilité du concept de surveillance des établissements sanitaires, l'effectif de l'administration générale du SSP est stable. A noter également que l'Administration générale du SSP comprend actuellement 2,5 ETP à financement externe, soit 1,5 ETP financés par le fonds des hospices et 1 ETP financé par le fonds de gestion des conventions.

3016 Le cercle de qualité dans les EMS a notamment pour objectif une utilisation parcimonieuse des médicaments et moyens auxiliaires, avec une participation des assureurs en cas où il en résulte des économies.

3132 Point 6 : une forte baisse est enregistrée sur le prix des vaccins contre le cancer du col de l'utérus, remboursés par les assureurs.

3654 Point 1.4 : financement exceptionnel de deux postes, suite à la maladie du titulaire.

3654 Point 2.1 : subventions distribuées sous la supervision de la FEDEVACO.

482 Hospitalisation d'intérêt public

3654 Point 1.1.3 : dès 2012, le budget distingue les prestations d'intérêt général (hors LAMal), soit la participation au financement des coûts d'exploitation des hôpitaux publics et subventionnés pour l'hospitalisation en division commune de patients LAMal vaudois. Ces prestations comprennent en particulier le maintien des capacités hospitalières pour des raisons de politique régionale, mais aussi la recherche et la formation universitaire.

4364 Point 2 : le groupe CHUV bénéficie actuellement d'une enveloppe globale pour le financement de ses charges d'investissement. A l'avenir, il souhaite garder le même système de financement, ce qui aura pour conséquence de devoir restituer à l'Etat la part de ses recettes reçues des assureurs au titre d'investissement. Le montant de CHF 20'211'200 correspond provisoirement à un forfait de 10% calculé sur la base des tarifs 2011 et des prévisions d'activités 2011.

483 Secteur médico-social et réseaux de soins

3654 Point 1.1 : dès 2015, la part de l'Etat de 12 mios, correspondant aux frais administratifs de l'AVASAD, sera portée à la charge des communes

Point 2.1 : le remboursement anticipé d'emprunts a été compensé par l'ouverture de nouveaux lits nécessitant le maintien du service de la dette des infrastructures immobilières EMS. A noter que 700 lits nouveaux sont programmés d'ici à 2015, puis 100 lits nouveaux par année dès 2016.

Point 2.4 : les travaux urgents budgétisés sur ce compte sont différents de ceux ayant fait l'objet d'un crédit récent de 30 mios, partiellement reporté durant deux ans.

484 Chaîne des urgences

3654 Point 5 : la réalité du terrain démontre la nécessité, toujours plus marquée, d'intervenants sociaux dans les situations d'urgence.

485 Promotion de la santé et prévention des maladies

Les projets pilotes mis en œuvre ou soutenus par le SSP dans divers domaines de prévention sont d'abord financés par des fonds puis, en cas de pérennisation, via le budget annuel.

CHUV

Pour mémoire, le Groupe CHUV désigne les établissements exploités par le CHUV, soit le Centre hospitalier universitaire vaudois, l'EMS de Gimel, les secteurs psychiatriques Nord et Ouest intégrés au département de psychiatrie du CHUV et, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'Hôpital orthopédique de la Suisse romande. Depuis 2001, les établissements affiliés suivants, mais juridiquement indépendants, ont été introduits dans le contrat de prestation du CHUV : l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin (HOJG) la Polyclinique médicale universitaire (PMU), le Centre pluridisciplinaire d'oncologie (CePO) et l'Institut de la Fondation universitaire romande de santé au travail (IST).

Le CHUV est l'un des cinq hôpitaux universitaires suisses, avec Genève, Berne, Bâle et Zürich. La lecture du rapport annuel 2010 nous apprend que 44'285 patients ont été soignés par 8'821 collaborateurs-trices (soit 7'416 emplois plein temps, dont un peu plus de 2/3 de femmes et 100 nationalités représentées).

Le Groupe CHUV doit relever les nombreux challenges suivants :

- Gérer une situation d'engorgement chronique, en travaillant sur l'efficacité des soins : en 2010, 82 lits (8% des capacités d'hospitalisation) ont été occupés par des patients en attente d'un séjour de réadaptation ou d'une place en EMS.
- Donner la priorité à la gouvernance clinique, en modifiant la manière de prendre en charge le patient et en renforçant le dialogue autour de celui-ci, grâce à l'introduction du dossier informatisé du patient (DOPHIN).
- Introduire des mesures contre le risque de pénurie de personnel médico-soignant.
- Collaborer avec le Conseil d'Etat à la planification hospitalière des prochaines décennies et des importants investissements à consentir, afin d'assumer l'augmentation permanente de son activité d'une part, et de conserver un statut d'hôpital universitaire d'autre part.

En vertu de la loi sur les Hospices cantonaux, le CHUV est donc un service de l'Etat rattaché au DSAS, recevant des subventions du Service de la santé publique (SSP). Le financement externe du groupe CHUV est assuré en partie par des revenus garantis par l'Etat pour l'hospitalisation (SSP), les tâches de santé publique (SSP), l'enseignement et la recherche académique (DFJC-UNIL) et la participation financière à l'investissement (SSP). La participation financière de l'Etat à l'hospitalisation dépend de la participation financière des autres payeurs, principalement de l'impact de la négociation des tarifs des assureurs. Les objectifs, les ressources et les résultats attendus du CHUV pour 2012 font l'objet d'un contrat de prestations entre le DSAS, représenté par le Chef de Département et le CHUV, représenté par le Directeur général et le Directeur administratif et financier. Ce contrat se concentre sur le budget de charges et de revenus du groupe CHUV (appelé aussi groupe Hospices dans le contrat), le catalogue des prestations fournies par ce dernier et sur le détail de la participation de l'Etat et son évolution par rapport à 2011. Une annexe technique au contrat de prestations sera publiée courant 2012, une fois les négociations tarifaires et la procédure budgétaire interne abouties. L'établissement du budget du groupe CHUV est un long processus qui débute au 2^{ème} trimestre de l'année précédente. Il comprend deux phases principales, articulées autour du contrat de prestations (publié en octobre 2011 pour le budget 2012) et l'annexe technique publiée au courant de l'année 2012, une fois les tarifs et financements aboutis.

La sous-commission des finances en charge du DSAS a été reçue par la direction générale du CHUV le 26 octobre dernier. Elle a pris connaissance de la présentation des activités au 30 juin 2011 et de la prévision financière à fin 2011, à l'aide de nombreux indicateurs comparant les objectifs fixés et la réalité de l'exploitation.

Le projet de budget du groupe CHUV pour l'année 2012 se présentait comme suit au 26 octobre 2011 :

Charges	en CHF
Exploitation	1'429'422'700
Investissement	84'824'700
Total	1'514'247'400
Evolution provisoire par rapport à 2011 (+ 2%)	+ 32'323'900

Participation financière de l'Etat (SSP) à l'exploitation et aux investissements du Groupe CHUV

	2'011	2'012	variation	en %
Participation à l'exploitation	SFr. 454'495'100	SFr. 487'682'700	SFr. 33'187'600	7.30%
participation nette à l'investissement	SFr. 67'113'300	SFr. 50'966'500	-SFr. 16'146'800	-24.06%
Total de la participation de l'Etat	SFr. 521'608'400	SFr. 538'649'200	SFr. 17'040'800	3.27%

L'augmentation de CHF 33,2 mios de la participation de l'Etat aux charges d'exploitation se décompose comme suit : Effets salariaux et contribution au fonds d'insertion professionnelle (+ CHF 6,2 mios), charges nettes liées à des projets CHUV (+ CHF 7,1 mios), effets LAMal 2012 (+ CHF 16,8 mios) et évolution de la participation de l'Etat aux tâches de santé publique (+ CHF 3,1 mios).

L'évolution de - CHF 6,1 mios de la participation de l'Etat au financement des investissements s'explique comme suit : Participation des assureurs LAMal au financement des investissements via les tarifs (- CHF 20,2 mios) et augmentation des amortissements des infrastructures immobilières du CHUV (+ CHF 4,1 mios).

Budget d'investissement

Le budget d'investissement net du DSAS (CHF 50,95 mios) montre que le 92.9% concernent le CHUV. Le solde (7,1%) va au Secrétariat général (2,3% pour l'informatique liée à la mise en œuvre du revenu déterminant unifié RDU) et au SSP (4,9% pour l'acquisition d'un EMS ainsi que la mise en oeuvre du dossier électronique du patient). Il n'appelle pas d'autres commentaires.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DSAS.

Annexe : Facture sociale 2012



Comptabilité du DSAS
FinWeb - PFFS0006

10.10.2011

Facture sociale Comparaison Budget 2011/ Budget 2012 (synthèse)

		<----- Budget ----->		Ecart en Frs	Ecart en %
		2011	2012		
REGIME No 1 PC A DOMICILE ET HEBERGEMENT .					
01	SASH/PC AVS/AI	149'026'700	156'392'400	7'365'700	4.94%
02	SASH/HEBERGEMENT (LAPRAMS)	45'345'600	47'375'100	2'029'500	4.48%
Total Régime		194'372'300	203'767'500	9'395'200	4.83%
REGIME No 2 ASSURANCE MALADIE (LVLAMaI)					
Total Régime		43'237'400	45'737'400	2'500'000	5.78%
REGIME No 3 RI+participation cantonale à l'assurance chômage					
01	RI + autres éléments SPAS	149'051'600	172'730'400	23'678'800	15.89%
02	SDE (RI-PRO, MMT)	21'500'000	20'700'000	-800'000	-3.72%
03	SASH - Hospitalisation d'urgence	999'000	999'000	0	0.00%
04	SG-DSAS: frais informatiques des CSR+fr.formation CSC/CSIR	490'000	732'600	242'600	49.51%
Total Régime		172'040'600	195'162'000	23'121'400	13.44%
REGIME No 4 Subventions et aides aux personnes handicapées					
Total Régime		86'827'700	89'259'400	2'431'700	2.80%
REGIME No 5 Prestations pour la famille et autres prestations sociales					
01	BRAPA + LAVI	4'810'900	4'777'800	-33'100	-0.69%
02	Organismes en milieu ouvert-CPS (SSP)	1'549'900	1'641'100	91'200	5.88%
03	Organismes en milieu ouvert (CPS) SG-DSAS+frais divers CPS	609'500	627'200	17'700	2.90%
04	Organismes en milieu ouvert - CPS (SASH)	2'254'400	2'474'100	219'700	9.75%
05	Alloc.div.:mat., enf.handic., alloc.fam, PC familles	12'091'300	18'547'500	6'456'200	53.40%
Total Régime		21'316'000	28'067'700	6'751'700	31.67%
REGIME No 6 Bourses d'étude et d'apprentissage					
Total Régime		26'836'900	26'848'300	11'400	0.04%
TOTAL FACTURE SOCIALE		544'630'900	588'842'300	44'211'400	8.12%

27.5 Département de l'économie

Commissaires : M. Jean-Michel Favez, rapporteur
M. Pierre Grandjean

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 6 séances à l'examen du projet de budget 2012 du DEC.

Les commissaires ont rencontré le Secrétaire général et les Chefs de service du département, accompagnés de leurs collaborateurs. Ils les remercient, ainsi que l'unité financière du département, des informations qu'ils leur ont données avec clarté et diligence à cette occasion.

Au terme de leurs travaux, ils ont également eu un entretien avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du département suppléant.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	477'103'900	534'631'600	57'527'700	12.06
Revenus	387'480'100	421'881'300	34'401'200	8.88
Charge nette	89'623'800	112'750'300	23'126'500	25.80

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	452'591'194	534'631'600	82'040'406	18.13
Revenus	381'812'635	421'881'300	40'068'665	10.49
Charge nette	70'778'559	112'750'300	41'971'741	59.30

Remarques générales

Comparaison projet de budget 2012 - budget 2011

Le tableau ci-dessus fait apparaître une hausse des charges de 12.06 % par rapport au budget 2011. Cet écart s'explique principalement par une dotation supplémentaire de CHF 25,0 mios au titre de soutien à l'industrie et à l'innovation, ainsi que par une légère diminution de charges et une augmentation des revenus de l'ordre de CHF 1,0 mio.

De plus, la création d'un nouveau fonds cantonal d'assurance perte de gain, chargé de la gestion de l'assurance perte de gain maladie en faveur des chômeurs au budget 2012, tel que le prévoit la nouvelle loi sur l'emploi, a un impact important sur le total des charges et revenus (CHF 36.6 mios) mais un impact neutre sur la charge nette.

En tenant compte des spécificités du DEC, notamment les subventions fédérales redistribuées, l'évolution se présente sensiblement différemment. En effet, en neutralisant la diminution des paiements directs de CHF 0.820 mio au service de l'agriculture (SAGR), l'augmentation au Service de l'économie, du tourisme et du logement (SELT) de CHF 0.557 mios des charges relatives à la politique régionale subventionnée par la Confédération, ainsi que les diminution de charges des ORP de CHF 2.8 mios, entièrement compensées par les remboursements de la Confédération, la variation de l'excédent net de charges se présente de la manière suivante :

- Augmentation de charges CHF 60.6 mios (39.62%)
- Augmentation de revenus CHF 37.5 mios (59.185%)
- Augmentation de la charge nette CHF 23.1 mios (25.80%)

Effectifs

En passant à 265,12 ETP, le DEC subit une diminution de 5 ETP, dont 2,35 par transfert au SIPAL (agents propreté et hygiène). Il en résulte donc une diminution nette de 2,65 ETP

Au Service de l'agriculture (SAGR), le nombre d'ETP provisoires de 3,15 créés pour répondre à des besoins supplémentaires liés à la croissance démographique et dévolus à l'enseignement ont été ramenés à 2 ETP fixes selon décision du CE du 31.08.2011.

1,5 postes provisoires au Service du développement territorial (0.5 ETP ingénieur Conseil en amélioration et gestion foncière et 1.0 ETP chef de projet/urbaniste) n'ont pas été reconduits.

Analyse par service

51 Secrétariat général

Le Secrétaire général indique que la construction budgétaire du département s'est faite facilement, très loin des périodes de coupes drastiques et d'arbitrages tendus. Il souligne aussi les très bonnes directives émises pour ce travail.

Une attention particulière sera portée à la mise en place des mesures conjoncturelles de CHF 25 millions décidées par le CE et portés au budget 2012 du DEC, parallèlement aux 50 millions qui toucheront les comptes 2011. Les contours de ces mesures sont, à ce jour, encore troubles.

D'une très grande stabilité, le budget du SG n'appelle pas de commentaires particuliers, les plus grandes différences de budget à budget s'expliquant par une adaptation aux comptes 2010

52 Service de l'emploi

Encore une fois, il paraît utile de rappeler que le SDE est lié à la Confédération par 3 mandats de prestations pour ce qui touche à la lutte contre le chômage :

- mandat concernant la gestion de la caisse cantonale de chômage
- mandat concernant les mesures du marché du travail
- mandat concernant la gestion des ORP.

Ces 3 mandats prévoient que les montants mis à disposition des cantons sont fonction du nombre de demandeurs d'emploi. Les flux financiers très importants relatifs aux mandats 1 et 2 ne figurent pas dans la comptabilité du canton. Par conséquent, la Caisse cantonale de chômage n'apparaît pas au budget de l'Etat. Elle peut toutefois être contrôlée par le CCF.

Une nouveauté impacte d'une manière relativement importante le budget du SDE: l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (APGM), à hauteur de CHF 18,3 mios, entièrement compensés. Afin de respecter les règles financières du produit brut, il est prévu dans la directive d'exécution n°18 – Gestion des fonds dans le bilan et hors bilan de l'Etat que toutes les dépenses et recettes relatives aux fonds du bilan doivent apparaître dans les comptes de fonctionnement de l'Etat par le biais des rubriques 3801 (attribution au fonds) et 4801 (prélèvement sur fonds). Par conséquent, afin de distinguer les deux flux liés au fonctionnement de l'APGM, il est nécessaire de comptabiliser la perception de la cotisation (rubrique 4399) et son attribution au fonds (rubrique 3801) ainsi que le versement des prestations (rubrique 3665), les frais de fonctionnement (rubriques 31852, 3655) et leur financement par un prélèvement sur le fonds (rubrique 4801). Ce procédé comptable gonfle donc artificiellement les charges et les produits du SDE.

3011 Sur les 48,5 ETP (sans variation par rapport au budget 2011) au SDE, il faut noter que 12 ETP sont refacturés au SECO (8,5) et à l'ETI-ACV (3,5) et qu'on en trouve donc la compensation dans les recettes au 4361.

31111 Retour à la situation d'avant 2011

3171 Le montant inscrit résulte d'un malentendu quant à la partie que le canton doit prendre à sa charge, soit uniquement un apéritif; ainsi, un montant de CHF 4'000 nous a été annoncé comme suffisant.

31852 2. Effet de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (nouveau)

- 3508 Selon la LACI, les cantons participent aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail à raison de 0,05 % de la somme des salaires soumis à cotisation.
La part à la charge de chaque canton est fixée au moyen d'une clé de répartition en tenant compte du nombre annuel de jours de chômage contrôlé, selon la formule suivante : [(nombre annuel de jours de chômage contrôlé cantonal ÷ nombre annuel de jours de chômage contrôlé CH) × part totale des cantons]
Le montant inscrit au budget se base sur une projection du SECO de 130'000 chômeurs pour l'ensemble de la Suisse (pour une situation fin septembre de 111'344 pour la Suisse, dont 15'648 pour le canton de Vaud).
- 3655 Effet (bis) de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (nouveau).
- 3658 01. Enveloppe pour les ORP, LMT, IJC entièrement remboursée par le SECO (4608). Le projet de budget 2012 est construit sur une estimation à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi (DE). Budget 2012 : 22'000 DE ; projet de budget 2011: 25'000 DE ; sept 2011 : 21'363 DE (SCRIS).
Le nombre de demandeurs d'emploi par conseiller en placement est de 102,8 DE/CP au 30 septembre 2011 (moyenne suisse: 90,5 DE/CP).
- 3665 Effet (ter) de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (nouveau).
- 3668 01. Diminution importante en raison de la transformation des emplois d'insertion (avec salaire) en programmes d'insertion (sans salaire). La moitié du montant économisé est transférée au DSAS (SPAS) pour lui permettre d'intensifier ses mesures d'insertion sociale.
- 3801 Comptabilisation de l'attribution au fonds des cotisations prélevées relatives à l'introduction de l'assurance perte de gain maladie pour les bénéficiaires d'indemnités de chômage (nouveau).
- 4313 01. Fin à mi 2011 de la période transitoire relative à l'extension de la libre circulation dans l'UE, remplacée par les contrôles du marché du travail.
- 4361 03. Baisse s'expliquant par le fait que la Confédération ne cofinance plus que 7 postes d'inspecteurs du marché du travail chargés des mesures d'accompagnement contre 8 l'année précédente. Néanmoins, le nombre d'inspecteurs reste constant puisque l'Etat et les partenaires sociaux prendront en charge le 100% du coût du 8^e poste contre 50% seulement dans le passé (cf. compte 3658, point 2, financement de la Commission de contrôle des chantiers)
07. Récupération de recettes jusqu'alors encaissées anormalement par la police pour des contrôles menés par le SDE.
- 4801 Comptabilisation du prélèvement sur le fonds pour le versement des indemnités et frais de fonctionnement

54 Service de l'agriculture

Du point de vue financier, le SAGR concentre les plus importantes charges (55,76%) et recettes (66%) du DEC en raison essentiellement des paiements directs. Ce service occupe 34,15% des ressources en personnel du département (en diminution de 3,5 ETP).

La révision du plan comptable du service se poursuit (groupe 30 en particulier) et rend parfois la lecture de ce projet de budget un peu difficile. Mais la volonté de rendre à terme ce plan comptable plus proche de l'organisation du service est à saluer.

De manière générale, il convient de signaler que l'abandon par le SAGR des cultures hors-sol engendre des diminutions dans plusieurs lignes budgétaires (voir commentaires de la brochure du budget 2012). Enfin, la rationalisation de l'organisation du service se traduit par des diminutions de dépenses.

- 3011 Transfert au SIPAL des agents « propreté et hygiène » selon décision de Conseil d'Etat.
- 3016 Volonté de diminuer le recours au personnel temporaire.
- 3021 Le nombre d'ETP provisoires de 3,15 créés en 2010 pour répondre à des besoins supplémentaires liés à la croissance démographique et dévolus à l'enseignement ont été ramenés à 2 ETP fixes selon décision du Conseil d'Etat du 31.08.2011. Une légère diminution du nombre d'élèves, une révision de l'organisation, la modification de la gestion de l'enveloppe pédagogique ainsi qu'une révision de la politique des décharges devraient permettre de faire face à cette diminution.

- 3171 Organisation de « portes ouvertes ».
- 3192 Modification des règles d'imputation (lien avec le 3187).
- 3193 Cotisation annuelle de l'Association suisse pour un secteur agro-alimentaire fort pour un montant de CHF 3'700.
- 3658 Si, globalement, ce poste varie très peu, il faut noter tout de même d'assez fortes variations dans les sous-rubriques. Elles s'expliquent d'une part par les changements du plan comptable évoqués plus haut, mais également par des changements importants voulus par le Chef du département dans l'orientation même de la politique agricole. A noter que l'ordre de la numérotation des sous-rubriques ne correspond pas à un ordre mathématique logique.
50. Gros succès d'une mesure mise en place peu avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'agriculture. Il s'agit de la prise en charge partielle (1/4) par l'Etat de remplacements dans des exploitations, pour cause d'accident, maladie ou service militaire.
04. Inversion de la tendance habituelle à l'augmentation (1e fois depuis 1956).
07. Décroissance par tranches de CHF 50'000.- sur 5-6 ans; l'ARQHA, qui a bénéficié d'une aide au démarrage en 2007, est « victime de son succès », et dès lors l'aide étatique ne se justifie plus dans les mêmes proportions. Cette décroissance a été planifiée lors du démarrage du projet.
15. Volonté d'équilibrer les aides aux productions arboricole (.15), maraîchère (.16) et laitière (.07).
30. Réorganisation comptable (précédemment au .22) liée à un regroupement de toutes les fédérations d'élevage.
33. Précédemment au .22.
22. Voir ci-dessus.
23. Diminution de la part de l'Etat de 90% à 35%.
21. Très forte progression de l'agriculture labellisée BIO. Projets de protection de biotopes en collaboration avec le SFFN (service des forêts, de la faune et de la nature).
40. Transferts.
- 3668 Volonté du Chef de département de faire bénéficier l'agriculture vaudoise des subsides fédéraux importants dans un rapport 1 (VD) pour 4 (CH).
12. Ventilation entre les .12 et .13 (nouveau).
09. Absence de feu bactérien.
06. Augmentation importante des projets de protection des zones de sources d'eau (micro-polluants) bénéficiant d'une forte incitation fédérale (85%).
07. Augmentation liée à l'encouragement à planter des variétés à hautes tiges, à créer des bandes herbeuses, à cultiver des variétés locales, ou encore encouragement à la recherche appliquée. Augmentation de l'agriculture labellisée BIO.
08. Dès 2014, une nouvelle contribution fédérale pour des projets paysagers sera mise en place; le canton de Vaud bénéficie d'un programme pilote dès 2012 dans la plaine de l'Orbe.
- 4313 01. Reprise différée en raison de la pratique instituée par le Département lors de vente de domaines ou terrains agricoles et viticoles à des non exploitants et faisant l'objet de recours de la part dudit service.
- 4508 Augmentation de recettes liée aux augmentations de charges figurant sous la rubrique 3668.

56 Service de l'éducation physique et du sport

Le budget du SEPS se caractérise par une grande stabilité.

- 3011 Augmentation de 0.35 ETP pour répondre à un besoin du secrétariat au sport associatif, compensée par une diminution proposée par les services au 3021.
- 3064 Augmentation liée à des déplacements plus nombreux et plus lointains pour des congrès sportifs ainsi qu'à une visite aux JO de la jeunesse à Innsbruck en vue d'une éventuelle future candidature vaudoise à cette manifestation d'envergure.
- 3101 Documents promotionnels (Vaud et Lausanne –Capitale olympique) accompagnant les délégués dans des congrès ou grandes manifestations sportives.

31852 Finalisation d'un projet inter-services avec la création de sites internet concernant le sport international
Etude sur les retombées économiques des manifestations sportives.

3653 03. Organisation des championnats du monde de course d'orientation (classes populaires) ainsi qu'une manifestation hippique de niveau mondial.

57 Service du développement territorial

En préambule, la problématique de la diminution de la dotation en ETP est évoquée. Le SDT est considéré comme un service qui ne dépend pas de la démographie. Aucun poste n'a ainsi été accepté sur la base des besoins liés à l'accroissement de la population et des impacts qu'elle induit. Cette approche est pour le moins surprenante dans un canton qui connaît un pareil développement.

Le risque de CHF 19,8 millions indiqué pour le SDT dans la liste des risques supérieurs ou égaux à CHF 2 millions peut être réduit de CHF 16,5 millions à CHF 3,5 millions dans la mesure où le service a obtenu gain de cause postérieurement à l'élaboration de la fiche dans deux procédures d'expropriation en relation avec des mesures d'aménagement du territoire.

3011 Suppression de 1,5 ETP provisoires (non renouvellement de contrat de durée déterminée). Mesure qui peut paraître discutable lorsqu'on connaît les retards souvent attribués à ce service.

3031 Augmentation paradoxale dans la mesure où le personnel diminue mais liée à une hausse des primes d'assurance accident pour le personnel qui va dans le terrain (risques plus élevés).

3163 Cette augmentation (qu'on retrouve aussi dans d'autres services) s'explique par la location de nouveaux appareils multi-fonctions et un coût par page particulièrement élevé, notamment pour des copies couleur pas toujours nécessaires. Pour la petite histoire, il semblerait que cela soit une scorie des mesures DEFI.

31852 2. Elaboration de documents d'aides et de guides pour les communes

08. Ne concerne pas les syndicats d'amélioration foncières (qui figurent dans les crédits d'investissement) mais des études générales sur les améliorations foncières.

3193 02. Le montant inscrit au budget ne tient pas compte d'une augmentation de CHF 7'000 de la contribution à l'Association suisse pour l'aménagement du territoire, qui passera ainsi à CHF 77'000. Cette augmentation postérieure à la préparation du budget découle du fait que la cotisation est calculée en fonction de la population des cantons concernés (réévaluation qui n'avait plus été faite depuis plusieurs années).

4606 Arrêt des subventions fédérales liées au projet pilote d'études relatives aux projets d'installations commerciales à forte fréquentation.

59 Service de l'économie, du logement et du tourisme

Le budget du SELT se caractérise par une stabilité des éléments ordinaires. La différence majeure est justifiée par les CHF 25 millions inscrits à la rubrique 59.3658.8 comme mesure de soutien à l'économie et à l'innovation pour lutter contre la crise du franc fort. L'usage qui sera précisément fait de ce montant est actuellement l'objet des réflexions du service et sera présenté fin novembre 2011 au Conseil d'Etat. Selon les informations à disposition du SELT, certaines des mesures retenues par le Gouvernement pourraient être soumises à l'approbation du Parlement en l'absence de base légale topique préexistante (par ex. nécessité d'adopter un décret sur tel ou tel projet).

3171 Nouvelle imputation sur cette ligne des frais de voyage, de représentation et des manifestations, précédemment comptabilisés sous 3658.

Organisation en 2012 d'une « opération Japon » à l'image de l'« opération Shangai ».

31852 5. « Mise en place » pas réalisée en 2011 donc reportée au budget 2012

6. Sur le thème « processus de production de logements – diagnostic des opportunités et freins à la construction de logements + mesures correctrices ».

7. Le moratoire décrété sur les installations de remontées mécaniques a déclenché chez les acteurs locaux une réaction de mise en commun des réflexions et une nouvelle dynamique dans le cadre du concept « Alpes vaudoises 2020 ». Une réflexion et étude sont aussi menées sur la problématique des résidences secondaires et des « lits froids ».

3655 1. A noter une nouvelle baisse du montant dévolu à l'aide à la pierre, mais à mettre en relation avec les comptes 2010 (CHF 5'516'883.25 pour un budget de CHF 10 millions). Une réflexion est en cours, notamment avec la ville de Lausanne, pour relancer cette aide.

La sous-commission encourage le service à étendre cette réflexion avec d'autres communes.

3. L'efficacité de la SVLM ne paraissant pas optimale, il a été procédé à un renforcement du Conseil d'administration de la SA, avec notamment l'intégration d'un représentant du SDT, aux côtés du représentant « historique » du SELT. Une réflexion sur une réforme de cette société a été initiée et doit se poursuivre avec les acteurs concernés.

4. Mesures pour relancer la construction de logements (programme « Objectif logement »).

3658 Un certain nombre de montants ont été ventilés différemment dans les diverses lignes (1 - 2 - 4 - 5) de cette rubrique ainsi que le passage de CHF 295'000 au 3171.

8. Des propositions de mesures nous ont été présentées. Au moment de rédiger ce rapport, elles devaient encore être soumises au Conseil d'Etat. Nous ne les évoquerons donc pas ici.

3665 02. Le montant porté au budget au titre de l'aide individuelle au logement est supérieur de CHF 200'000 à celui inscrit au budget 2011. Il paraît suffisant en fonction du nombre de communes demandeuses, des demandes déposées dans celles-ci et du règlement d'application actuel.

Mais il convient de rappeler que la planification financière faisait apparaître une montée en puissance de cette aide individuelle au logement jusqu'à CHF 5,5 mios en 2012. On est donc très loin du compte ! Cela s'explique par des demandes moins nombreuses et moins importantes que prévu, mais aussi en raison d'un règlement d'application jugé trop sévère par beaucoup d'acteurs locaux notamment, et pas toujours adapté à la réalité du terrain. Une nouvelle révision de ce règlement se justifierait sans doute afin que cette mesure puisse atteindre les objectifs et la cible visés.

4063 Cet impôt sur les taxes et loteries a fait l'objet d'un rapport du CCF; un taux de perception plus bas que le taux légal avait été admis au moment du lancement du TACTILO à la fin des années 90. Au vu du succès de ce jeu, on peut se demander si cette faveur devrait pas être remise en question. Cette problématique doit encore être évoquée lors de la rencontre avec le Conseiller d'Etat en charge du DEC (agendée le 18 novembre). D'un point de vue technique, il apparaît en tout état de cause que l'entrée en vigueur très probable du contre-projet à l'initiative populaire « pour des jeux d'argent au service du bien commun » devrait conduire à réexaminer totalement la problématique de la taxe cantonale et de son taux.

Budget d'investissement

Tableau récapitulatif des dépenses d'investissement prévues au projet de budget 2012

No d'objet	Intitulé	Date du décret	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
500'085	SAGR – Rénovation ECAM	04.03.2008	87'000	0	87'000
500'006	SDT – Crédit-cadre pour les améliorations foncières	13.12.2006	2'670'000	0	2'670'000
600'432	SDT – Crédit-cadre pour les améliorations foncières 2007-2010	13.12.2006	3'550'000	0	3'550'000
500'096	SDT – Crédit-cadre pour les améliorations foncières 2010-2014	15.03.2011	3'480'000	0	3'480'000
500'089	SELT – Modernisation des halles sud et nord du Palais de Beaulieu	01.09.2009	2'000'000	0	2'000'000
500'090	SELT – Remontées mécaniques et enneigement artificiel Alpes vaudoises	Objet nouveau	5'400'000	0	5'400'000
Total DEC			17'187'000	0	17'187'000

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DEC.

27.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Eric Bonjour, rapporteur
M. Jean-Michel Dolivo

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a entendu le Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique (SIPAL), le Service de la mobilité (SM), le Service des routes (SR) ainsi que le Secrétariat général du Département (SG-DINF). Elle a rencontré, pour clôturer ses travaux, le chef du Département, M. le Conseiller d'Etat François Marthaler. Pour rappel, l'évaluation de la DSI est laissée à la responsabilité de la CTSI (voir pt 5. 2 du rapport général).

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Remarques générales

La sous-commission remarque que la stabilité du budget du département ne reflète pas vraiment les options politiques notamment en matière de mobilité. Le Chef du département des infrastructures confirme que le niveau de détail des informations contenues dans la brochure du projet de budget ne permet pas de se rendre compte de mesures prises au profit d'une région ou d'une ligne. Le découpage en bassins de transport ne favorise pas cette mise en évidence. Une communauté tarifaire telle que Mobilis contribue également à lisser ces effets.

En outre, dans les mesures prises, il faut mentionner les prêts conditionnellement remboursables et les garanties d'emprunt octroyés. Ces deux aides au financement importantes n'émergent pas au budget des investissements et ne sont donc pas mentionnées dans la brochure du budget. A noter que dans son programme de consolidation 2012- 2013 (PCO), la Confédération prévoit également dès 2012 un montant de CHF 30 mios/an pour consentir des cautions aux entreprises de transports pour l'acquisition de moyens d'exploitation en particulier du matériel roulant.

Le budget du DINF n'a effectivement pas subi de grands changements si ce n'est au niveau du service de la mobilité (SM). Celui-ci a bénéficié d'augmentations régulières ces dernières années et parfois assez conséquentes comme en 2011 + 6.84% du budget net par rapport à l'année précédente et cette année de 3.7%.

D'autres services tels que le service des routes (SR) et le SIPAL ont obtenu quelques moyens supplémentaires mais par le biais du budget d'investissements et de divers crédits cadres (40t et points noirs pour le SR, assainissements énergétiques pour le SIPAL). L'acquisition d'objets immobiliers - soit la mise en oeuvre de la politique de l'Etat propriétaire - devrait également permettre à terme une meilleure maîtrise, voire une réduction, des coûts notamment énergétiques.

A nouveau cette année, le Conseil d'Etat propose d'acquérir un nouvel objet de l'ordre de CHF 14.5 mios dans le cadre de l'EMPD no 2 du budget 2012.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en %
Charges	493'777'200	502'346'300	+ 8'569'100	+ 1.74
Revenus	141'220'300	142'468'600	+ 1'248'300	+ 0.88
Charge nette	352'556'900	359'877'700	+ 7'320'800	+ 2.08

On constate une augmentation des charges supérieures à celle des revenus. Ceci est principalement dû à l'augmentation des amortissements :

- du SR liée à l'utilisation des Fonds d'acquisition des véhicules,
- de la DSI liée à l'utilisation du crédit d'inventaire
- du SM liée à la progression des prêts conditionnellement remboursables.

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	En %
Charges	500'039'035	502'346'300	+ 2'307'265	+ 0.46
Revenus	155'368'494	142'468'600	- 12'899'894	- 8.30
Charge nette	344'670'541	359'877'700	+ 15'207'159	+ 4.41

Les augmentations de charges constatées par rapport aux comptes 2010 se situent à la DSI et au SM.

Remarques générales sur les ETP

Effectifs du DINF 2011-2012 (ETP)

UB	Effectifs 2011	Effectifs 2012	Variation
61 - SG	52,27	51,27	- 1,00
62 - SR	487,15	486,25	- 0.90
63 - DSI	323,70	325,50	+1,80
64 - SIPAL	268.46	264,03	- 4,43
66 - SM	15,10	15,70	+0,60
Total DINF	1'146.68	1'142,75	-3,93

L'effectif global du DINF diminue de 3.93 ETP par des transferts et des suppressions dont les détails sont mentionnés dans les commentaires par service.

Risques mis en exergue par le département

Les risques liés aux crédits budgétaires estimés par le service des routes sont inchangés et se présentent comme suit :

- CHF 3'800'000 coûts du service hivernal basé sur une courbe moyenne des années 1975 à 2000
- CHF 700'000 coût du risque "dégâts dus aux forces de la nature"
- La part vaudoise de l'impôt fédéral sur les huiles minérales qui pourrait varier soit à la hausse et jusqu'à CHF 2'500'000 soit à la baisse et jusqu'à CHF 1'500'000.- du budget 2012 déposé.

Analyse par service

61 Secrétariat général

L'effectif du personnel budgétisé pour 2012 à 51.27 ETP diminue de 1 ETP par rapport à 2011 et correspond au transfert au département de la sécurité et de l'environnement de la personne en charge des dangers naturels

Nous constatons que les charges diminuent.

- 3061 Forte diminution de CHF 77'500 car ce poste prend en compte uniquement la part du SG et les budgets des autres services sont imputés dans les services (SR : CHF 23'100, SIPAL : CHF 51'900, SM : CHF 2'300).
- 3101 Diminution de CHF 26'300 principalement due à la diminution d'imprimantes propres par des photocopieurs multifonctions en location.
- 3102 Augmentation de CHF 41'000 liée principalement à la hausse du nombre de demandes de permis selon un coût moyen par dossier estimé à CHF 215. En 2012, le nombre devrait avoisiner les 4400.
- 31111 Achats de remplacement de mobilier usagé selon les besoins courants du service. Achats bloqués en 2011 par décision du Conseil d'Etat le 16.09.2010 et toujours à l'ordre du jour.
- 3154 Augmentation de CHF 7'200 (+180%) suite au transfert du budget DSI pour la maintenance annuelle de COLORWAVE.
- 3161 Forte diminution car charges effectives du SG uniquement comptabilisées ici, le solde dans les différents autres services du département. - CHF 1'044'300.

- 3163 Augmentation par transfert de CHF 6'100.— en raison du remplacement d'imprimantes par des appareils multifonctions.
- 3173 + CHF 25'000 pour l'organisation en 2012 de la Conférence des Directeurs des travaux publics (DTP) – VD.
- 31852 Sans changements par rapport au bdtg 2011.
- 3193 Augmentation de CHF 2'500 liée à une nouvelle cotisation à l'association Coord21.

62 Service des routes

L'effectif 2012 de 486.25 ETP soit – 0.90 ETP par rapport à 2011

Généralités : le budget du SR n'indique pas de changement notable avec 2010.

64 Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

L'effectif 2012 du SIPAL est de 264.03 ETP soit - 4.43 ETP par rapport à 2011. Ceci s'explique par la suppression de 8.08 ETP due à l'externalisation du nettoyage, par la suppression de 0.50 ETP de conciergerie et au transfert de 0.20 ETP au SM. Cette diminution est partiellement compensée par les transferts suivants : 0.80 ETP de la DGEP, 2.35 ETP du SAGR, 0.70 ETP du SR, 0.50 ETP du SCAV.

31411 La valeur du parc immobilier est évaluée à CHF 3 mrd. Pour notre travail parlementaire, il est important de noter que les valeurs mentionnées par le département sont des valeurs qui doivent s'inscrire dans le budget 2012 alloué de CHF 16'731'200; la priorisation se fait par le SIPAL en novembre de chaque année pour l'année suivante.

De manière globale, le défaut d'entretien des bâtiments de l'Etat durant le courant des années 1980-1990 a eu comme conséquence des rattrapages (2004 : CHF 20 mio / 2008-2009 : CHF 22 mio).

66 Service de la mobilité

Le Service doit avoir une vision pour l'ensemble du canton ; sa tâche principale est la planification des transports. L'effectif 2012 est de 15.70 ETP soit en augmentation de 0.60 ETP et correspond au transfert de 0.20 ETP des 3 services suivants : SR, DSI et SIPAL.

Budget d'investissement

Le montant des dépenses brutes est de CHF 143'572'000 pour 2012, celui des recettes de CHF 16'009'000. Il en résulte des dépenses nettes de CHF 127'563'000. La somme totale des amortissements portée au budget est évaluée à CHF 45'486'200 en 2012. Le montant 2012 des décrets soumis ou à soumettre à amortissement est de CHF 714'935'600. A la fin 2012, le solde à amortir devrait être de CHF 459'238'800.

S'agissant du dossier de la CGN, la sous-commission émet le voeu d'obtenir un agenda de la part du Conseil d'Etat permettant de connaître les futures étapes d'investissements pour préserver ce patrimoine flottant. Dans le livret du budget (p.196), la baisse entre les budget 2011 et 2012 de CHF 351'000 est due aux assainissements et amortissement en régression.

Conclusion générale

Nous constatons le même élément récurrent sur la rubrique 31412, constructions nouvelles (SIPAL).

	2007	2008	2009	2010
Budget	1'232'800	1'233'000	1'300'000	1'300'000
Comptes	3'562'164	2'990'666	4'287'562	4'060'690

En moyenne, les dépenses sont trois fois plus élevées que le budget initial alloué.

Pour simplifier et accélérer les processus décisionnels, la sous-commission suggère de donner les moyens au SIPAL de répondre aux besoins des services en matière de transformation de locaux (requêtes annuelles de crédit). Actuellement, les processus sont trop longs et les demandes ne peuvent pas toutes être traitées par manque de moyens. Le budget annuel alloué au SIPAL pour effectuer les travaux de transformation demandés par les services n'est pas suffisant. Cette situation provoque des demandes récurrentes de crédits supplémentaires.

Avec les remarques générales et le vœux formulé ci-dessus pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, la sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DINF.

27.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé
M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 8 séances à l'examen du projet de budget de chaque service du DFIRE, qui comprend également la Cour des comptes et la Chancellerie. L'Ordre judiciaire fait l'objet d'un rapport séparé. Ce dispositif est lié à la responsabilité présidentielle du Chef du département.

La sous-commission remercie tous les Chefs de service et leurs collaborateurs pour le bon accueil qui lui a été réservé et la clarté des explications fournies.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Remarques générales

Le projet de budget 2012 est un budget de fin de législature d'une stabilité totale tant au niveau des chiffres que des ETP. Le dossier RPT ayant été tranché (confirmation encore en novembre), il n'y a pas cette année de gros montant pour en amortir l'augmentation.

Analyse par service

701 Chancellerie d'Etat

3065 L'école de Ste-Croix place ses apprentis de dernière année dans des entreprises vaudoises dont l'Etat et plus particulièrement le BIC qui accueille actuellement un apprenti de 4^e année (médiaticien). Ce bureau préfère cette pratique à la gestion de deux stagiaires de 6 mois chacun.

3171 Pour mémoire, les frais importants aux comptes 2010 étaient dus au sommet de la francophonie à Montreux.

702 Secrétariat général

Cette unité comprend aussi l'OAE rattaché ainsi au SG du DFIRE.

3011 Augmentation de 0,4 ETP : transfert de 0,2 ETP de l'ACI (pour la gestion administrative des 50 apprentis du service) et de 0,2 ETP de la Chancellerie (huissiers) en faveur de l'OAE.

3065 Augmentation d'un apprenti supplémentaire jusqu'à obtenir 3 apprentis qui tournent entre les services SG-RF-SCRIS.

3099 Reprise de l'organisation de la formation des apprentis de l'ACI

3171 Nouvelle journée vaudoise des parlementaires fédéraux prévue plus modeste qu'en 2010 mais importante suite aux nouveaux parlementaires fraîchement élus.

703 Administration cantonale des impôts

La présentation de la situation des impôts est intégrée dans le rapport du Président de la COFIN comme à son habitude (voir pages 14 à 16 de ce document).

3011 Malgré une augmentation de plus de 8'000 dossiers par exercice, ces dernières années, le nombre d'ETP est constant grâce en grande partie à la cybertaxation. Nous pouvons donc en déduire que nous avons là une mesure SimpA avant l'heure.

31111 L'ergonomie des bureaux des taxateurs doit être totalement revue, puisqu'il faut inclure sur le bureau dorénavant deux écrans par poste de travail. C'est donc plus de 200 bureaux qui doivent être réaménagés.

3163 Depuis la réorganisation des offices d'impôts il y a une plus grande location d'appareils multifonctions qui remplacent les nombreuses imprimantes dans chaque bureau.

7041 Service d'analyse et de gestion financières

3101 Il s'agit d'écritures internes avec la CADEV.

3199 Enveloppe DECFO-SYSREM. Cette rubrique comprend les CHF 10 mios prévus en 2012. Cette somme globale est en réserve au SAGEFI en attente d'un crédit supplémentaire ventilé selon les besoins du SPEV, ainsi que les 3 mios pour le CHUV et l'UNIL.

34511 Péréquation instituée dans le cadre de la RPT. Le chiffre doit être confirmé en novembre mais en principe cette année il ne doit pas y avoir de surprises.

3311-3312-3313-3314-3315-3319

Ces chiffres sont en hausse en raison des nombreux investissements consentis ces dernières années (chaque tranche d'investissement de CHF 100 mios correspond à env. CHF 5 mios dans ces comptes).

4211 L'Etat place ses disponibilités à court terme et en retire des revenus avec un taux proche de 0% ce qui explique la baisse de ce poste.

4291 Au vu des résultats, le dividende de la BNS sera vraisemblablement nul.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

3011 4. Cette rubrique inclus un renchérissement calculé à 1.2 % alors qu'il était que de 0.5% de septembre à septembre.

5. Il se trouve également dans cette rubrique la part employeur de l'Etat au PC famille pour l'ensemble de son personnel CHF 2'100'000.

3031 6 et 7. Pour 2011, l'augmentation de 0,1% est centralisée au SPEV alors qu'elle est répartie entre les services pour 2012.

3013 Allocation de naissance : différence de CHF 100 centralisée au SPEV.

31852 Entre autre aussi un mandat pour analyse et étude de la caisse de pension de l'Etat de Vaud.

707 Registre foncier

31111 Diminution de l'encombrement des bureaux dans des locaux plus petits.

4313 La baisse de 50% des émoluments succession et fusion a été intégrée.

708 Service de recherche et d'information statistiques

Le Service va devenir une entité stratégique rattachée au SG comme l'OAE.

3044 La durée d'engagement de temporaire plus longue oblige à cotiser à la caisse de pension.

3181 Dotation éventuellement insuffisante si la poste revoit son tarif pour l'envoi du numéris, ayant moins de 1000 abonnements, qui permettait ainsi d'obtenir un prix préférentiel.

3194 Il est prévu de suréchantillonner l'enquête structurelle ainsi que celle spécifique sur la santé pour 2012

78 Cour des comptes

3062 et

3171 Transfert entre les deux comptes : 5 x CHF 6'000 de frais forfaitaires et solde selon justificatif du personnel.

79 Contrôle cantonal des finances

3081 Les mandataires externes travaillent toujours sous la responsabilité d'un auditeur, chef du mandat, du CCF. L'apport externe permet aussi un complément de compétence du personnel du CCF.

3161 Déménagement à César Roux (bâtiment de l'Etat) donc plus de loyer à payer.

- 3188 En 2011, il s'agissait d'un mandat spécial du fait du déménagement pour des archives devenues inutiles. Le reste du temps, les documents sont détruits en interne directement au fur et à mesure.
- 4356 Ce poste était avant sous 4361 vu que nous partagions du personnel avec Neuchâtel, la convention a été revue et maintenant le personnel est facturé par le CCF à Neuchâtel.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement du DFIRE est de CHF 9'127'000. Il s'agit de projets d'investissements pour l'ACI dans le cadre du projet Vision 2010, qui tend à une rationalisation accrue de l'ACI, à une automatisation poussée des travaux de taxation (TAO), à une simplification des procédures et à une meilleure communication avec le contribuable. A cela s'y ajoute : le système d'information financier (SIF - SAGEFI).

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du DFIRE.

27.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : Mme Monique Weber-Jobé
M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur

Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une délégation de l'OJV emmenée par la Présidente du Tribunal cantonal. Elle a consacré une séance à l'étude de cette entité qui a également été reçue en date du vendredi 4 novembre 2011 par la Commission des finances.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Remarques générales

Il faut tout d'abord se souvenir que l'instruction pénale est sortie du périmètre de l'OJV au budget 2011 ce qui rend difficile une comparaison avec les comptes 2010.

Suite à la réforme « CODEX », l'OJV continue à étoffer son effectif.

Remarques de détail

3016 et

3024 En tant qu'indépendants, certains intervenants interprètes ont été classés sous une autre rubrique : ces deux postes doivent être additionnés pour avoir une vision globale.

3065 Augmentation du nombre d'apprentis spécialement dans les OP.

3102 Publication plus régulière du code annoté : à l'instar des avocats, les juges doivent pouvoir bénéficier de la version la plus récente pour leurs travaux.

3181 Ce poste augmente de par le coût des actes de poursuites qui passent de CHF 5 à CHF 8 provoquant ainsi une augmentation massive de CHF 1,2 mio. Cette augmentation est toutefois atténuée, d'une part, par la renonciation de recommandé avec accusé de réception (au lieu de recommandés "normaux") et, d'autre part, par une plus grande entrée au poste 4313 (émoluments administratifs).

3665 Faisant suite à l'acceptation de l'EMPL 361 par le Grand Conseil, l'indemnisation des tuteurs par l'Etat est passée de CHF 850/an à CHF 1'200/an

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement en concernent pour moitié la nouvelle procédure pénale fédérale qui demande ainsi l'agrandissement du TDA-OIP voté en 2009 par le Grand Conseil. Ainsi que pour 1 million le nouveau droit de la tutelle.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 de l'OJV.

27.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires : M. Michel Rau, rapporteur
M. Philippe Randin

Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré un entretien à l'examen du budget 2012, avec la participation du secrétaire général, M. Olivier Rapin, et de son adjoint, M. Igor Santucci. Nous les remercions pour leur collaboration, leur disponibilité, et la qualité des informations communiquées.

La Commission des finances a retenu la démarche SimpA comme thème d'étude particulier pour le projet de budget 2012. Les remarques recueillies à ce propos sont regroupées dans le rapport général.

Récapitulation générale du budget ordinaire

a) Comparaison avec le budget 2011

	Budget 2011	Budget 2012	Variation	
			en francs	en%
Charges	7'555'500	7'631'400	+ 75'900	+ 1,00
Revenus	22'000	22'000	0	0,00
Charge nette	7'533'500	7'609'400	+ 75'900	+ 1,01

b) Comparaison avec les comptes 2010

	Comptes 2010	Budget 2012	Variation	
			en francs	en%
Charges	6'584'050	7'631'400	+1'047'350	+ 15,91
Revenus	19'220	22'000	+ 2'780	+ 14,46
Charge nette	6'564'830	7'609'400	+ 1'044'570	+ 15,91

L'augmentation des charges entre 2011 et 2012 est voisine de 1 %. La progression par rapport aux comptes 2010 est essentiellement consécutive à la reprise complète du secrétariat des commissions parlementaires et à l'engagement des collaborateurs en charge de ces missions. L'effectif global est de 15,5 ETP, sans modification par rapport à 2011.

Remarques générales

Le budget présenté est fondé sur les indemnités accordées pour la législature en cours, ainsi que sur le taux d'assujettissement aux assurances sociales en vigueur depuis 2007. Si les adaptations proposées pour la nouvelle législature étaient acceptées, sans autre changement, la charge supplémentaire pour le second semestre serait de l'ordre de CHF 225'000.

Analyse par rubriques

3101 En raison d'un problème informatique, la publication sur papier du bulletin des séances du Grand Conseil est interrompue depuis mai 2007. Un projet est en cours de développement pour y remédier et un rattrapage devra intervenir.

3173 Cette rubrique comporte un montant de CHF 30'000 pour la participation aux frais occasionnés par la cérémonie d'assermentation des nouvelles Autorités en juin 2012.

3193 Les contributions au secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination issu de la CoParl et les coûts de l'Assemblée des Parlements de la Francophonie et du FIR figurent notamment dans cette rubrique, qui enregistre une progression sensible.

Budget d'investissement

Le projet de reconstruction du bâtiment Perregaux figure au budget d'investissement du DINF-SIPAL pour des dépenses en 2012 de CHF 4'000'000.

Conclusion

La sous-commission préavise favorablement à l'adoption du projet de budget 2012 du Secrétariat général du Grand Conseil.